This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College Library

COLLECTION ON
SOUTH AMERICA

GIFT OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
AND
HIRAM BINGHAM, JR.
OF CAMBRIDGE

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

GUYANE FRANÇAISE,

PAR

H. TERNAUX-COMPANS.

PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, N° 56.
ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

1843.

2832
81

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

GUYANE FRANÇAISE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

Société d'études pour la colonisation de la Guyane Française.
no. 1.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

GUYANE FRANÇAISE,

PAR

H. TERNAUX-COMPANS.

PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, N° 56,
ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1843.

SA 79.8.43

S. T. Coleridge
to
Hiram Bingham Jr

PRESERVATION MASTER
AT HARVARD

PRÉFACE.

Après avoir successivement laissé échapper de nos mains le Canada, Saint-Domingue et la Louisiane, il ne nous reste plus, sur les grandes mers du globe, qu'une seule colonie qui, par l'étendue de son territoire, soit susceptible d'un vaste développement, la Guyane. C'est cependant celle qui occupe le dernier rang et à laquelle on attache le moins d'importance. Le nom de Cayenne ne réveille que des idées sinistres et des souvenirs de désastres ; ce nom suffirait presque à lui seul pour faire rejeter, sans examen, tous les projets que l'on pourrait présenter.

C'est ce préjugé que j'ai voulu combattre; j'ai tâché de démontrer que de mauvaises mesures et des événements malencontreux se sont seuls opposés à la prospérité de ce beau pays, qui ne demande que des

bras et des capitaux pour rivaliser avec les plus riches colonies de nos rivaux.

Tel est le but du travail que je publie aujourd'hui. S'il peut déterminer la France à jeter enfin un coup d'œil sur cette province abandonnée, et à mettre en valeur ce diamant encore brut qui pourrait devenir un des plus beaux joyaux de sa couronne, je croirai avoir rendu un grand service à mon pays, et ce succès sera ma plus douce récompense.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE..... v

Premiers voyages des Français au Brésil. — Leur commerce avec les indigènes. — Expédition du chevalier de Villegagnon. — Fondation du fort Coligny. — Querelles de religion. — Exil des protestants. — Retraite de Villegagnon. — Destruction de la colonie par les Portugais..... 1

Les guerres civiles font oublier le projet de coloniser le Brésil. — Les Français continuent à y commercer. — Les sieurs de Ravardière et de Razilly fondent Saint-Louis de Maragnon. — Expédition dans l'intérieur. — Le fort Saint-Louis est pris par les Portugais..... 18

Description de la Guyane. — Les Français tournent leurs vues de ce côté. — Expédition de M. de Bretigny. — Sa cruauté excite une révolte parmi les colons. — Il est assassiné par les Indiens..... 33

Expédition du baron de Dormelles. — Formation d'une compagnie à Paris pour la colonisation de la Guyane. — Assassinat de M. de Royville. — La discorde se met entre les seigneurs, et la famine décime la colonie. — Abandon complet de la Guyane..... 48

Mission du P. Pelleprat aux bouches de l'Orénoque. — Ten-

tative malheureuse de MM. de la Vigne et de la Potherie. — Les juifs hollandais fondent une colonie à Cayenne..... 61
Fondation d'une nouvelle compagnie pour la Guyane. — M. de la Barre est envoyé à Cayenne. — Les Hollandais capitulent. — Les Anglais s'emparent de la Guyane. — Elle est rendue à la paix de Breda. — M. de la Barre et l'amiral d'Estrée rétablissent la colonie..... 67
Fautes du chevalier de Lezy. — Voyage des PP. Grillet et Béchamel. — Expédition de M. Ducasse contre Surinam. — État de la Guyane au milieu du siècle dernier... 76
Expédition du Kourou. — Fautes et négligences de ceux qui la dirigèrent. — Désastres qui en furent la suite.... 89
Exploration de MM. Patris et de Manoncourt. — Plans du baron de Bessner. — M. Malouet est nommé intendant de la colonie. — M. de Guisan dessèche les terres basses. — Colonie du Bourg-Villebois..... 102
Commencement de la révolution française. — Émancipation des noirs. — Désordres qui en sont la suite. — Restrictions qu'on est forcé d'y apporter. — Rétablissement de l'esclavage..... 112
Attaques des Portugais. — Ruine de la colonie. — Déportations à la suite du 18 fructidor. — Prise de la colonie par les Portugais. — Gouvernement de M. Maciel da Costa..... 126
Gouvernement du général Carra Saint-Cyr et de M. de Laussat. — Établissements de Laussadelphie et de la Mana. — Voyage de MM. de Bauve et le Prieur. — Occupation de Mapa..... 134
Conclusion..... 148
Appendice..... 153
Bibliographie de la Guyane..... 166

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

GUYANE FRANÇAISE.

CHAPITRE Ier.

Premiers voyages des Français au Brésil. — Leur commerce avec les indigènes. — Expédition du chevalier de Villegagnon. — Fondation du fort Coligny. — Querelles de religion. — Exil des protestants. — Retraite de Villegagnon. — Destruction de la colonie par les Portugais.

Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis la hardie tentative de Colomb, et déjà François Ier répondait aux réclamations d'un ambassadeur de Charles V, en demandant à voir l'article du testament d'Adam, qui léguait l'Amérique aux Espagnols. Il paraît, en effet, que les Français visitèrent la côte du Brésil dans les premières années du XVIe siècle, et peut-être même longtemps auparavant. Mais les affaires maritimes ont toujours été tellement négligées

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

Société d'études pour la colonisation de la Guyane Française.
no. 1.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

GUYANE FRANÇAISE,

PAR

H. TERNAUX-COMPANS.

PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, N° 56,
ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1843.

nom de : *Relation d'un grand capitaine de mer, Français de nation*, qui eut lieu en 1539, il est dit : « Il y a trente-trois ans qu'un navire de Honfleur, commandé par le capitaine Denys et ayant pour pilote Gamard, de Rouen, y aborda le premier (*au Brésil*). Depuis, en l'année 1508, un navire de Dieppe, appartenant à M. Jean Angot, père de M. le vicomte de Dieppe, et commandé par maître Thomas Aubert, y aborda également ; ce fut le premier qui conduisit dans ces parages les navigateurs dieppois.... La partie du Brésil la plus fréquentée par les Français et les Bretons, est entre le cap Saint-Augustin et le Port-Royal, qui est placé au douzième degré. » Il faudrait conclure de là que le premier voyage des Français au Brésil a eu lieu en 1506. Mais le même auteur dit dans un autre endroit : « Une partie du Brésil fut découverte par les Portugais, et, il y a trente-cinq ans, Denys, de Honfleur, découvrit l'autre partie. » Ce qui ferait remonter cette première navigation à l'an 1504. L'éditeur des poésies de Parmentier réclame également pour lui la gloire d'être le premier Français qui ait navigué au Brésil ; on peut donc regarder comme hors de doute que nos marins fréquentaient cette côte dès les premières années du xve siècle.

Il est cependant probable que les rapports des Français avec le Brésil étaient beaucoup plus

anciens, car Christoval de Jaque, qui visita en 1503 la baie de Tous les Saints, y trouva dans une anse, nommée Paraguaçu, deux vaisseaux français qui trafiquaient avec les naturels. Il leur demanda comment ils osaient venir sur les terres du roi de Portugal sans sa permission; les Français lui ayant fait une réponse insolente, il les attaqua, et coula les deux navires avec la cargaison, et tous ceux qui les montaient. Comme rien ne démontre que ces vaisseaux étaient les premiers qui fussent venus au Brésil, et qu'ils étaient en commerce réglé avec les naturels, ce qui indiquerait qu'ils avaient avec eux des relations anciennes et bien établies, ce serait une preuve de plus de l'antériorité de la découverte de l'Amérique par les Français, dont nous parlions tout à l'heure (1).

Quelque temps après, Diego Alvarez Correa, ayant fait naufrage dans ces parages, et étant par-

(1) Vasconcelos, Noticia do Brasil. Lisboa, 1668, 4°, ch. XIX.

Vasconcelos, Cronica do Brasil. Lisboa, 1663, f°, liv. I, ch. XXXIX.

Mariz, Dialogos de varia historia. Coimbra, 1598, 4°, dial. V, ch. II.

Noticia do Brasil, dans les Noticias das nacoèns ultramarinas, ch. I.

Sta Theresa, Guerra del Brasil. Roma, 1700, f°, liv. I, ch. I.

Roman, Historia de la India oriental y del Brasil. Valladolid, 1603, f°, liv. IV, ch. XIV.

venu à gagner la terre avec une grande partie de son équipage, fut attaqué par les naturels auxquels s'étaient joints un grand nombre de Français. Il réussit cependant à y fonder un établissement, et épousa la fille d'un cacique de ce pays. Au bout de plusieurs années, il s'embarqua sur un vaisseau dieppois commandé par M. Duplessis, qui le ramena en France. Henri II, qui régnait alors, le reçut fort bien, et voulut tenir sa femme sur les fonts de baptême avec la reine Catherine de Médecis. Correa promit à ce prince d'employer son influence sur les naturels, pour fonder une colonie sous ses auspices, et obtint d'un négociant français deux vaisseaux bien garnis d'armes et d'artillerie. Mais au lieu de tenir sa parole, il les conduisit au roi de Portugal Jean III, qu'il avait déjà fait prévenir du projet du roi de France, par Pedro Fernandez Sardinha qui venait de terminer ses études à Paris. Ce dernier, en récompense de ce service, fut nommé premier évêque du Brésil (1). Pero Lopez de Sousa, qui reçut à la même époque la capitainerie de Tamaraca, l'obtint en récompense de ce qu'il en avait expulsé les Français (2).

(1) Accioli, Memoria da provincia Bahia. Bahia, 1835, t. I, p. 54.

Vasconcelos, Cronica do Brasil, liv. I, § 36 et 38.

(2) Magalhaes Gandavo, Historia da provincia de Sta-Cruz. Lisboa, 1576. 4°, p. 11.

Noticia do Brasil, ch. xv.

Ceux-ci fréquentaient également la baie d'Itapitanga, celle da Traiçao (de la trahison), la rivière de Magoape, Cabo Frio et la rivière de Saint-Antonio, près de laquelle étaient deux ports désignés par le nom de *Porto Velho* et *Porto novo dos Franceses* (1). A la même époque nos corsaires infestaient la partie de la terre ferme alors connue des Espagnols. Dans les instructions données en 1514 à Pedrarias Davila, nommé gouverneur de Panama, il lui est spécialement recommandé d'attaquer et de châtier les Français qu'il rencontrerait dans les Indes occidentales (2).

Il paraît même que les Français furent les premiers qui poussèrent au delà du Brésil leurs découvertes dans l'hémisphère austral. Sans parler du voyage du capitaine Gonneville en 1503, on voit dans Hackluyt, qu'antérieurement au voyage de Sébastien Cabot, une note sur les courants qui règnent entre le cap de Bonne-Espérance et la côte d'Amérique, avait été remise à sir John Yorcke par un pilote français (3). Quand Magellan partit à la recherche d'une nouvelle route pour se rendre aux îles des Épices, en passant par le détroit qui porte son nom, il

(1) Noticia do Brasil, ch. IX, XI, XVIII.

(2) Herrera, decade I, liv. X, ch. XI.

(3) Hackluyt, Navigations and voyages of the English nation. London, 1600, f°, t. III, p. 719.

prit avec lui un assez grand nombre de Français. Il fallait que la supériorité de leurs connaissances fût bien avérée, puisque c'était violer toutes les lois des Indes, qui défendaient à tout individu qui n'était pas sujet de la couronne de Castille d'y entreprendre aucun voyage (1).

Francisco d'Andrada, dans sa chronique du roi Don Jean III, rapporte que vers 1521, ce prince ayant été averti par quelques Portugais qui trafiquaient en France, que, sous la protection de l'amiral de France et avec la tolérance du roi, on préparait sur la côte de Normandie une expédition pour aller coloniser la terre de Santa-Cruz ou Brésil, résolut, tant par ce motif qu'à cause des ravages des corsaires français, d'envoyer en France, en qualité d'ambassadeur, Jean François de Silveyra; il lui recommanda sur-

(1) M. Navarrete (Viages y descubrimientos de los Españoles. Madrid, 1837, 4°, t. IV, p. 12 et suiv.) nous a conservé leurs noms : il y avait sur le vaisseau *la Trinité*, Jean-Baptiste de Montpellier et Petit-Jean d'Angers; sur le *Saint-Antoine*, Jean de Rouen et Bernard Calmet de Lectoure; sur *la Victoire*, Simon de la Rochelle; sur le *Saint-Jacques*, Barthélemy Prieur de Saint-Malo, Richard d'Évreux, Pierre Gascon de Bordeaux, Laurent Corrat de Normandie, Jean Massiat de Troyes, Jean Breton du Croisic, et Pierre-Arnaud d'Auray. Herrera (décad. II, liv. IX, ch. XIV) fait également mention d'un prêtre français que Magellan avait à bord, et qu'il fut forcé de débarquer à cause d'une révolte.

tout de ne rien épargner pour faire cesser la guerre sourde que les Portugais et les Français se faisaient en mer depuis longtemps. L'ambassadeur fut bien reçu du roi, qui cependant évita de répondre positivement, et chercha à gagner du temps par des défaites; mais le roi de Portugal ayant fortement insisté, celui de France finit par céder, pour ne pas se brouiller avec lui, et défendit à l'expédition de partir (1).

Les Français n'en continuèrent pas moins à fréquenter la côte du Brésil, car nous voyons qu'à la fin d'octobre 1526, le vaisseau *le Saint-Gabriel*, qui faisait partie de la flotte de Garcia de Loaysa et était commandé par Rodrigo de Acuña, étant entré dans le Rio de S. Francisco, y trouva trois vaisseaux français dont le commandant lui envoya une chaloupe pour lui indiquer l'entrée du fleuve. Les Français lui prêtèrent d'abord des charpentiers et des calfats pour réparer son navire. Mais s'étant pris de querelle avec les Espagnols, ils firent un feu si vigoureux sur *le Saint-Gabriel*, que celui-ci fut obligé de couper ses câbles et de s'enfuir en abandonnant son capitaine qui se trouva à terre et resta prisonnier. *Le Saint-Gabriel* alla se réfugier dans la baie de Tous les Saints, où il trouva un autre navire français qui l'attaqua

(1) Francisco d'Andrada, Cronica do rey D. Joao. Lisboa, 1613, f°, part. I, ch. XIII.

également, et lui tua un homme(1). A la relation d'Acuña est joint un certificat de Guillaume Lamel, carme de Saint-Pol-de-Léon, qui assure avoir entendu raconter tous ces faits à un nommé Jean Buqué, pilote d'un des trois vaisseaux, nommé *le Leynon*, qui appartenait à cette ville, et qui fut capturé dans un autre voyage à la côte du Brésil. Les deux autres étaient Normands (2).

En 1530, la capitainerie de Fernambouc fut donnée par le roi de Portugal à Duarte Coelho, qui partit de Lisbonne au mois de mars. La colonie qu'il fonda fut bientôt après attaquée par les Indiens Caëtes, commandés par des Français qui lui tuèrent beaucoup de monde (3). Dans une lettre écrite par le roi de Portugal à Juan de Silveyra, son ambassadeur en France, en date du 16 janvier de la même année, il est dit que les corsaires français qui vont au Brésil ont, malgré la paix, enlevé aux Portugais plus de 300 bâtiments, et leur ont fait un dommage de plus de 500,000 cruzades (4).

En 1531, le roi de Portugal envoya une expé-

(1) Navarrete, t. V, p. 172, 231, 239, 320.

(2) Ibid. t. V, p. 323.

(3) Vasconcellos, Cronica do Brasil, liv. I, § 100.

Rocha Pitta, America Portuguesa. Lisboa, 1570, f°, liv. II, § 58 et suiv.

(4) Navarrete, t. V, p. 237.

dition au Brésil pour en chasser les Français qui s'y étaient établis, et y avaient construit plusieurs forteresses. Lope de Sousa, qui la commandait, rencontra près du cap Saint-Augustin un vaisseau français auquel il donna la chasse : il le força de se jeter à la côte et en prit bientôt après deux autres. Sousa rapporte que, peu de temps auparavant, les Français avaient pris et saccagé la forteresse de Fernambouc. Il s'empara encore de deux autres navires français, et souleva les indigènes de l'île de Saint-Alexis, où ils avaient une forteresse ; de sorte que leur commandant fut obligé de se rendre prisonnier avec toute la garnison, pour ne pas être massacré par les sauvages (1).

En 1547, un Allemand, nommé Hans Staden, qui nous a laissé une relation de son voyage, s'embarqua à Setuval pour se rendre au Brésil. Le capitaine du navire qu'il montait avait ordre d'attaquer les vaisseaux français qu'il rencontrerait dans ce pays. En y arrivant, ils en trouvèrent effectivement un qui commerçait avec les indigènes, et essayèrent de s'en emparer; mais ils furent repoussés avec perte (2). Staden ayant été plus tard fait prisonnier par les indigènes qui

(1) Herrera, déc. II, liv. X, ch. v.
Diario de Lope de Sousa. Lisboa, 1840, 8°.

(2) Warhaftige Historia einer Landschaft der Wilden. Marburg, 1557, 4°, ch. I.

voulaient le dévorer, fut sauvé par un Français qui résidait parmi eux.

Staden rapporte qu'un vaisseau français, *la Belette*, de Dieppe, aborda dans cet endroit en 1554; le capitaine refusa de le recevoir à son bord, pour ne pas se brouiller avec les indigènes (1). Quelques jours après, le capitaine Guillaume Lemonnier, qui commandait *la Catherine de Vatteville*, consentit à le racheter, et le ramena en Europe (2).

Ces expéditions réitérées dont il est fait mention dans des écrivains étrangers, qui n'en parlent cependant que par occasion, prouvent que les Français fréquentaient habituellement la côte du Brésil longtemps avant que l'amiral de Coligny se décidât à y envoyer la colonie dont nous allons parler. L'amiral avait même cherché à se procurer des plantes d'Amérique, et J. de Lery rapporte qu'il avait à sa terre de Châtillon des cotonniers qui produisaient du coton (3). Il fut très-facile de se procurer en France les interprètes dont on avait besoin, et dont plusieurs avaient séjourné huit ou neuf ans dans le pays (4). Il était même venu des Indiens, et le même au-

(1) Staden, ch. XLI.

(2) Staden, ch. LII.

(3) J. de Lery, Voyage fait en la terre du Brésil, ch. XIII.

(4) J. de Lery, ch. XV. Thevet, Cosmographie, liv. XXI, p. 947.

teur rapporte qu'il en vit deux parmi les troupes qui faisaient le siége de Saint-Jean d'Angely (1). Enfin, sur quatre écrivains qui nous ont laissé un récit de cette expédition, pas un ne croit devoir entrer en matière par quelques détails sur le Brésil et les rapports de la France avec ce pays, tant il les suppose connus de ses lecteurs.

En 1555, Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte et vice-amiral de Bretagne, qui avait embrassé les opinions nouvelles, conçut le projet de fonder une colonie au Brésil, et obtint facilement l'appui de l'amiral de Coligny, en lui proposant de la composer de protestants, alors durement persécutés en France. L'amiral lui fit donner deux ou trois vaisseaux, avec lesquels Villegagnon partit du Havre au mois de mai 1555 et arriva au Brésil au mois de novembre suivant. Il construisit un petit fort dans une île de la baie de Rio-Janeiro, où il rencontra quelques Normands qu'un naufrage avait jetés sur cette côte, et qui avaient déjà passé plusieurs années parmi les Indiens, et renvoya ensuite ses vaisseaux en France pour rendre compte de ce qu'il avait fait et demander des renforts. L'amiral, qui avait pris cette affaire fort à cœur, choisit pour commander cette nouvelle expédition un vieux gentilhomme appelé Philippe de Corguil-

(1) J. de Lery, ch. XIV.

leray, plus connu sous le nom de Dupont, et lui adjoignit deux ministres protestants, Richer et Chartier, qu'il fit venir exprès de Genève. Beaucoup de personnes, parmi lesquelles se trouvait Jean de Lery, se décidèrent à les accompagner. L'embarquement se fit à Honfleur sur trois navires, commandés par Bois-le-Comte, neveu de Villegagnon. Celui qu'il montait s'appelait *la Petite Roberge* et portait 80 personnes; *la Grande Roberge* en avait 120, et la *Roséè* 90; il emmenait également six jeunes filles avec une matrone pour les gouverner, et six jeunes garçons qu'on devait disperser parmi les sauvages pour apprendre leur langue.

Les nouveaux colons arrivèrent le 7 mai, et Villegagnon, sans avoir le moindre égard pour leur état d'épuisement, les força, dès le lendemain, à porter des pierres et à travailler pendant plus d'un mois au fort qu'il faisait construire et auquel il avait donné le nom de fort Coligny. La ferveur religieuse les soutenait cependant, et la colonie eût peut-être prospéré, s'ils ne se fussent mis à quereller sur divers points de dogme. On se décida enfin à envoyer en Europe le ministre Chartier pour consulter les docteurs de Genève. Le vaisseau qui le portait devait ramener de nouveaux colons, et conduisait en France dix jeunes sauvages qui furent présentés au roi.

Pendant ce temps, Villegagnon, qui, au lieu de s'occuper de sa colonie, passait son temps à étudier les ouvrages de saint Cyprien, s'avisa de dire qu'il fallait mêler de l'eau au vin de la communion, du sel et de l'huile à celle du baptême, et qu'un ministre ne pouvait se marier en seconde noce. N'ayant pu faire adopter ses opinions par la majorité, il en prit de l'humeur, et inclina de nouveau vers le catholicisme, surtout après avoir reçu du cardinal de Lorraine une lettre remplie de reproches. Il ne perdit pas une occasion de maltraiter les protestants, qu'il finit même par chasser du fort et de l'île. Ils furent forcés d'aller s'établir sur la rive gauche du fleuve, où ils ne subsistaient que des vivres que les Indiens voulaient bien leur fournir. Quand cette nouvelle arriva en France, sept ou huit cents personnes qui se préparaient à passer au Brésil et avaient déjà frété pour cela de grandes hourques flamandes, renoncèrent à leur dessein. Elles avaient envoyé en avant, pour explorer le pays où elles comptaient s'établir, un vaisseau commandé par le capitaine Fareban; mais Villegagnon en profita au contraire pour renvoyer en France Jean de Lery et les autres protestants. Ils quittèrent le Brésil le 4 janvier 1558.

La colonie abandonnée par son chef était déjà en pleine dissolution, quand, le 15 mars 1560, une flotte portugaise, commandée par Barthé-

lemy de Vasconcellos, parut dans la baie de Rio-Janeiro. Elle se composait de dix vaisseaux et de 2000 hommes de débarquement. Après avoir canonné inutilement pendant deux jours le fort Coligny, Vasconcellos feignit de se retirer; mais, revenant sur ses pas au milieu de la nuit, il escalada le fort pendant que les Français et les Indiens leurs alliés, qui, à ce qu'il paraît, avaient célébré leur délivrance par de copieuses libations, étaient plongés dans un profond sommeil. Les Français, qui n'étaient plus qu'au nombre de soixante-quatorze, furent tués ou faits prisonniers, et le lendemain Vasconcellos remit à la voile pour Saint-Vicente, après avoir complétement détruit le fort, dont il enleva l'artillerie.

Quelques Français qui s'étaient réfugiés sur le continent, y avaient, avec l'aide des Indiens Toupinambas et Tamayos, élevé la petite forteresse de Paranapucuy. Estacio et Mendo de Sa vinrent les y attaquer au mois de janvier 1567, avec des forces si supérieures que les Français, après s'être vaillamment défendus pendant plusieurs jours, furent obligés de se rembarquer et de se réfugier à Fernambouc. Cette tentative fut la dernière qu'ils firent pour s'établir dans la partie méridionale du Brésil. On verra dans le chapitre suivant qu'ils ne furent pas plus heureux dans le Nord. Mais dans ces deux occasions,

l'abandon de la métropole fut seul cause de la perte de colonies qui réunissaient toutes les conditions de prospérité et de durée (1).

(1) Memorias historicas de Rio di Janeiro, por Jose de Sousa Azevedo Pizarro e Araujo, liv. I, ch. I. Noticia do Brasil, ch. L et suiv. Thevet, Cosmographie, liv. XXI.

CHAPITRE II.

Les guerres civiles font oublier le projet de coloniser le Brésil. — Les Français continuent à y commercer. — Les sieurs de Ravardière et de Razilly fondent Saint-Louis de Maragnon. — Expédition dans l'intérieur. — Le fort Saint-Louis est pris par les Portugais.

Les longues guerres de religion qui précédèrent l'avénement de Henri IV empêchèrent le gouvernement français de s'occuper du Brésil; mais ses côtes continuèrent à être fréquentées par nos navigateurs, et surtout par les calvinistes, qui, en pillant tous les vaisseaux espagnols qu'ils rencontraient, satisfaisaient à la fois leur cupidité et leur haine contre le catholicisme. En 1565, Jacques Sore, natif d'Eu, en Normandie, et d'autres calvinistes, allèrent croiser dans ces parages avec cinq vaisseaux, dont un galion nommé *le Prince*. Ils prirent, à la hauteur de l'île de Madère, le vaisseau portugais *le Saint-Jacques*, qui avait à bord trente-cinq missionnaires jésuites, et les jetèrent tous à la mer (1).

(1) Jarric, Histoire des Indes. Bourdeaux, 1608. 3 vol. 4°, liv. III, ch. xxv.

En 1571, la flotte portugaise, qui se rendait au Brésil, sous le commandement de Louis de Vasconcellos, rencontra quatre corsaires anglais et français, qui croisaient de conserve et qui venaient de saccager Gomera, une des Canaries. Leur chef se nommait Jean Capdeville, et montait le même galion, *le Prince*; ils s'emparèrent également d'un bâtiment à bord duquel se trouvaient un grand nombre de missionnaires jésuites, et les massacrèrent jusqu'au dernier (1).

En 1579, les capitaines Lamotte, Adrien Gilles, Guillaume Clémence, Michel Fret, Jean Bouel, Guillaume Lefèvre, de Dieppe; Abraham Grenier, Casoier et autres du Havre, commandant onze navires, nommés *la Marie*, *le Bouc*, *la Robuste*, *l'Aventureuse*, *le Croissant*, *la Licorne*, *le grand Anglais*, *la Marie-Marthe*, *le Guillaume*, *la Chevillette* et *le grand Chien*, qui étaient chargés de marchandises pour la valeur de plus d'un million, et trafiquaient sur la côte du Brésil, furent attaqués par les Portugais qui brûlèrent les vaisseaux; les équipages, pour leur échapper, furent forcés de se réfugier dans les bois chez les sauvages (2).

Thomas Grigg, dans la relation de son voyage, fait mention de quatre navires de guerre fran-

(1) Jarric, liv. III, ch. XXVI.

(2) Remonstrance très-humble que font au roy les capitaines de la marine de France, s. l. et a. 4°.

çais qui se trouvaient à Rio-Janeiro, le 18 mai 1580, et qui ensuite passèrent dans la mer du Sud (1).

En 1581, pendant que le gouvernement portugais de Rio-Janeiro était occupé à faire la guerre aux Indiens, trois navires français vinrent attaquer cette ville, mais ils furent repoussés (2).

Dans la même année, les Portugais vinrent attaquer les huguenots français qui avaient fondé un fort à Parayba, les en chassèrent, et les firent renoncer au commerce de cette province. Cinq vaisseaux français furent brûlés dans cette occasion (3).

En 1587, le capitaine Pois de Mil, de Soson en Saintonge, allant au Brésil avec le navire *le Valant*, dont l'équipage était de 116 hommes, fut pris par les Portugais et conduit par eux à la baie de Tous les Saints, où ils furent tous pendus (4).

Le capitaine anglais James Lancaster rapporte qu'en 1594 il trouva à Fernambouc trois vaisseaux et deux pinasses. Deux de ces vaisseaux étaient de Dieppe, et l'un était commandé

(1) Hackluyt, t. III, p. 705.

(2) Jarric, liv. III, ch. XXIX.

(3) Jarric, liv. III, ch. XXXI. Description des Indes occidentales, par Lope Vaz, Hackluyt, t. III, p. 778.

(4) Remonstrance, p. 9.

par un certain Jean Noyer de la même ville; le troisième était de la Rochelle (1).

En 1594, un vaisseau portugais richement chargé, qui venait du Brésil, est pris par un corsaire français (2).

En 1595, quelques vaisseaux partis de la Rochelle pour aller attaquer Bahia, pillent le fort d'Arguin, sur la côte d'Afrique, et sont ensuite dispersés par une tempête; deux navires seuls arrivent à Bahia, et tombent au pouvoir des Portugais (3).

Dans une lettre de Feliciano Cieça de Carvalho, gouverneur de Parayba, au roi Philippe II d'Espagne, on trouve le passage suivant : « Le 3 juillet 1596, on m'amena un prisonnier français qui m'apprit qu'il y avait sept grands vaisseaux de sa nation à l'ancre dans le Rio-Grande, et que treize autres attaquaient le château de Cabodelo et avaient débarqué 350 hommes bien armés. Le gouverneur du château a été tué, ainsi que le chef des Français et un grand nombre des siens. Ils voulaient s'emparer du fort pour, de là, commercer avec les Indiens; mais n'ayant pu y réussir, ils allèrent rejoindre ceux qui les attendaient au Rio-Grande. J'ai appris qu'un Français, nommé Daurmigas, a découvert une abondante

(1) Hackluyt, p. 711.
(2) Jarric, liv. III, ch. XXVIII.
(3) Jarric, liv. III, ch. XXIX.

mine d'argent. Parmi les Français blessés se trouve un sieur Mifa, parent du gouverneur de Dieppe. Il annonce aussi que l'année prochaine, le comte de Villadorca doit venir de la Rochelle avec une flotte nombreuse; ce prisonnier m'a parlé encore de deux vaisseaux qui avaient été jetés à la côte et dont les équipages s'étaient ligués avec les Indiens. Il commandait lui-même un de ces vaisseaux; l'autre était commandé par un nommé Rifoles. Le 29, je marchai contre ces Indiens rebelles, et je leur fis vingt-quatre prisonniers qui m'ont confirmé la présence des Français au Rio-Grande (1). »

En 1599, le capitaine Jacques Postel de Dieppe, trafiquant au cap de Frie, fut attaqué par quatre caravelles et sept bateaux portugais; une partie de ses gens furent tués et les autres faits prisonniers (2).

En l'an 1602, le capitaine Gaspar Barbosa, Portugais établi à la Rochelle, ayant été commercer à Fernambouc, fut jeté vivant à la mer, et son vaisseau, nommé *la Marie*, fut confisqué (3).

Vers 1610, le capitaine Davil Paul, de Dieppe, commandant *le Pélican*, de trente-deux hommes

(1) Hackluyt, t. III, p. 716. Les noms français sont tellement estropiés dans cette relation, qu'il est impossible de les reconnaître.

(2) Remonstrance, p. 10.

(3) Ibid., p. 11.

d'équipage, commerçant avec les naturels au port de Macouro, fut tué avec seize de ses gens par les Portugais qui donnèrent leurs corps à manger aux sauvages.

Ces faits isolés, que nous n'avons pu réunir qu'après bien des recherches, prouvent que les côtes du Brésil ne cessèrent jamais d'être fréquentées par les Français. Un certain Jean Riffaut, qui s'adonnait depuis longtemps à ce commerce, essaya, sur la fin du règne de Henri IV, de fonder dans l'île de Maragnan un établissement permanent, et équipa dans ce but trois navires avec lesquels il mit à la voile le 15 mai 1594; il comptait surtout sur l'appui d'un chef indien nommé *Ourapive* ou l'arbre sec, avec lequel il était lié depuis longtemps; mais son principal vaisseau ayant échoué, et la discorde s'étant mise entre ses compagnons, il fut forcé d'abandonner son entreprise et de revenir en France.

Les deux vaisseaux qui lui restaient n'étant pas assez grands pour contenir tous les Français qu'il avait amenés, il fut forcé d'en laisser plusieurs dans le pays. Parmi eux se trouvait le sieur des Vaux, natif de Saint-Maur en Touraine, qui vécut longtemps parmi les Indiens, et prit part à plusieurs de leurs expéditions. Au bout de quelques années, leur ayant fait sentir tout l'avantage qui résulterait pour eux de l'établissement d'une colonie française dans leur voisinage,

il obtint d'eux la permission de revenir en France pour en faire la proposition. Henri IV l'accueillit très-bien, et chargea le sieur de Ravardière, qui avait déjà fait plusieurs fois le voyage du Brésil, d'examiner cette affaire. Celui-ci partit avec des Vaux, visita l'île de Maragnan, et revint persuadé que cet endroit était convenable en tout point pour y fonder une colonie. Il fut de retour en 1610, et fit au roi un rapport très-favorable au projet de colonisation; mais la mort de ce prince vint tout déranger, et le força de remettre l'exécution de son projet à l'année suivante.

Ne pouvant obtenir de la régence les secours sur lesquels il avait compté, et n'étant point assez riche pour rien entreprendre par lui-même, Ravardière s'adressa au commandeur de Razilly et au baron de Sancy, avec lesquels il s'associa, et qui lui firent obtenir l'agrément de la reine pour le projet qu'il méditait. Pour plaire à celle-ci, ils s'adressèrent aux capucins en leur demandant des missionnaires pour les accompagner; on leur en fournit quatre, parmi lesquels se trouvaient les PP. Claude d'Abbeville et Yves d'Évreux, qui ont été les historiens de cette expédition.

Elle mit à la voile du port de Cancale, le mardi 19 mars 1612, et se composait de trois vaisseaux, *le Régent*, *la Charlotte* et *la Sainte-Anne*. Les trois vaisseaux, dispersés par la tem-

pête, furent forcés de se réfugier dans différents ports d'Angleterre; ils se réunirent dans celui de Plimouth, où ils restèrent jusqu'au 23 avril pour se réparer. Le 17 juin, ils touchèrent à l'île de Fernand de Noronha, où ils trouvèrent quelques Portugais et quelques Indiens exilés qu'ils reçurent à leur bord; et enfin, le jeudi 26 juillet, ils jetèrent l'ancre auprès de l'îlot Sainte-Anne, qui est situé à l'embouchure du Maragnon, à deux lieues de la grande île. Le sieur des Vaux, que l'on avait envoyé prévenir les Indiens de l'arrivée des Français, les ayant trouvés fort bien disposés, le sieur de Razilly fit débarquer tout son monde et s'installa dans un endroit appelé Jevire. Il avait trouvé, en arrivant dans cet endroit, quatre ou cinq bâtiments dieppois qui y étaient venus pour commercer.

MM. de Ravardière et de Razilly, voulant s'assurer la possession du pays, firent choix, pour y bâtir un fort, d'un rocher très-escarpé et presque environné par deux rivières qui se jettent à la mer dans cet endroit. On l'entoura d'une forte palissade de quinze pieds de haut, à laquelle les Indiens travaillèrent de grand cœur; on y monta vingt pièces de canon, et on lui donna le nom de fort Saint-Louis. On construisit, dans l'intérieur, des cases pour une partie des Français. Ceux qui n'y trouvèrent pas de place

allèrent, par bandes de dix ou douze, s'établir dans les villages des Indiens, dont le P. d'Abbeville nomme les principaux, Juniparan, Carnaupio, Itapari et Timbohu. Les Indiens se montraient fort disposés à embrasser le christianisme, et les capucins parcouraient librement l'île pour les baptiser. Mais déjà plusieurs chefs, et surtout un certain *Mombon*, commencèrent à voir avec jalousie que les Français se fortifiassent, et craignirent qu'ils ne les traitassent comme l'avaient fait les Portugais dans d'autres parties du Brésil. Cependant tous ceux de l'île avaient reconnu l'autorité de M. de Razilly, ainsi que ceux de Tapouitapere et de Comma, en terre ferme. Six d'entre eux se décidèrent même à accompagner le P. d'Abbeville qui arriva au Havre le 16 mars 1613. Il les présenta au roi et à la reine, que l'un d'eux harangua en langue brésilienne (1). Trois de ces Indiens ne tardèrent pas à succomber à l'influence du climat, et les trois autres, qui avaient été baptisés en grande pompe à Paris, vivaient encore lors de la publication de l'ouvrage de ce religieux (2).

M. de Razilly ayant entendu les Indiens de la terre ferme parler des Amazones, qui habitaient

(1) Le P. d'Abbeville nous a conservé cette harangue dans son ouvrage, p. 341.

(2) C'est ici que se termine la relation du P. d'Abbeville, dont nous avons extrait tout ce qui précède.

sur le haut Maragnon, résolut d'entreprendre un voyage dans ce pays. Le 8 juillet 1613, il partit du fort Saint-Louis avec quarante soldats et dix matelots, et alla d'abord au port de Comma, où plusieurs canots remplis d'Indiens se joignirent à lui, et ensuite à Cayeto où il séjourna plus d'un mois; il remonta ensuite jusqu'à l'embouchure de la rivière de Para, qui était habitée par de nombreuses tribus de Topinambous. Quand il fut arrivé au dernier de leurs villages, qui était à soixante lieues de l'embouchure, les chefs le prièrent de se joindre à eux pour aller faire la guerre aux Camarapins, leurs ennemis; il y consentit, et remonta à la tête de plus de douze cents Topinambous, les rivières de Paiacares et de Parisop. Les Camarapins, dont les habitations étaient construites sur des arbres, se défendirent vaillamment dans ces espèces de forts inaccessibles, et leur défaite ne fut due qu'à la supériorité que les armes à feu donnaient à leurs ennemis.

Pendant cette expédition, un chef nommé *Capiton*, mécontent de ce qu'on lui avait repris quelques objets d'habillement, se met à parcourir l'île et à exciter les naturels contre les Français. Mais les Indiens, loin de vouloir l'écouter, se hâtèrent de dénoncer ses menées; sur ces entrefaites, et au moment où l'on s'y attendait le moins,

on vit arriver dans l'île une barque portugaise, commandée par un nommé Martin Soarez, que le gouverneur du Brésil avait envoyé à la recherche d'un endroit où l'on pourrait établir des plantations de cannes à sucre. Il avait déjà planté en divers lieux, et notamment dans l'îlot Sainte-Anne, des poteaux aux armes de Portugal; mais aussitôt qu'il eut été averti par les Indiens de la présence des Français dans l'île, il s'empressa de se rembarquer.

Le sieur de Pezieux, qui commandait la colonie par intérim, dépêcha un canot pour avertir le sieur de Ravardière de l'arrivée des Portugais. Celui-ci se hâta de revenir à l'île de Maragnan; mais, quelque diligence qu'il y pût mettre, il ne fut de retour qu'au bout de trois mois. Il fit aussitôt terminer les forts et mettre l'île en état de défense. N'osant plus la quitter, il envoya à la découverte, du côté de la rivière de Miary, le capitaine Maillard, de Saint-Malo, et le sieur de Pezieux vers la rivière de Ouarpy, où on lui avait assuré qu'il existait une mine d'or et d'argent; mais les lacunes qui existent dans la relation du P. Yves, d'Évreux, nous empêchent de connaître le résultat de ces deux expéditions.

Cependant la colonie prospérait; M. de Ravardière avait acquis une grande influence non-seulement sur les chefs de l'île, mais aussi sur ceux

du continent voisin. Le P. Yves rapporte même qu'une nation qui demeurait à quatre ou cinq cents lieues vers l'ouest, avait envoyé des canots montés par deux cents guerriers, pour se mettre en rapport avec lui. Tout d'un coup les Indiens vinrent avertir M. de Ravardière que huit vaisseaux portugais ont jeté l'ancre près du fort d'Itapary. Il envoya aussitôt le sieur de Pezieux et le chevalier de Razilly avec quatre barques qui portaient cent vingt soldats, pour tâcher d'enlever, à la faveur de la nuit, les navires portugais, dont trois tombèrent en effet entre leurs mains. Mais ils n'osèrent pas attaquer les Portugais qui étaient à terre au nombre de plus de quatre cents, commandés par Jérôme d'Albuquerque et Diégo de Campo. Le lendemain 18 novembre, après avoir garni d'artillerie les vaisseaux dont on s'était emparé, M. de Ravardière y fit embarquer les sieurs de Pezieux, du Prat et de Razilly, dont chacun commandait une compagnie de soixante hommes, et leur ordonna de débarquer deux heures avant le jour près d'une fontaine qui était à cent pas du fort, dont les Portugais s'étaient emparés, et de s'y fortifier; ce qu'ils exécutèrent, grâce à l'aide de quinze cents Indiens, qui abattirent avec une rapidité incroyable les arbres dont ils avaient besoin pour construire leurs retranchements. M. de Ravardière devait, à la tête de quatre-vingts

hommes, attaquer le fort portugais de l'autre côté pendant que les vaisseaux le canonneraient. Mais ce plan, quoique bien conçu, fut mal exécuté; les chefs de la première division montrèrent de la faiblesse et s'amusèrent à parlementer avec les Portugais, au lieu de les attaquer brusquement. Ceux-ci, ayant eu le temps de se reconnaître, les chargèrent bravement, et les forcèrent à se rembarquer après en avoir tué plus de la moitié. Tout ce que put faire M. de Ravardière fut de rester à croiser sur la côte pendant toute la nuit, pour recevoir à son bord ceux qui étaient parvenus à se sauver dans les bois. Loin d'abuser de sa victoire, Albuquerque traita fort bien les prisonniers et proposa à M. de Ravardière une suspension d'armes, lui représentant que leurs rois étaient en paix, et que c'était à eux à décider de leurs droits respectifs. Celui-ci n'osa se refuser à une aussi juste demande (1).

Aucun auteur français, que je sache, ne fait connaître la suite de cette expédition; mais Diégo de Campo, qui commandait en second les troupes portugaises, en a laissé une relation qui a été publiée dernièrement par l'académie

(1) Histoire de ce qui s'est passé entre les Portugais et les Français en l'île de Maragnan. Paris, N. Rousset, 1615, 8°, petite brochure de 21 p. qui paraît avoir été écrite par un chirurgien de M. de Ravardière.

de Lisbonne (1); il donne le texte complet du traité par lequel les Français devaient rester en possession du fort Saint-Louis et de l'île de Maragnan, jusqu'à ce que deux gentilshommes, l'un Français et l'autre Portugais, que l'on enverrait en Europe à cet effet, eussent rapporté une décision des deux puissances. Le vaisseau *le Régent* fut choisi pour porter en France les deux commissaires, et partit en janvier 1615; plus de cent des principaux colons, qui voyaient bien que la colonie était perdue, s'embarquèrent à son bord. En effet, dès que le rapport de don George d'Albuquerque fut arrivé à Lisbonne, le vice-roi, don Aleixo de Menezes, envoya à don Gaspar de Souza, gouverneur de Fernambouc, l'ordre d'expulser de l'île de Maragnan les Français qu'il regardait comme des pirates. Ce dernier envoya contre eux don Alexandre de Moura avec une flotte composée de sept navires et de neuf caravelles, qui portaient neuf cents hommes de débarquement. La Ravardière, obligé de capituler, s'embarqua pour la France avec quatre cents Français; beaucoup d'autres, qui s'étaient mariés dans le pays avec des Indiennes, obtinrent la permission d'y rester. Cette tentative fut la dernière que fit la France pour fon-

(1) Noticias para a historia et geografia das nacoès ultramarinas, t. I. Lisboa, 1812, 4°.

der un établissement au Brésil, et le nom de Saint-Louis de Maragnon rappelle seul notre ancienne domination dans ce pays, dont le commerce se perdit peu à peu, à mesure que les établissements que l'on avait fondés en Guyane, à la même époque, prirent une plus grande extension.

CHAPITRE III.

Description de la Guyane. — Les Français tournent leurs vues de ce côté. — Expédition de M. de Bretigny. — Sa cruauté excite une révolte parmi les colons. — Il est assassiné par les Indiens.

Entre l'Orénoque et l'Amazone, depuis le huitième degré de latitude septentrionale jusqu'au quatrième degré de latitude méridionale, s'étend la vaste contrée connue sous le nom de Guyane. Sa longueur est de trois cents lieues du nord au sud. Sa largeur est encore inconnue, parce que ses limites occidentales ne sont pas bien définies. Si on les place au versant oriental de la Cordillère des Andes, sa superficie est d'environ quatre-vingt-deux mille lieues carrées.

Outre les deux grands fleuves que nous venons de nommer, la partie de la Guyane qui avoisine la côte est arrosée par une multitude de rivières, qui prennent leur source dans une chaîne de montagnes peu élevées et parallèles à la mer. Les principales, en commençant par le

Les plus avancées avaient à peine commencé à cultiver quelques champs de manioc. Leurs arcs et leurs hamacs de fil de coton, et quelques poteries grossières, composaient toutes leurs richesses. L'autorité de leurs chefs était presque nulle, et leur ignorance religieuse si grande qu'on ne peut même pas les accuser d'idolâtrie. Ils n'avaient qu'une idée très-vague d'un bon et d'un mauvais esprit; leur seul plaisir était de s'enivrer d'une boisson dégoûtante fabriquée par les vieilles femmes en mâchant des racines de manioc que l'on faisait ensuite fermenter.

Les Français, qui fréquentaient la côte du Brésil au moins depuis les premières années du XVIe siècle, eurent de très-bonne heure connaissance de la Guyane. Thevet, dans la relation de son voyage (1), rapporte qu'ayant eu occasion d'interroger un prisonnier qu'avaient fait les Indiens Tapouyas qui habitaient vers l'embouchure de l'Amazone, celui-ci lui parla de la province de Ouyana comme d'un pays très-riche, et lui dit que pour s'y rendre il fallait remonter la rivière de Kourou. Il ne paraît pas cependant qu'ils aient pensé à y fonder des établissements avant d'avoir été successivement expulsés par les Portugais des différents postes qu'ils possédaient sur

(1) Manuscrit de la Bibliothèque royale.

la côte du Brésil. Les Anglais les y précédèrent donc, mais leurs tentatives n'eurent point de succès.

Dès 1595 le capitaine Robert Dudley (1), qui se trouvait à l'île de la Trinité avec un navire de Southampton nommé *l'Ours*, ayant entendu parler du Dorado, envoya à la découverte une chaloupe montée par quatorze hommes. Ils remontèrent l'Orénoque, et s'avancèrent ensuite jusqu'à la rivière Mana. Dudley assure dans sa relation qu'ils découvrirent en effet un pays où l'or et l'argent se trouvaient en abondance.

Ce fut à la fin de la même année que le célèbre Walter Raleigh visita les côtes de la Guyane dans son expédition à la recherche du Dorado, dont le récit est étranger à notre sujet. Dans sa relation, Raleigh dit que les Français cherchaient aussi à découvrir ce pays, mais qu'ils n'étaient pas dans la bonne route. Ce voyage, celui de Laurent Keymis et du capitaine Berrie en 1596, de Charles Leigh en 1604, de Robert Harcourt en 1608, et enfin le dernier voyage de Walther Raleigh en 1617, qui tous avaient pour but, non de former des établissements, mais de découvrir un pays fabuleux, n'eurent d'autre résultat que de mieux faire connaître cette côte.

Quant aux Français, quoiqu'il soit très-pro-

(1) Hackluyt, t. III, p. 576.

bable que leurs voyages à la Guyane remontent à une époque beaucoup plus reculée, je n'en puis citer aucun, avec une date certaine, antérieur à celui du capitaine Ravardière en 1604, dont la relation nous a été donnée par son compagnon, Jean Moquet, depuis garde des curiosités du cabinet du roi. Il ne paraît pas, d'après son récit, qu'il y eût alors aucun Français établi dans le pays. Mais ce voyage se faisait avec une grande facilité, et les relations avec les naturels étaient bien établies; car Ravardière quitta le Havre le 12 janvier, et y fut de retour le 15 août de la même année.

Le premier établissement permanent fut formé par quelques marchands de Rouen qui, en 1626, envoyèrent les sieurs de Chantail et de Chambaut former un établissement sur les bords de la rivière de Sinnamary; ils avaient avec eux vingt-six personnes (1).

Le capitaine Hautépine établit deux ans après, sur les bords du Conamana, quatorze hommes sous les ordres du capitaine Lafleur qu'il y laissa avec une barque armée pour les protéger (2). En 1630, le capitaine Le Grand y conduisit de nouveaux colons, et en 1634 quelques-uns d'entre eux passèrent dans l'île de Cayenne, et

(1) Malouet, Mémoires sur les colonies, t. I, p. 111.
(2) Statistique des colonies, t. II, p. 142.

commencèrent à cultiver la côte de Remire. Trois ans après, ils construisirent sur la rive opposée, à l'embouchure de la rivière de Cayenne, un fort et un village qui est devenu la capitale de la colonie.

En 1633, une compagnie de marchands de Rouen obtint le privilége du commerce de l'Orénoque et de l'Amazone. Elle envoya à la Guyane le capitaine Le Grand, qui y établit soixante-six nouveaux colons. Les priviléges que le cardinal de Richelieu avait accordés à cette compagnie furent confirmés et augmentés par lui en 1638; la compagnie s'engagea, de son côté, à former de nouveaux établissements au Cap Nord et sur le Maroni. Vers la même époque, quelques Français qui revenaient de ce pays, ayant par hasard fait la connaissance du sieur Poncet de Bretigny, lui en firent une description si pompeuse qu'il résolut d'aller s'y établir. Il vendit donc tous ses biens, et alla offrir ses services à la compagnie, qui les accepta, et lui donna le commandement de l'expédition qu'elle préparait. Bretigny reçut le titre de gouverneur et capitaine général pour le roi aux terres du Cap Nord, et ne tarda pas à réunir à Paris environ trois cents personnes qui se décidèrent à le suivre. Mais, à l'exception de quelques officiers, ce n'était qu'un ramassis de vagabonds et de gens sans aveu qui allaient plutôt chercher en Amérique un asile contre la ri-

gueur des lois, qu'un champ où ils pussent exercer leur industrie.

Ce fut le 3 août 1643 que les nouveaux colons s'embarquèrent à Paris, au port Saint-Nicolas, pour se rendre à Rouen par la Seine : dès leur passage à Mantes ils se firent avec les archers de la ville une querelle que l'on eut bien de la peine à apaiser. Les voyageurs arrivèrent à Rouen le 8 du même mois, et le 12 à Dieppe, où devait se faire l'embarquement. Le premier soin de M. de Bretigny fut de leur donner une organisation militaire; on eût dit qu'il s'agissait d'aller conquérir un pays occupé par l'ennemi, et non de coloniser une province à peu près déserte. Après les avoir divisés en quatre compagnies, auxquelles il donna un nombre d'officiers beaucoup trop considérable, M. de Bretigny se choisit un capitaine des gardes, un écuyer, un chancelier, un maître d'hôtel, comme s'il eût été prendre tranquillement possession d'un royaume bien organisé. Mais il ne pensa ni à engager des artisans et des laboureurs qui eussent fait prospérer sa colonie, ni à s'assurer les moyens de la faire subsister jusqu'à l'époque des premières récoltes.

Les deux vaisseaux qui devaient transporter les émigrants étaient *le Saint-Jean,* de deux cent cinquante tonneaux, et *le Saint-Pierre,* de soixante; ils mirent à la voile le 1er septembre, et après une traversée assez heureuse, ils mouillèrent, le

25 novembre, près de l'île de Cayenne, en face de l'habitation de Mahury. Il n'y avait dans cet endroit que cinq Français et une femme indienne de la nation des Palicours, qui avait épousé leur chef appelé Desfossez. Celui-ci se hâta de venir à bord du *Saint-Jean*, et d'offrir à M. de Bretigny tous les rafraîchissements dont il pouvait disposer. Il fut imité par quelques Indiens que la curiosité avait attirés. On s'occupa aussitôt du débarquement des passagers, de leurs effets et des marchandises de traite; de sorte que, dès le 3 décembre, le tout fut transporté à terre. Mais déjà le 30, le sieur l'Abbé, commandant *le Saint-Pierre*, qui avait eu à souffrir du caractère irascible et despotique du gouverneur, et qui craignait qu'il ne se portât contre lui à quelque extrémité, mit brusquement à la voile pour retourner en France, emmenant avec lui Grandmaison, capitaine de la troisième compagnie, qui avait aussi été maltraité par Bretigny.

Le gouverneur, sans laisser à ses colons le temps de se reposer, les employa à construire des cabanes couvertes en feuilles de palmier; mais il avait si mal choisi son emplacement, qu'elles furent emportées par un coup de vent. Ce malheur, la dureté avec laquelle ils étaient traités, et le manque de vivres qui commençait à se faire sentir, ne tardèrent pas à jeter le découragement parmi eux. Loin de profiter de l'arrivée fortuite d'un navire,

commandé par le capitaine Sanson de la Rochelle, Bretigny voulut le confisquer, et faire arrêter Sanson comme ayant violé les priviléges de la compagnie; mais celui-ci parvint à s'échapper, sous prétexte d'aller à la pêche du côté de Kourou.

Toutes ces contrariétés aigrirent encore le caractère de Bretigny, dont le despotisme devint intolérable. Loin d'épargner les colons peu accoutumés au travail, surtout dans un climat aussi brûlant, il leur faisait monter la garde pendant la nuit, et leur refusait un instant de liberté pour se procurer du gibier ou du poisson. Il faisait faire de fréquents appels, et celui qui y manquait était aussitôt condamné à une amende de mille livres de tabac au profit de la compagnie, bien heureux encore quand il n'était pas mis aux fers ou accablé de coups. Trouvant encore cette punition insuffisante, Bretigny fit faire une estampille de fer à son nom pour marquer au front ceux qui lui désobéiraient. Il les accabla enfin de tant de mauvais traitements, que Boyer assure que les Indiens eux-mêmes commencèrent à traiter les Français avec mépris, et à leur reprocher d'être des esclaves.

Cette conduite finit par amener une révolte. Le 4 mars 1644, les officiers s'emparèrent de leur chef et lui mirent les fers aux pieds. Ils chargèrent ensuite du gouvernement une espèce de conseil choisi parmi eux et dont la présidence

fut donnée à un nommé Saint-Remy; un autre officier, M. de Montmaur, fut chargé de porter en France l'acte d'accusation que l'on avait dressé contre le gouverneur.

Le conseil ayant résolu de mettre à exécution le projet qu'avait formé Bretigny d'envoyer soixante personnes s'établir sur la rivière de Surinam, en donna le commandement au capitaine de Noailly. En passant à l'embouchure du Maroni, il y trouva cinq Français qui y avaient été laissés par Chambaud, et qui se joignirent à lui. Noailly arriva heureusement à Surinam, où les chefs indiens, après avoir longuement délibéré, lui permirent de s'établir, à la condition de les aider à faire la guerre aux Arrouagues, leurs ennemis, qui étaient soutenus par les Hollandais de Berbice. Quatre Français partirent en effet avec eux pour une expédition contre ce poste; mais ayant été découverts trop tôt par ceux qu'ils voulaient surprendre, ils revinrent au bout de six semaines sans avoir rien fait d'important.

Sur la fin de juin, un navire commandé par Jean Davaux leur apporta la nouvelle que M. de Bretigny avait été rétabli dans son autorité par les officiers. Ne pouvant s'accorder entre eux, ils s'étaient contentés de lui faire signer un traité dans lequel il promettait d'oublier le passé et de mieux se conduire à l'avenir. Cependant ceux qui se trouvaient le plus compromis n'avaient

pas voulu se fier à sa parole et s'étaient embarqués sur ce navire pour retourner en France. Aussitôt que M. de Bretigny eut reconquis son pouvoir, son premier soin fut de faire jeter à Cayenne les fondements d'un fort qui devait être flanqué de quatre bastions. Il promulgua en même temps un code en 140 articles de la plus grande sévérité, surtout dans tout ce qui touche à la religion. C'est le véritable pendant des lois bleues du Massachusset. Les hérétiques doivent être brûlés vifs, et les moindres fautes contre les préceptes de l'Église sont punies de la prison et d'une forte amende. Tous les crimes et délits imaginables y sont prévus; mais il n'y est pas le moins du monde question de l'organisation de la colonie.

Après la promulgation de ce beau chef-d'œuvre, Bretigny s'embarqua sur la rivière de Cayenne dont il voulait examiner les chutes; mais quand il eut fait une cinquantaine de lieues, le manque de vivres le força à revenir sur ses pas. A son retour à Cayenne, il fit partir dix Français pour aller se fixer à Maroni; mais le vent fit chavirer l'embarcation qui les portait devant les îles de Kourou, et un seul d'entre eux parvint à s'échapper. Malgré les belles promesses qu'avait faites Bretigny pour recouvrer sa liberté, son caractère ne tarda pas à reprendre le dessus, et il recommença le cours de ses cruautés; il fit rom-

pre vifs huit soldats sous les plus frivoles prétextes, et trancher la tête à M. de Gongy, quoiqu'il fût son parent; un soldat reçut l'estrapade pour avoir cueilli un brin de piment, et enfin il poussa la démence jusqu'à exiger que chacun vînt le matin lui rendre compte des songes qu'il avait eus pendant la nuit, et à punir sévèrement ceux dont les rêves lui déplaisaient.

Les sauvages de l'île, qui n'étaient pas mieux traités que les colons, ne tardèrent pas à ourdir un complot pour exterminer les Français. Une de leurs femmes les dénonça à Bretigny, qui en fit arrêter quelques-uns; mais ils parvinrent bientôt à s'échapper, et gagnèrent la terre ferme à la nage. Bretigny fait aussitôt armer un canot; et se mettant lui-même à leur poursuite, il remonte une petite rivière près de laquelle il pensait qu'ils s'étaient réfugiés. La nuit l'ayant surpris, il la passa dans une cabane de feuillage que ses gens lui construisirent; mais le lendemain, au moment où il voulait remonter dans son canot, il se vit cerné par une multitude d'Indiens qui firent pleuvoir une grêle de flèches sur lui et sur les siens. Sans essayer de faire la moindre résistance, il s'enveloppait lâchement dans son manteau en leur demandant quartier, quand il fut frappé au milieu du front d'une flèche qui le renversa mort sur la place. Les sauvages se répandirent ensuite dans la

terre ferme et dans l'île de Cayenne, brûlant les maisons et massacrant les habitants. Tout fut détruit, non-seulement à Mahury, mais aussi à Maroni, à Berbice et à Surinam. Après avoir ainsi tout ravagé, les Indiens vinrent assiéger le fort que Bretigny avait fait construire sur la montagne de Cepérou. Les missionnaires, qui n'avaient pas perdu toute leur influence sur eux, parvinrent cependant à les calmer un peu. Les Indiens les emmenèrent avec eux à Kourou, ainsi que quelques Français qui consentirent à les accompagner; d'autres, au nombre d'environ quarante, après avoir fait main basse sur tout ce qui appartenait à M. de Bretigny, s'embarquèrent à bord d'un navire commandé par le capitaine Mirbaut, qui venait d'arriver à Cayenne, et qui les transporta à l'île de Saint-Christophe; et les plus déterminés se maintinrent dans le fort de Cepérou.

Deux ans après, la compagnie des marchands de Rouen, qui ignorait encore tout ce qui s'était passé dans l'île de Cayenne, y expédia un renfort de quarante hommes, sous la conduite d'un certain Laforest; ils n'y trouvèrent plus que des personnes qui s'étaient retranchées de leur mieux sur la montagne de Cepérou. Loin de vouloir rester dans cet endroit, les émigrants prirent à leur bord une partie des anciens colons. Laforest, qui ne voulut pas manquer à ses

engagements envers la compagnie, resta à Cepérou avec seize hommes seulement et deux missionnaires capucins; mais ayant été surpris par les sauvages, ils furent tous massacrés, à l'exception d'un nommé Le Vendangeur, qui, après avoir été longtemps prisonnier parmi eux, parvint à s'échapper et à gagner Surinam, d'où il passa en France.

L'auteur de la relation (1) qui nous a servi de guide ne donne pas la date de ces derniers événements; mais il paraît que l'établissement subsista environ un an. Quoique les colons aient travaillé eux-mêmes, non-seulement à défricher la terre, mais à construire un fort et des maisons, ils n'eurent à souffrir ni des effets du climat ni des maladies contagieuses. La mauvaise conduite de M. de Bretigny, et la révolte des sauvages qui en fut la suite, causèrent seules la destruction de la colonie. Notre auteur fait, au contraire, un grand éloge du pays et de ses productions. Il invite à plusieurs reprises les Français à ne pas se décourager et à former une nouvelle compagnie pour le coloniser.

(1) Relation du voyage de M. de Bretigny en l'Amérique occidentale, par P. Boyer, sieur de Petit-Puy. Paris, 1654, 8°.

CHAPITRE IV.

Expédition du baron de Dormelles. — Formation d'une compagnie à Paris, pour la colonisation de la Guyane.— Assassinat de M. de Royville. — La discorde se met entre les seigneurs, et la famine décime la colonie. — Abandon complet de la Guyane.

Avant de parler des nouvelles tentatives de colonisation qui furent faites par une compagnie de Paris, rivale de celle de Rouen, je dois dire quelques mots de l'expédition du baron de Dormelles, quoiqu'elle n'ait eu aucun résultat. M. de Dormelles ayant obtenu du roi de grandes concessions de terres en Amérique, y envoya deux bâtiments, qui partirent d'Indret le 17 mars 1648; le 26 mai ils se trouvèrent en vue d'une île que le pilote prétendit être à l'entrée de la rivière de Berbice. M. de la Fontaine, qui avait été désigné pour être le gouverneur de la colonie, alla à terre avec vingt-deux personnes; le capitaine Maurice, avec lequel il avait eu plusieurs querelles pendant la traversée, profita d'un vent assez fort qui s'éleva dans la soirée,

pour prendre le large et se rendre à la Martinique, où il débarqua les colons qui étaient restés à bord. A son retour, il perdit son bâtiment sur l'île de Tercère, où il mourut dans la misère, n'ayant jamais osé reparaître en France. Quant à ceux qu'il avait si lâchement abandonnés, ils périrent probablement de privations ou furent massacrés par les sauvages. On n'a jamais eu aucune nouvelle de leur sort.

Lorsqu'on eut appris en France les désastres de M. de Bretigny et de ceux qui l'avaient accompagné, M. de Royville, qui connaissait la bonté et la fertilité du pays, résolut de fonder une nouvelle compagnie pour le coloniser. N'étant par lui-même ni assez riche ni assez puissant pour une pareille entreprise, il s'associa l'abbé de la Boulaie, intendant général de la marine sous le duc de Vendôme, et l'abbé de l'Isle Marivaut, ecclésiastique généralement respecté et qui paraît avoir été mû principalement par le désir de catéchiser les indigènes. Quelques autres personnes s'étant encore jointes à eux, il se forma une compagnie de douze associés, qui versèrent ensemble un fonds de huit mille écus, somme certainement bien minime pour une entreprise de cette importance. La nouvelle compagnie, dont les membres se qualifiaient de seigneurs de la Guyane, obtint du roi la concession de ce pays, et la compagnie de Rouen

fut déclarée déchue de son privilége, comme n'ayant pas rempli ses engagements. Il fut convenu qu'une partie des associés passerait à la Guyane pour former le conseil de M. de Royville, qu'on avait, d'un commun accord, nommé général de l'expédition, et que ceux qui resteraient en France s'occuperaient à lui faire passer successivement des renforts, des vivres et des munitions.

Malgré les leçons de l'expérience, on commit de nouveau la faute d'organiser cette nouvelle expédition sur un pied entièrement militaire et de chercher à y attirer des gens de condition, en leur offrant des emplois d'officiers. Ceux-ci, y compris les personnes attachées à leur service, formaient un total de cent trente-six personnes, dont pas une, dit le P. Biet, n'aurait consenti à remuer une pelletée de terre, et cela sur une colonie qui n'en comptait guère que quatre ou cinq cents; encore avait-on accepté tout le monde, même des repris de justice et des moines apostats. Il n'y avait pas, dit le même auteur, cinquante hommes sur lesquels on pût compter pour travailler aux défrichements.

Les émigrants quittèrent Paris le 18 mai 1652, et s'embarquèrent sur des bateaux qui devaient les transporter à Rouen. Leur début ne fut pas heureux. Les gens qui gardaient la porte de la Conférence les ayant arrêtés, l'abbé de Marivaut

voulut descendre à terre pour s'expliquer avec eux; mais le pied lui glissa en passant d'un bateau à l'autre; il tomba dans la rivière et disparut sous les flots, sans qu'il fût possible de lui porter secours. Cet accident fut d'autant plus funeste, qu'en sa qualité de directeur général, et par l'influence dont il jouissait sur l'esprit de ses associés, l'abbé de Marivaut eût probablement empêché les dissensions qui s'élevèrent entre eux et qui furent cause de leur perte.

Les émigrants continuèrent leur route vers Rouen et le Havre, où ils arrivèrent sans accident; mais déjà le général avait été obligé d'en renvoyer une cinquantaine, à cause de leur inconduite et de leur mauvaise santé. Au Havre rien n'était prêt. Pendant le séjour de plus d'un mois qu'il fallut faire dans cette ville, la compagnie consomma une grande partie de ses approvisionnements, et les futurs colons, poussés au vice par l'ennui, dissipèrent dans les cabarets le peu d'argent qu'ils possédaient; ils vendirent même une partie de leurs meubles et de leurs vêtements. Ce ne fut que le 3 juillet que les deux bâtiments frétés par la compagnie, *le Grand Saint-Pierre*, de 500 tonneaux, et *la Charité*, de 400, purent mettre à la voile.

Pendant ce temps, la compagnie de Rouen n'était pas restée oisive. Dès le mois de février elle avait envoyé à Cayenne une soixantaine

d'hommes, sous la conduite du nommé Le Vendangeur, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Cet homme, qui connaissait bien le pays et parlait même avec facilité la langue des Indiens, avait su se concilier leur bienveillance; il était parvenu avec leur aide à reconstruire le fort de Céperou, et à cultiver aux environs quelques champs de patates et de manioc. La compagnie de Rouen avait également réuni un second envoi d'une cinquantaine d'hommes, qui se préparaient à partir sous le commandement du capitaine Courpon, de Dieppe. Elle espérait ainsi, en prouvant qu'elle n'avait jamais abandonné la colonie, obtenir du parlement le maintien de son privilége, dont la formation de la compagnie de Paris lui avait fait sentir toute l'importance.

Les seigneurs associés qui faisaient partie de l'expédition étaient loin d'être d'accord avec M. de Royville, leur général, et ces dissensions s'augmentèrent encore pendant un séjour d'une semaine environ que l'on fit à Madère pour y prendre des rafraîchissements. Les seigneurs voulaient tous jouir d'une autorité indépendante; M. de Royville, au contraire, voulait exercer un pouvoir absolu. On l'accusa même d'avoir voulu assurer sa domination, en faisant massacrer ses associés par des soldats qui lui étaient dévoués. Ses ennemis lui reprochaient encore d'avoir con-

clu un traité secret avec la compagnie de Rouen, qui lui avait accordé tout ce qu'il avait voulu; ils affirmaient qu'il avait gagné un grand nombre d'officiers, et que, voyant le complot sur le point d'éclater, ils avaient été forcés d'agir eux-mêmes pour mettre leur vie en sûreté.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'organisation de l'expédition était défectueuse; la présence de tant de chefs et de propriétaires qui se regardaient comme égaux entre eux, et dont les plus modérés voulaient, sinon commander, du moins se dispenser d'obéir, devait nécessairement amener des querelles interminables. L'un d'eux surtout, M. de Braguelonne, qui avait été conseiller d'état et intendant de justice de la généralité d'Orléans, ne pouvait se plier au ton impérieux du général, et fut, à ce qu'il paraît, l'âme de la conspiration qui se forma contre lui. Dans la nuit du 18 septembre, M. de Royville, malade depuis quelques jours, fut surpris dans son lit par ses associés, poignardé et jeté à la mer, sans pouvoir faire la moindre résistance. Le lendemain matin, on réunit les passagers sur le pont, et on leur annonça sa mort sans entrer dans aucun détail sur ce qui s'était passé. On destitua en même temps tous les officiers qui passaient pour lui être dévoués, et on cassa la compagnie de gardes qu'il s'était donnée, à l'exemple de M. de Bretigny.

Ce fut le 29 septembre 1652, que les deux bâtiments arrivèrent à l'entrée de la rivière de Cayenne; les chefs de l'expédition aperçurent, à leur grand étonnement, le pavillon français qui flottait sur la montagne de Céperou. Heureusement pour la compagnie de Paris, le vaisseau de celle de Rouen, commandé par Courpon, qui avait quitté le Havre en même temps que les siens, n'était pas encore arrivé, de sorte que le sieur de Navarre, qui commandait à Céperou, pris au dépourvu et sans moyens de défense, ne fit aucune difficulté de reconnaître l'autorité des seigneurs. Le débarquement s'opéra donc plus facilement qu'on ne l'avait espéré.

On s'occupa d'abord à construire des habitations, qui formèrent bientôt un village de cinq ou six rues. Mais loin de commencer les opérations de défrichement, et d'assurer ainsi la subsistance de la colonie, que le fortin déjà existant suffisait pour mettre à l'abri des attaques des sauvages, on employa plus d'un mois à en construire un de pierre; on y fut forcé par la vanité du sieur de Vertaumont, l'un des associés, qui s'en était fait nommer gouverneur avant de quitter la France, et qui déclara qu'il ne voulait pas être commandant d'un fort de bois.

Pendant ce temps les Français étaient réduits à coucher par terre, et n'avaient pour subsister que les vivres que l'on avait apportés de France,

et qui s'étaient, en grande partie, avariés pendant la traversée. L'imprévoyance avait été poussée si loin que l'on n'avait même ni pêcheurs, ni filets pour se procurer le poisson, qui est très-abondant dans ces parages; il n'était donc pas étonnant que des maladies dangereuses se déclarassent parmi les nouveaux venus, que l'on forçait aux travaux les plus pénibles, sans leur avoir laissé le temps de s'acclimater, ni même de se reposer des fatigues du voyage. « Il semble, dit Biet, que l'on n'avait embarqué tout ce peuple que pour l'amener dans ce pays et l'y faire périr. »

Quelques jours après que la compagnie de Paris eut pris possession de Céperou, le navire de Courpon y arriva avec soixante-six colons, la plupart si jeunes et si faibles, que les seigneurs associés ne voulurent pas s'en charger. Courpon, voyant qu'il était trop tard pour rien faire d'utile à ceux qui l'avaient envoyé, remit à la voile et se dirigea sur les Antilles.

L'un des associés, M. Duplessis, fut chargé de parcourir l'île et de choisir l'endroit le plus favorable pour s'y établir. Il désigna pour cela un lieu appelé Remire. Pendant ce voyage il découvrit une barque à bord de laquelle se trouvaient quatorze blancs et le même nombre de nègres. On réussit à s'en emparer, et le capitaine, qui était Français, natif de Gonesse, et avait avec lui une Indienne qu'il avait épousée, avoua qu'il fai-

sait la piraterie, et qu'il avait volé ces esclaves dans des habitations portugaises du côté de Fernambouc. On renvoya son équipage, mais on le garda prisonnier, et l'on employa les nègres à la culture : il paraît que ce furent les premiers qui furent introduits à Cayenne.

Les dissensions continuaient toujours entre les seigneurs associés, qui n'étaient pas moins de douze ou treize. Vertaumont, qui avait été mis en possession du fort, exigeait que l'on y emmaganisât tous les vivres, dont il aurait eu alors la seule disposition. Il était soutenu surtout par un autre associé, nommé Isambert; mais Braguelonne, Duplessis et quelques autres, s'opposèrent avec force à cette prétention qui les aurait mis à sa merci. Après une discussion très-orageuse, ces derniers eurent le dessus dans le conseil; mais Vertaumont et Isambert jurèrent de se venger de ce qu'ils regardaient comme un affront.

Le 1er décembre 1652, les deux vaisseaux qui avaient amené la colonie mirent à la voile pour retourner en France. Ce n'était qu'à grand'peine qu'on leur avait procuré la quantité de vivres nécessaire pour la traversée. Isambert et quelques autres profitèrent de leur absence pour tramer un complot contre leurs associés; mais ceux-ci, l'ayant découvert, se réunirent en cour de justice, et condamnèrent Isambert à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté le 25 décembre

1652. Ses principaux complices, les sieurs de Villenave, de Bar et de Nuisemans, furent relégués dans une petite île déserte, appelée des Lézards, jusqu'à ce qu'on eût une occasion de les faire conduire en France. Le sieur de Vertaumont était aussi impliqué dans cette affaire; mais comme il était maître du fort, d'où il aurait été difficile de l'expulser, ses collègues furent obligés de faire avec lui une espèce de traité de neutralité. Quelques jours après, ils rappelèrent même les trois exilés, de crainte qu'ils ne parvinssent à s'échapper, et n'allassent grossir le parti de Vertaumont.

On conçoit facilement qu'au milieu de toutes ces querelles, il n'avait pas été facile de maintenir l'ordre parmi les colons, et de mettre les Indiens à l'abri de leurs vexations. Les Galibis, qui, comme les plus voisins de la colonie, avaient été les plus maltraités, prirent la résolution de se soulever et de massacrer tous les Français; mais Vertaumont ayant été heureusement averti de leurs desseins par un jeune Indien Palicour, nommé Yoli, les attaqua à l'improviste et les mit en déroute après en avoir tué un grand nombre. Les seigneurs associés envoyèrent alors le sieur Duplessis, l'un d'eux, pour conclure une alliance avec les Palicours ou Maronis, mais il remonta vainement l'Oyapoc et l'Epicouly jusqu'à une grande distance : il ne put joindre ces tribus, qui

à son approche s'étaient réfugiées dans l'intérieur.

Malgré le traité qu'il avait fait avec ses collègues, Vertaumont vivait toujours dans la défiance; il craignait qu'ils ne s'emparassent de sa personne et ne le missent en jugement aussitôt qu'ils auraient reçu des renforts de France. Il s'empara de la seule grande embarcation que possédât la colonie, et partit presque seul, le 10 avril 1653, pour se réfugier chez les Anglais, qui venaient de fonder un établissement à Surinam. Les soldats qu'il avait laissés dans le fort pillèrent tous les magasins, et ce ne fut qu'en leur promettant l'impunité que M. de Braguelonne et les autres associés purent obtenir qu'ils en ouvrissent les portes.

M. de Braguelonne était cependant parvenu à faire avec les Galibis une paix que ceux-ci n'observèrent que peu de jours. Ils profitèrent de la sécurité qu'elle inspirait aux Français pour leur tendre diverses embuscades, et en massacrèrent un grand nombre; il était presque impossible de s'écarter du fort sans tomber entre leurs mains, et le manque de vivres se faisait sentir chaque jour davantage. Plus de quatre cents personnes avaient déjà péri, et les autres étaient réduites à la dernière extrémité, quand, le 11 décembre 1653, deux bâtiments, l'un hollandais et l'autre anglais, parurent devant Cayenne. Le commandant de

ce dernier offrit au petit nombre de Français qui se trouvaient dans le fort de Céperou de les transporter à Surinam, ce qu'ils acceptèrent avec la plus grande reconnaissance; mais comme son vaisseau était à peine assez grand pour les contenir tous, on abandonna l'artillerie, les munitions, et une quantité de marchandises estimée à plus de 20,000 livres. Les Français arrivèrent à Surinam, d'où ils passèrent aux Antilles; mais il y en eut bien peu qui revirent leur patrie.

Il est facile de voir que le mauvais choix des colons, le manque de prévoyance et la multiplicité des chefs furent les seules causes de la mauvaise réussite de cette entreprise. On conçoit à peine comment les Français, qui avaient dix pièces de canon et un grand nombre d'armes à feu, purent se laisser expulser par des Indiens aussi peu guerriers que ceux de la Guyane. Quoiqu'ils cultivassent eux-mêmes la terre, les maladies ne commencèrent à se déclarer que quand la révolte des Indiens produisit la disette des vivres: le P. Biet, témoin oculaire de toutes leurs misères, et qui ne devait pas être prévenu en faveur du pays où il avait lui-même tant souffert, ne parle qu'avec éloges de son climat et de sa fertilité (1).

Avant de terminer ce chapitre, je dirai quel-

(1) Deux relations de cette expédition ont été publiées peu de temps après : l'une par le P. Biet et l'autre par Jean de

ques mots de la première tentative qui fut faite pour pénétrer dans l'intérieur. Au mois de juin 1652, cinq Français, guidés par un chef nommé Biraumon, partirent de la pointe de Mahury pour se rendre chez les Racalets. Ils remontèrent la rivière pendant dix-sept jours avant d'atteindre cette peuplade; ils y reçurent un fort bon accueil, et employèrent cinq naturels pour les aider à redescendre la rivière. Le P. Biet (1), qui fait mention de ce voyage, dit seulement que le pays que traversèrent les Français était mauvais et tout inondé.

Laon, sieur d'Aigremont. Voyez la bibliographie guyannaise, à la fin du volume.

(1) Bret., liv. III, ch. IX.

CHAPITRE V.

—

Mission du P. Pelleprat aux bouches de l'Orénoque. — Tentative malheureuse de MM. de la Vigne et de la Potherie. — Les juifs hollandais fondent une colonie à Cayenne.

Pendant les tristes événements que nous venons de raconter, les jésuites, qui depuis plusieurs années avaient envoyé des missions aux Antilles, faisaient de leur côté une tentative pour former un établissement à la Guyane. En 1651, le P. Melan, ayant acquis une grande influence sur les Galibis, qui du continent étaient venus s'établir à la Grenade, fut conduit par eux en terre ferme, à l'embouchure de l'Ouarabiche : cette rivière se jette dans le bras de l'Orénoque, désigné généralement sous le nom de Bouche du Dragon. Après avoir séjourné environ un an au milieu des Indiens qui se montrèrent dociles à ses instructions, il se rendit à la Martinique pour y chercher un renfort de missionnaires, et revint, accompagné du P. Pelleprat et de qua-

tre jeunes Français qui devaient étudier la langue des Indiens. Pour achever de gagner l'affection de ceux-ci, il leur ramena deux femmes de leur nation qui étaient esclaves à la Martinique et qu'il avait rachetées.

Les missionnaires, qui avaient quitté cette île le 20 juillet 1653, arrivèrent le 3 août à Ouarabiche. Les habitants témoignèrent une grande joie de leur venue, et remirent au P. Melan une lettre qui était arrivée pour lui pendant son absence; elle était signée par Don M. de Guzman, gouverneur espagnol de la Guyane et de l'île de la Trinité. Cet officier le remerciait de ses efforts pour la conversion des naturels, et l'engageait à venir le trouver à l'île de Saint-Thomas, où il faisait sa résidence et où l'on manquait d'ecclésiastiques. Mais cette invitation cachait probablement un piége, et le véritable but du gouverneur était de s'opposer à la formation d'une colonie française dans cette province, qu'il regardait comme appartenant à sa nation; car le P. Melan s'étant rendu à la Trinité, on n'a jamais su ce qu'il était devenu. Le P. Pelleprat resta chargé de cette mission jusqu'au 22 janvier 1654; il prétexta le mauvais état de sa santé pour passer aux Antilles, et de là en France; mais il paraît que le véritable but de son voyage était de former une compagnie pour la colonisation du pays, dont il pu-

blia une description aussitôt après son arrivée (1).

MM. de la Vigne et de la Potherie, avocats au parlement (2), se laissèrent persuader par lui, et avancèrent chacun mille écus dans le but de former un établissement aux bouches de l'Oréno-que; ils avaient conçu de si belles espérances, que, sans même prendre le temps de solliciter l'autorisation du roi, le sieur de la Vigne s'embarqua à Paimbœuf, le 16 juin 1656. Il toucha d'abord à la Martinique, dont le gouverneur, M. du Parquet, fit tous ses efforts pour le faire renoncer à son projet, en lui faisant sentir que le gouvernement espagnol, qui avait de justes prétentions sur le territoire qu'il voulait occuper, ferait tous ses efforts pour l'empêcher de réussir. Mais de la Vigne attribua ces conseils à la jalousie, et remit à la voile pour se rendre à l'embouchure de l'Ouarabiche.

Après avoir erré assez longtemps le long de la côte sans pouvoir découvrir l'entrée de ce fleuve, les émigrants rencontrèrent un canot monté par des Indiens qui la leur indiquèrent. Mais à leur grand étonnement, ils n'aperçurent qu'un terrain noyé sur lequel il était impossible de construire des habitations. Ils allèrent donc à la recherche d'un endroit plus favorable, et

(1) Relation des missions des PP. de la C. de J. Paris, 1655.
(2) Dutertre, t. I, ch. XVIII.

s'arrêtèrent à l'embouchure de l'Ouanatigo, où de la Vigne fit construire sur un morne assez élevé, un bâtiment de trente pieds de long sur dix-huit de large, entouré d'une forte palissade, défendue par quatre canons et deux pierriers; il lui donna le nom de fort Sainte-Anne. Après y avoir établi ses gens, auxquels il laissa quatre-vingts arquebuses ou mousquets, de la Vigne retourna en France pour chercher des renforts. Quelques semaines après, les Espagnols vinrent attaquer ce poste, mais ils furent repoussés avec une perte considérable. Cependant le sieur Michel qui le commandait, craignant de ne pouvoir résister à une nouvelle tentative de leur part, s'embarqua avec tout son monde; il abandonna le fort avec une telle précipitation, qu'il ne prit pas même le temps d'enclouer les canons.

Comme aucun de ceux qui se trouvaient à bord de l'embarcation n'était capable de la diriger, ils errèrent longtemps dans le golfe du Mexique, et allèrent enfin échouer sur les côtes de la Jamaïque, où les naufragés furent heureusement recueillis par des flibustiers qui les conduisirent à la Martinique. Ils y étaient à peine depuis quelques jours, quand arriva de France un vaisseau nommé *la Pélagie*, qui amenait cent cinquante émigrants destinés pour la Guyane. Mais en apprenant ce qui s'était passé, ils refu-

sèrent de continuer leur voyage, et s'établirent à la Martinique; ce qui acheva de ruiner la compagnie.

Le P. Dutertre, d'où nous tirons ces détails, termine son récit par les réflexions suivantes: « Bien que toute cette entreprise ait été conduite sans jugement, et que, depuis son commencement jusqu'à sa déroute, on y ait fait des fautes très-considérables, j'en remarque pourtant cinq qui ont été les causes principales de sa ruine. La première est d'avoir eu dessein de faire le rendez-vous à la Martinique, et d'y bâtir des magasins sans s'être assuré de M. Duparquet; la seconde, c'est d'être parti de France sans savoir où aller; la troisième, de n'avoir eu ni chirurgien, ni interprète, ni guide; la quatrième, d'être resté trop longtemps à la Martinique, où les engagés se débauchèrent; la cinquième, enfin, d'avoir confié la colonie au sieur Saint-Michel, qui n'avait aucun intérêt personnel à son succès. »

Depuis le désastre de la compagnie de Paris, l'île de Cayenne était complétement abandonnée par les Français. Quelques Hollandais expulsés du Brésil par les Portugais s'y réfugièrent avec leurs esclaves, et obtinrent des Indiens la permission de s'y établir. Leur chef, Guerin Spranger, y introduisit la culture du sucre et celle de l'indigo, qui y prospéra tellement, dit le P. Dutertre, que sa bonne administration mit bientôt cette île en

haute réputation, et attira l'attention d'un grand nombre de juifs qui venaient d'être chassés du Brésil, où ils s'étaient établis pendant la domination de la Hollande dans ce pays. L'un d'eux, nommé David Nassy, en haute faveur auprès de la compagnie qui s'était formée à Amsterdam, en obtint le titre de patron-maître de la colonie de Cayenne, et s'y rendit en 1659 avec un grand nombre de ses compatriotes. L'année suivante, cent cinquante-deux individus de la même religion, qui avaient quitté Livourne au mois de juillet, vinrent les y rejoindre, et s'y livrèrent également à la culture des terres. La prospérité dont jouit cet établissement pendant sa courte durée est une preuve que les Israélites ne sont pas aussi impropres qu'on le pense généralement aux entreprises agricoles. Il est fâcheux que les circonstances ne lui aient pas permis de se développer; car le spectacle d'une colonie de juifs subsistant par eux-mêmes eût eu, sans aucun doute, une grande influence morale sur le développement intellectuel de cette nation.

CHAPITRE VI.

Fondation d'une nouvelle compagnie pour la Guyane. — M. de la Barre est envoyé à Cayenne. — Les Hollandais capitulent. — Les Anglais s'emparent de la Guyane. — Elle est rendue à la paix de Breda. — M. de la Barre et l'amiral d'Estrée rétablissent la colonie.

Dix années s'écoulèrent sans que l'on s'occupât en France de la Guyane; mais, en 1663, le sieur Lefebvre de la Barre, maître des requêtes et intendant du Bourbonnais, s'étant lié avec un nommé Bouchardeau qui avait déjà fait plusieurs voyages en Amérique, se laissa persuader par lui de former une nouvelle compagnie pour la colonisation de Cayenne. Colbert, à qui il communiqua son plan, et qui ne perdait pas une occasion de favoriser le commerce extérieur, l'ayant hautement approuvé et lui ayant procuré l'autorisation du roi, la compagnie ne tarda pas à se former; elle se composait de vingt personnes, dont chacune versait 10,000 livres, et s'en-

gageait à doubler cette somme, si cela devenait nécessaire. Le roi lui accorda en toute propriété, sous le nom de France équinoxiale, tout le pays situé entre l'Amazone et l'Orénoque, ainsi que les îles qui en dépendent. M. de Prouville-Tracy, qui venait d'être nommé gouverneur des Antilles et qui s'y rendait à la tête d'un corps de douze cents hommes, fut chargé d'expulser, chemin faisant, les Hollandais qui s'étaient établis à la Guyane, et de mettre M. de la Barre en possession du pays.

La flotte était composée de deux vaisseaux du roi, *le Brézé* et *le Terron*, et de quatre navires de la compagnie. Elle mit à la voile le 26 février 1664, et arriva le 11 mai devant Cayenne. Le même jour, M. de Tracy envoya à terre M. de Flavigny, qui connaissait bien les localités, parce qu'il avait déjà fait partie des expéditions précédentes, et le chargea d'engager le commandant hollandais du fort de Céperou à venir lui parler, en lui offrant de rester en otage à sa place. Guerin Spranger, voyant qu'il lui était impossible de résister, souscrivit à une capitulation par laquelle les droits de la compagnie d'Amsterdam étaient réservés. Il fut stipulé que les colons hollandais auraient la liberté de se retirer avec tout ce qu'ils possédaient, ou de rester dans l'île comme sujets du roi de France, en conservant la jouissance de leurs plantations. Ce fut le 27

mai qu'eut lieu le débarquement des Français, auxquels les Hollandais remirent le fort après en être sortis tambours battants, enseignes déployées; ils s'embarquèrent sur un bâtiment que leur fournit la compagnie, et passèrent aux Antilles. Au moment où ils abandonnèrent leur colonie, elle était déjà parvenue à un degré assez élevé de prospérité. Spranger avait établi une sucrerie et importé un assez grand nombre d'esclaves noirs qui cultivaient le coton, le rocou et l'indigo. Mais tous les juifs, craignant d'être persécutés à cause de leur religion, comme ils l'avaient été dans les Antilles françaises, se retirèrent à Surinam, qui était alors au pouvoir des Anglais. M. de Tracy, après avoir mis M. de la Barre en possession du gouvernement, partit le 25 mai pour les îles françaises. Le premier soin de M. de la Barre fut de conclure la paix avec les Indiens, qui étaient très-effrayés de son arrivée, parce qu'ils craignaient que les Français ne fussent venus pour venger la mort de ceux qui les avaient précédés. Il profita de leurs craintes pour leur imposer un traité par lequel ils s'engageaient à quitter l'île de Cayenne, qu'ils abandonnaient entièrement, à permettre aux Français de s'établir sur tous les points du continent qui leur conviendraient, à les aider dans toutes les expéditions qu'ils voudraient faire dans l'intérieur du

pays, à ne contracter aucune alliance avec les Anglais et les Hollandais, et enfin à ramener au fort les esclaves et les engagés qui s'enfuiraient. Les Indiens acceptèrent avec joie ces conditions, et rapportèrent même un grand nombre d'objets qui avaient été abandonnés lors du désastre de la compagnie de Paris. Les colons commencèrent à se livrer avec zèle à la culture des terres, et tout paraissait promettre d'heureux résultats, quand M. de la Barre, ayant appris la formation de la compagnie des Indes occidentales, craignit qu'elle ne nuisît à ses intérêts, et revint en France sous prétexte de maladie, en laissant le commandement à son frère, le chevalier de Lezy.

Pour mettre un terme aux désordres qui avaient lieu dans les colonies fondées par divers particuliers souvent en querelle entre eux, et qui n'avaient pas les moyens nécessaires pour les faire prospérer, le ministère français avait pris la résolution de les réunir toutes sous l'administration d'une compagnie, qui prit le titre de compagnie des Indes occidentales, et qui reçut par des lettres-patentes la propriété de toutes les îles et terres habitées par les Français dans l'Amérique méridionale (1). Vers la même époque, car une fatalité malencontreuse

(1) Voy. Dutertre, t. III, traité II, ch. 1 et suiv.

semble s'attacher à nos tentatives de colonisation, le roi résolut de prendre parti pour la Hollande dans la lutte qu'elle soutenait alors contre l'Angleterre, et déclara la guerre à cette dernière puissance, au commencement de 1666. La compagnie, qui avait choisi M. de la Barre pour son lieutenant général, résolut d'envoyer des renforts dans les pays qui venaient de lui être concédés. Mais presque toute la flotte se dirigea vers les Antilles, auxquelles on attachait beaucoup plus d'importance. Quelques vaisseaux seulement furent envoyés à Cayenne pour porter des munitions au chevalier de Lezy.

Pendant les premiers temps de la guerre, les Anglais, qui dirigeaient leurs principaux efforts contre nos îles, le laissèrent assez tranquille. Mais, ayant été repoussés partout, ils résolurent d'essayer s'ils ne seraient pas plus heureux à Cayenne, et, le 22 octobre, une flotte composée d'un gros navire, de six frégates et de deux petits bâtiments de transport, se présenta devant cette île. Aussitôt que cette flotte fut signalée, le chevalier de Lezy, qui se trouvait à Mahury, ne sachant si c'étaient des amis ou des ennemis, se rendit en toute hâte au fort de Céperou, où il trouva un brigantin que son frère lui avait envoyé pour le prévenir qu'il allait être attaqué. M. de Lezy, voyant que les Anglais se dirigeaient vers Remire, s'y rendit en toute hâte, à la tête de trois

cents hommes, pour s'opposer à leur débarquement. Quatorze chaloupes chargées de soldats se dirigèrent bientôt vers la terre, et eurent le temps de les y déposer avant que M. de Lezy, dont un profond ravin avait intercepté la marche, eût pu atteindre ce point. Il les attaqua assez bravement, et fut même blessé dans le combat. Mais, se voyant repoussé, il perdit complétement la tête, et, au lieu de rentrer dans le fort de Céperou et de s'y défendre, il se réfugia en terre ferme, d'où il envoya l'ordre aux soldats et aux habitants de venir le rejoindre. Un sergent suisse, nommé Férant, qui était resté dans le fort avec une cinquantaine d'hommes, voyant qu'il était abondamment fourni d'armes et de munitions, fit tous ses efforts pour engager les habitants à l'aider à le défendre; mais, se voyant abandonné par eux, il fut forcé de capituler.

Le chevalier Harman, qui commandait les Anglais, dont le nombre s'élevait à six ou sept cents, ne resta que quinze jours dans l'île. Prévoyant bien que cette colonie serait rendue à la paix générale qui était sur le point de se conclure, il fit brûler et ravager tout ce qu'il était impossible d'emporter, et fit détruire les fortifications. Il alla ensuite attaquer Surinam, où Lezy, qui s'y était retiré à la tête de deux cents hommes, aida les Hollandais à lui résister, et dont Harman n'aurait pu réussir à s'emparer

sans la trahison du major qui lui ouvrit une des portes. Lezy montra tant de valeur dans cette occasion, que le général anglais ne put s'empêcher de lui dire que si Cayenne eût été défendue avec autant de courage, il ne s'en serait jamais rendu maître.

Les prisonniers français furent conduits à la Barbade. Le gouverneur de cette île, lord Villoughby, qui avait déjà reçu la nouvelle de la paix de Bréda, les renvoya à la Martinique. Le chevalier de Lezy passa ensuite à la Guadeloupe, où il trouva son frère; mais celui-ci, irrité de la perte de la colonie qu'il lui avait confiée, ne consentit qu'avec beaucoup de peine à se réconcilier avec lui.

M. de la Barre ayant cependant appris du P. Morelet, jésuite, qu'il restait encore à Cayenne un grand nombre de Français qui avaient trouvé un refuge dans les bois et chez les Indiens, résolut de rétablir la colonie. Au mois de décembre, il y renvoya Lezy avec deux cents hommes, de nombreux esclaves, de l'artillerie et des munitions. Aussitôt qu'il eut repris possession du fort, un grand nombre de colons sortirent des forêts où ils s'étaient réfugiés, rétablirent leurs habitations, et recommencèrent à cultiver la terre.

Mais cette époque de prospérité n'eut qu'une courte durée. Au commencement de 1672, la

France ayant déclaré la guerre aux Hollandais, ceux-ci envoyèrent une flotte de onze vaisseaux, commandée par l'amiral Binks, qui s'empara de Cayenne par surprise, et presque sans coup férir. Il paraît cependant que la plupart des colons obtinrent de rester sur leurs propriétés en consentant à se reconnaître vassaux des États-Généraux. Quand la nouvelle de cette perte arriva en France, le roi venait de supprimer, par un édit, toutes les compagnies, et de décider qu'à l'avenir les colonies seraient gouvernées en son nom et par ses officiers, comme les autres provinces de France.

Comme, d'après ce nouvel arrangement, la perte de Cayenne tombait directement sur le roi, le ministère se hâta d'envoyer, pour reprendre la colonie, une escadre considérable, commandée par l'amiral d'Estrées. Il arriva devant l'île le 17 décembre 1674, et jeta l'ancre dans l'anse de Remire, à trois lieues du fort. Les Hollandais l'avaient entouré de nouvelles palissades et d'un fossé profond. Il était défendu par une garnison de trois cents hommes et par vingt-six pièces d'artillerie.

L'amiral d'Estrées fit débarquer le lendemain huit cents hommes de troupes réglées, qui enlevèrent d'emblée les premiers retranchements, et forcèrent au bout d'une heure le commandant hollandais à se rendre à discrétion. Il s'empara

également, presque sans coup férir, des forts que les Hollandais avaient construits à l'embouchure des rivières d'Oyapoc et d'Approuague. Depuis cette époque jusqu'à la révolution française, Cayenne et la partie de la Guyane qui lui est contiguë restèrent toujours au pouvoir de la France, sans avoir à souffrir du fléau de la guerre; mais nous verrons bientôt les autres obstacles qui s'opposèrent à son développement.

CHAPITRE VII.

Fautes du chevalier de Lezy. — Voyage des PP. Grillet et Béchamel. — Expédition de M. Ducasse contre Surinam. — État de la Guyane au milieu du siècle dernier.

Malgré les nombreuses preuves d'incapacité qu'avait données le chevalier de Lezy, on lui rendit le gouvernement de la Guyane. Il débuta par la promulgation d'un règlement d'administration qu'il avait apporté de France, et qui supposait un état-major d'employés presqu'aussi nombreux que toute la population de la Guyane; au lieu de favoriser le commerce et l'agriculture, il les chargeait d'une foule de restrictions gênantes. Les juifs et les étrangers furent exclus de la colonie par des persécutions religieuses et par l'établissement du droit d'aubaine; aussi sa population ne fut-elle guère augmentée, pendant les premières années, que par quelques flibustiers qui vinrent s'y établir, après avoir fait naufrage sur la côte du Brésil,

en revenant d'une expédition dans la mer du Sud.

Deux missionnaires jésuites, les PP. Grillet et Béchamel, entreprirent, en 1674, d'explorer l'intérieur du pays. Ils quittèrent Cayenne le 25 janvier et remontèrent la rivière de Weia, ensuite celle des Nouragues, et débarquèrent dans un village habité par les Indiens du même nom. Ils s'enfoncèrent ensuite dans les montagnes, et arrivèrent à un endroit appelé Caraoribo, qu'ils estimèrent être à quatre-vingts lieues de Cayenne.

Le 10 mars, les missionnaires continuèrent leur route sur un canot que leur fournit Camiati, chef de ces Indiens; et au bout de quelques jours ils entrèrent dans la rivière de Tinaporibo. Nos deux voyageurs étaient les premiers Français qui eussent pénétré aussi avant dans l'intérieur. Quelques Anglais les avaient précédés; mais ils apprirent qu'ils avaient été dévorés par les naturels du pays.

Le 18 avril, les missionnaires arrivèrent au dernier village des Nouragues, situé à environ quatre-vingts lieues de l'embouchure du fleuve. Ils furent de nouveau obligés de voyager plusieurs jours à pied dans les montagnes, et arrivèrent sur les bords de l'Inipi qui se jette dans l'Oyapoc après s'être réuni au Camopi. Après avoir remonté ce dernier pendant plusieurs jours, les voyageurs arrivèrent dans le pays des Indiens

Acoquas, dont ils furent très-bien accueillis et chez lesquels ils demeurèrent treize jours. Ils interrogèrent sur le lac Parime et sur le pays de Dorado un Indien qui leur assura avoir été très-loin dans l'intérieur, mais qui n'avait jamais entendu parler de rien de pareil. Les deux missionnaires ne pénétrèrent pas plus avant; ils étaient depuis longtemps malades de la fièvre, ainsi que la plupart des Indiens qu'ils avaient emmenés avec eux, et se décidèrent à revenir à Cayenne où ils furent de retour après cinq mois d'absence.

Cette expédition est d'autant plus remarquable que jamais, depuis cette époque, les Européens n'ont poussé leurs explorations aussi avant dans l'intérieur. Elle nous prouve que, dans les entreprises de ce genre, un homme hardi, persévérant et adroit, réussira toujours mieux, quelque faibles que soient les moyens dont il puisse disposer, que toutes les commissions scientifiques envoyées à grands frais par les gouvernements.

En 1686, les Français tentèrent un nouveau voyage jusqu'au *Rio dos Tamures;* mais ils se bornèrent à trafiquer avec les naturels et à échanger des marchandises d'Europe, et particulièrement des fusils, contre des esclaves et des denrées du pays. Les douze années de paix dont avait joui la Guyane lui avaient donné une

certaine prospérité, et le siége du gouvernement venait d'être transporté de Remire au fort Saint-Louis, quand, en 1688, M. Ducasse, qui méditait une attaque contre Surinam, vint y relâcher avec sa flotte. Afin d'augmenter ses forces, il engagea les habitants à se joindre à lui, et ceux-ci, qui se composaient en grande partie d'anciens flibustiers, se hâtèrent de prendre part à une expédition qui leur promettait un riche butin. Cette entreprise ne réussit pas, parce que les Hollandais, que l'on espérait surprendre, furent prévenus à temps, et opposèrent aux Français une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Un grand nombre de Cayennais furent faits prisonniers et transportés dans la suite aux îles françaises, où ils finirent par se fixer. Cette affaire, qui enleva à la Guyane ses colons les plus jeunes et les plus entreprenants, retarda de nouveau les progrès qu'elle commençait à faire.

En 1696, M. de Gennes qui avait tenté de fonder une colonie au détroit de Magellan, arriva avec son escadre à Cayenne, et sa relation nous fait connaître quel était alors l'état de cette colonie :

« L'île de Cayenne, dit-il, est formée par deux bras de rivière, et peut avoir dix-huit lieues de circuit; elle est haute sur le bord de la mer et si marécageuse dans son milieu, qu'on ne peut aller par terre d'un bout à l'autre; les marais

sont couverts de mangles qui sont si épais, et dont les racines s'entrelacent si bien, qu'on peut dans certains endroits marcher dessus plus de quinze ou vingt lieues, sans mettre pied à terre. »

« La ville, qui est située à l'occident de l'île, est d'une figure hexagonale irrégulière; elle a près de soixante pièces de canon en batterie, et au bord de la mer, sur une hauteur, un fort qui commande de tous les côtés. Sa garnison est de deux cents hommes de troupes réglées, et il y a plus de quatre cents habitants qui demeurent dans l'île ou aux environs, qui à la moindre alarme sont obligés de prendre les armes. M. de Feroles, qui en est gouverneur, est un homme entendu et fort aimé des habitants. »

« L'air de l'île était autrefois malsain, tant parce qu'il y pleut continuellement pendant neuf mois de l'année que parce queson terrain était plein de bois et marécageux. Les maladies y étaient fréquentes, et les enfants mouraient presqu'aussitôt qu'ils voyaient le jour; mais, depuis que l'île se défriche, on commence à s'y bien porter. Les femmes accouchent heureusement et leurs enfants sont robustes. »

« Le principal commerce du pays est en sucre et en rocou; mais il s'en fait peu, parce que les habitants manquent d'esclaves pour y travailler; ce qui fait que les navires y attendent quelquefois près d'un an leur cargaison. Il se fai-

sait autrefois un beau commerce de poisson sec, d'esclaves et de hamacs avec les Indiens de la rivière des Amazones. Ce commerce enrichissait beaucoup la colonie; mais les Portugais, qui depuis quelques années s'y veulent établir, font cruellement massacrer ceux qui auparavant y allaient en toute sûreté. M. de Feroles a fait commencer un chemin pour aller par terre à cette rivière, et prétend en chasser les Portugais. Elle nous appartient, et l'on a intérêt à la conserver, non-seulement à cause du commerce, mais aussi parce qu'il y a des mines d'argent. »

« Le gouvernement de Cayenne a plus de cent lieues de côtes sur l'Océan; il est borné au nord par le Maroni, qui le sépare de la colonie hollandaise de Surinam, et au midi par le bord septentrional de la rivière des Amazones, où les Portugais ont déjà trois forts sur les rivières de Parou et de Macaba. »

Du reste, ce pays plut tant à M. de Gennes, qu'il résolut de s'y fixer, et qu'il sollicita et obtint du roi une grande concession de terre qui fut érigée en comté pour lui et ses descendants.

Pendant la première moitié du dix-huitième siècle, nous ne trouvons de renseignements sur la Guyane française que dans les Lettres édifiantes des jésuites. Il paraît que la mission fondée,

en 1674, par les PP. Grillet et Béchamel, n'avait pas subsisté longtemps, et ce ne fut qu'en 1709 que le P. Lombard partit de France avec le P. Ramette, pour en fonder une nouvelle. Leur premier établissement fut sur les bords de la rivière de Kourou, où ils ne tardèrent pas à réunir autour d'eux quatre ou cinq cents néophytes, presque tous de la nation des Galibis.

Les jésuites cherchèrent également à pénétrer dans l'intérieur. En 1720, une expédition remonta le Maroni jusqu'à cinquante lieues de son embouchure, et ensuite l'Arouas, un de ses affluents, pendant l'espace de vingt-cinq lieues. Les Français le quittèrent alors pour continuer leur route par terre; et après avoir marché pendant trente-cinq ou quarante lieues, ils arrivèrent sur le Camopi, un des affluents de l'Oyapoc, et revinrent à Cayenne en descendant ces deux rivières. Ils rapportèrent que sur leur route ils avaient rencontré des forêts de cacaoyers sauvages. Le 12 octobre 1729, le P. Fauque partit, accompagné de M. Duvillard, pour remonter l'Oyapoc. Après une navigation fort pénible, à cause des sauts qui coupent le cours de cette rivière, il alla chez les Acoquas, Indiens qui ne vivent que de poissons, dont ils prennent une grande quantité en jetant dans l'eau un certain bois qui a la propriété de les engourdir. Le

P. Faure obtint d'Aprarou, leur chef, la permission de construire une église dans son village et d'y établir une mission. Le même missionnaire remonta, en 1736, les rivières de Courip et d'Ouassa.

En 1743, un médecin nommé Pierre Barrère publia une description de la France équinoxiale, qui nous fait assez bien connaître la situation de la colonie à cette époque.

« Il n'y a guère, dit-il, dans le bourg de Cayenne que cent cinquante cases ou maisons d'assez mauvaise apparence, et qui presque toutes ne sont bâties que de boue; on enduit le dedans de bouse de vache, après quoi on le blanchit par-dessus. Il y en a quelques-unes qui sont de charpente et à deux étages. Elles étaient autrefois couvertes de feuilles de palmier ; mais les pertes qu'y causaient les incendies, qui étaient assez ordinaires, ont obligé les habitants depuis quelques années à les couvrir de bois ou de bardeaux : aussi depuis ce temps-là les accidents sont devenus très rares. »

« La maison du gouverneur, qui est dans le bourg, est assez logeable. Du temps que les Hollandais étaient maîtres de Cayenne, le gouverneur se tenait ordinairement dans le fort. Ce fort est situé sur un tertre au bord de la mer, et sa garde est confiée à six hommes qu'on relaye toutes les vingt-quatre heures. Il y a un magasin

à poudre, et au milieu une citerne tout à fait négligée, reste des ouvrages des Hollandais. »

« L'enceinte de Cayenne est fort basse, et fortifiée par cinq mauvais bastions, où il y a plusieurs pièces de canon en batterie, dont la plupart sont sans affût. Les fossés ne sont ni profonds ni bien entretenus. La garnison, qui a été augmentée en 1714, est actuellement de trois cents hommes de troupes réglées.

« La nécessité de faire valoir les terres oblige tous les Français à se tenir sur leurs habitations; ce qui rend le bourg de Cayenne ordinairement fort désert. Ce n'est donc qu'aux grandes fêtes ou dans le temps des revues que Cayenne est peuplée. »

« Depuis l'expédition de M. Ducasse contre Surinam, Cayenne n'a jamais pu se relever de ses pertes. Il n'y a guère aujourd'hui plus de quatre-vingt-dix habitants blancs; on comptait, il y a quelques années, dans le recensement général, cent vingt-cinq Indiens esclaves, tant hommes que femmes ou enfants; quinze cents nègres travaillant et payant capitation, soixante rocouries, dix-neuf sucreries et quatre indigoteries. Tous les esclaves au-dessous de soixante ans et au-dessus de quatorze donnent au domaine sept livres et demie pour la capitation annuelle, qu'on fait monter à six ou sept mille livres, et qui est payée avec des denrées du pays. »

« Presque tout Cayenne est un pays sablonneux, relevé de plusieurs montagnes et collines, où l'on cultive les cannes à sucre, le rocou, l'indigo, le cacao, le café, le coton, le gros mil, le manioc et autres racines pour la nourriture des petits habitants et des esclaves. On y voit plusieurs chevaux depuis que les Anglais de Boston et de la Nouvelle-York y viennent faire le commerce; l'on y nourrit aussi des moutons, des chèvres et plusieurs troupeaux de bœufs, pour l'entretien desquels on est obligé de mettre le feu dans les savanes aux mois d'août et de septembre, pour bonifier ces prairies et les transformer en bons pâturages. Ces terres, brûlées au commencement des pluies, poussent d'excellentes herbes. La nécessité de laisser multiplier ces bestiaux fait qu'on n'en tue guère : encore faut-il une permission du gouverneur. »

« Le commerce d'aujourd'hui dans cette colonie roule sur beaucoup de rocou, assez de sucre et peu d'indigo, de café et de cacao. Le beau sucre terré se vend sur les lieux dix écus le cent, et le brut ne vaut communément que seize à dix-huit livres. La culture du café n'a été introduite qu'en 1721, par des déserteurs français, qui rapportèrent du plant à Cayenne, dans l'espérance que ce service ferait oublier leur faute; celle du cacao est plus nouvelle encore; cependant il y avait, en 1735, des colons qui en

expédiaient déjà jusqu'à trois barriques; mais le manque d'esclaves arrête tous les progrès que pourrait faire la colonie. »

« Les vaisseaux qui vont commercer dans ce pays-là bornent leur cargaison au vin, à la farine, au bœuf salé, à de grosses toiles, et surtout à des toiles peintes, ferrements, souliers, gros chapeaux, rassade et autres merceries; en un mot, ce qui est le plus nécessaire aux habitants; encore faut-il qu'ils ne s'en chargent pas beaucoup, car ils ne trouveraient pas facilement à s'en défaire, de même que des soieries, eaux-de-vie et quincaillerie, qui ne sont pas des marchandises propres pour la colonie. Le peu de nègres qu'il y a dans le pays est cause qu'il n'y va pas beaucoup de vaisseaux marchands, et qu'ils sont souvent obligés d'attendre leur cargaison, parce qu'ils ne trouvent pas assez de marchandises prêtes pour embarquer. Quelque petit que soit le commerce de Cayenne, les marchandises qui s'y font tous les ans sont estimées à 250,000 livres ou 100,000 écus. »

Barrère avait porté sur le pays un coup d'œil très-juste, et appréciait parfaitement les améliorations dont il était susceptible. Il ajoute : « Le revenu de cette colonie serait bien plus considérable si les habitants ne manquaient pas d'esclaves; c'est ce qui fait qu'on use bien du terrain dans le pays, parce qu'on ne s'attache qu'à

celui qui ne coûte pas beaucoup à cultiver, et qu'on laisse en friche les terres basses qui sont dans l'île, et qui seraient excellentes si elles étaient défrichées. Aussi voit-on peu d'habitations dans l'île. La plupart des habitations qu'on fait aujourd'hui se font sur le continent, où l'on est obligé, par le peu de durée des terres, de faire tous les ans de nouveaux abattis pour l'entretien des sucreries et des rocouries. Cet éloignement est très-incommode, non-seulement pour le transport des marchandises, mais encore parce que les habitants ne sauraient se rendre assez promptement à Cayenne en cas d'alarme. Les terres que les Hollandais font valoir à Surinam, et dont cette colonie tire toutes ses richesses, ne sont que ces terres basses et inondées de mer haute. Ne pourrions-nous pas aussi, à leur exemple, dessécher et cultiver celles de Cayenne qui sont noyées ?...» On voit que, longtemps avant MM. Malouet et Guisan, notre auteur avait compris l'importance des desséchements et le parti que l'on en pouvait tirer.

Avant de passer à la relation de l'expédition du Kourou, époque si mémorable dans l'histoire de la Guyane, il ne nous reste plus à rapporter qu'un seul fait historique de peu d'importance. La guerre ayant de nouveau éclaté entre la France et la Grande-Bretagne, un corsaire de la Nouvelle-Angleterre, nommé le capi-

taine Potter, s'empara, le 6 novembre 1744, du fort d'Oyapoc; mais, n'ayant pas de forces suffisantes pour le garder, il se retira après avoir pillé et détruit le poste que les Français y avaient établi.

CHAPITRE VIII.

Expédition du Kourou. — Fautes et négligences de ceux qui la dirigèrent. — Désastres qui en furent la suite.

Nous arrivons maintenant à la tentative la plus importante qui ait jamais été faite pour mettre en valeur la Guyane, tentative qui n'a eu malheureusement d'autre résultat que de discréditer complétement ce pays. Le précis historique sur cette expédition, publié récemment par le ministère de la marine, et dont nous allons donner l'analyse, prouvera, nous l'espérons, même aux gens les plus prévenus, que les fautes incroyables qui furent commises à cette occasion furent la seule cause des désastres qui la terminèrent, et qu'il serait d'une grande injustice d'en tirer un argument contre la possibilité de coloniser la Guyane.

Le désir de remplacer le Canada qui venait d'être cédé à l'Angleterre, et d'établir sur le continent de l'Amérique une population blanche

assez nombreuse pour venir en aide à celle des Antilles, dans le cas où elle serait attaquée, furent les véritables motifs qui engagèrent, en 1763, le gouvernement français à entreprendre de coloniser la Guyane sur une grande échelle. Il repoussa même systématiquement toute vue de commerce et d'économie. Établir à la Guyane une population nombreuse qui se suffirait à elle-même, et qui subsisterait sur les produits du sol, voilà quel était son seul but. Cela n'était pas le moyen d'y attirer des capitaux, ni même des hommes industrieux; mais cependant ce but aurait pu être rempli, si l'on s'y était pris d'une manière plus sensée.

Le commerce, appelé à proposer des plans, ne prit pas les choses sous le même point de vue, et tous ceux qu'il indiquait tendaient au contraire à augmenter la production des denrées coloniales, en introduisant le plus tôt possible un grand nombre d'esclaves noirs. Le sieur Nau, de la Rochelle, qui présenta le premier un mémoire sur ce sujet, fit observer avec assez de raison qu'il n'était pas possible de supposer que des gens aisés consentissent à s'expatrier pour aller, sous un climat brûlant, cultiver la terre de leurs mains, et qu'on ne formerait qu'une colonie de gens sans aveu et sans ressources dont on ne pouvait rien attendre de bon. Il proposa donc d'y introduire, aux frais du gouvernement,

dix mille noirs, dont les colons lui rembourseraient successivement le prix dans l'espace de sept ans.

Les mémoires qui furent adressés par la colonie contenaient à peu près les mêmes demandes, et furent fortement appuyés par M. d'Orvillers, fils du gouverneur de ce nom, qu'un séjour de quarante-sept années à la Guyane avait mis à même de bien apprécier cette colonie. On peut donc regarder cette opinion comme l'expression de celle qui régnait généralement à cette époque, où l'on croyait que le travail des noirs était le seul profitable, et même le seul possible sous cette latitude; cette opinion, du reste, était nouvelle, car nous avons vu que la Guyane avait été, dans l'origine, colonisée exclusivement par les blancs. Il serait facile de démontrer qu'il en avait été de même de presque toutes les colonies des Antilles, où des engagés blancs, connus sous le nom de trente-six mois, et que l'on traitait cependant avec aussi peu de ménagements que des esclaves, avaient fait les premiers défrichements. Le baron de Bessner fut le seul qui présenta un plan d'un autre genre, qui n'est pas sans quelques points de ressemblance avec celui que Locke avait proposé cinquante années auparavant pour la Caroline. Mais il ne fut point adopté, et ne pouvait point l'être. Le système féodal très-rigoureux qu'il voulait introduire en

Amérique n'aurait eu d'autre résultat que de remplacer l'esclavage des nègres par celui des blancs.

La seule partie du plan de M. d'Orvillers qui fut adoptée, fut le choix des bords de la rivière du Kourou pour l'établissement de la nouvelle colonie. Il avait représenté « que la rivière de Kourou n'était barrée par aucun saut ou cascade, et avait un cours navigable, par barque ou pirogue, d'environ quarante-cinq lieues, et que les terrains des deux rives y étaient très-bons, et propres à établir de belles et nombreuses sucreries. » Nous avons déjà vu plus haut que c'était l'emplacement que les jésuites avaient choisi pour y établir leur première mission, ce qu'ils faisaient ordinairement avec beaucoup de tact et d'habileté.

La direction de la nouvelle colonie fut confiée au chevalier Turgot, qui avait su capter la bienveillance du duc de Choiseul, alors ministre de la marine et des colonies, tant en flattant ses vues politiques qu'en lui faisant entrevoir la perspective d'une immense fortune pour sa famille. Le ministre se fit, en effet, concéder en commun avec le duc de Praslin le vaste territoire qui s'étend entre le Kourou et le Maroni, c'est-à-dire presque toute la partie de la Guyane qui sépare Cayenne des établissements hollandais. Ces terres leur furent accordées en toute

propriété, seigneurie et justice, tant pour eux que pour leurs descendants, avec l'autorisation de nommer les commandants, les officiers municipaux et de justice. On leur accorda également la permission de donner leurs noms et ceux de leur famille aux lieux principaux, ce qui constituait en leur faveur une espèce de vice-royauté héréditaire.

Comme on le conçoit facilement, les principaux fonctionnaires s'empressèrent d'imiter l'exemple de leur chef, et de s'assurer, n'importe comment, les moyens de faire une fortune rapide sans quitter la France, s'il était possible. D'ailleurs, lors même que le chevalier Turgot aurait eu l'intention sincère de remplir son devoir, il était complétement impropre aux fonctions qu'on lui avait confiées. Il était tout à fait dépourvu d'esprit de suite et de connaissances administratives, se perdant sans cesse dans des détails oiseux, et incapable d'embrasser dans son ensemble un plan un peu compliqué.

M. de Chanvalon, nommé intendant général de la colonie, eût été peut-être plus propre à la faire réussir; mais on l'accusa d'avoir montré moins de probité que d'activité et de jugement. Comme il connaissait l'Amérique, il comprit qu'il importait avant tout de préparer des abris et des moyens de subsistance, et résolut d'envoyer à

cet effet à Cayenne M. de Préfontaine. Il avait combiné le départ de cet officier de manière à ce qu'il arrivât à la Guyane à la fin de la saison des pluies; mais celui-ci trouva tant de négligence dans les employés du ministère de la marine, et tant de mauvaise volonté dans ceux de Rochefort, qu'il ne put arriver que le 14 juillet à Cayenne, où le gouverneur, M. de Behague, et les anciens colons qui ne voyaient qu'avec jalousie les projets de la métropole, lui suscitèrent de nouvelles difficultés, et refusèrent de l'aider dans ses préparatifs. Les jésuites de la mission de Kourou, dont la société venait d'être abolie, et qui espéraient par là se ménager un appui, consentirent d'abord à lui fournir des noirs pour la construction du camp; mais ils les rappelèrent avant que les travaux ne fussent terminés, et les habitants auxquels il s'adressa pour en avoir d'autres les lui refusèrent, sous prétexte que son autorité n'avait pas été reconnue par le gouverneur. De sorte que, quand M. de Chanvalon arriva avec les premiers colons, l'établissement était à peine ébauché.

Les choses n'allaient pas beaucoup mieux en France, où MM. Turgot et de Chanvalon se consumaient dans une activité stérile sans rien avancer. Ce fut en vain que, pour attirer des Allemands et d'autres étrangers, le gouvernement accorda la liberté de conscience, et renonça au

droit d'aubaine. Une tentative faite auprès du grand maître de Malte pour qu'il favorisât la colonisation ne fut pas plus heureuse; on refusa même à M. de Chanvalon d'y déporter les déserteurs qui avaient été condamnés aux galères par les conseils de guerre.

Les préparatifs de départ avaient eu lieu avec tant de lenteur, que M. de Chanvalon, qui aurait dû quitter la France vers le 1er juillet avec les émigrants qu'il conduisait, ne put mettre à la voile que le 14 novembre. Le convoi qu'il dirigeait était composé de onze bâtiments qui portaient mille quatre cent vingt-neuf passagers, et tous les objets nécessaires à leur établissement. Ils avaient été précédés par cinq cent vingt-trois autres qui étaient partis soit avec M. de Préfontaine, soit quelque temps après lui.

L'expédition arriva d'abord à Cayenne; le gouverneur refusa à M. de Chanvalon, non-seulement toute espèce d'honneur, mais même tous les moyens de se rendre au Kourou, dont il lui peignit la position comme désastreuse. Ce fut alors que l'intendant donna pour la première, et peut-être pour la seule fois, une preuve d'énergie. Il laissa les émigrants à Cayenne, et s'embarqua sur une frêle chaloupe pour aller examiner par lui-même l'état des choses.

M. de Préfontaine avait fait défricher sur les bords du Kourou un espace de quatre cents

toises de long sur environ deux cents de profondeur; on y avait élevé quatre rangées de carbets, espèce de maisons ou plutôt de cabanes à un seul étage, construites avec des troncs d'arbres fichés en terre, et recouvertes de feuilles. Dix nouvelles rangées de carbets, un magasin, un hôpital et une boulangerie y furent ajoutés par la suite. Outre les cinq cent trente-trois passagers dont nous avons parlé, trois cents autres venaient d'arriver à bord de la frégate *la Fortune*, qui les avait transportés directement au Kourou. L'intendant voyant que, par suite du manque d'embarcations, il faudrait au moins trois mois pour transporter au Kourou ceux des émigrants qui avaient débarqué à Cayenne, espérait que, pendant ce temps, ceux qui s'y trouvaient déjà pourraient compléter le nombre de carbets nécessaires aux nouveaux arrivants. Mais les premiers colons se refusèrent complétement à ce travail. Quoiqu'ils fussent hors d'état de faire la moindre avance, et n'eussent pas même pu payer leur passage, ils prétendaient que l'on devait leur fournir les moyens de s'enrichir immédiatement et sans travail.

En arrivant à Cayenne, l'intendant, qui ne savait déjà que faire des colons qui s'y trouvaient, apprit qu'il allait arriver de France une nouvelle expédition. N'ayant pas le temps de faire faire de nouveaux défrichements, il ima-

gina de les placer sur trois îlots qui se trouvent à l'embouchure du Kourou, et que l'on désignait sous le nom *d'îlots du Diable*, nom que, probablement pour ne pas les effrayer, il changea en celui *d'îlots du Salut*. La frégate *la Ferme* y débarqua, le 19 mars 1764, quatre cent treize passagers qui y furent immédiatement établis. Mais l'intendant fut saisi d'un juste effroi en apprenant de M. d'Amblimont, son commandant, que deux mille nouveaux émigrants allaient bientôt arriver de France. En effet, peu de jours après, un nouveau convoi en amena mille deux cent seize, pour lesquels il n'y avait rien de préparé, pas même des tentes, et qui avaient été tellement entassés dans les bâtiments de transport, que des maladies contagieuses s'étaient déjà déclarées parmi eux pendant la traversée. Les commandants, qui avaient hâte de partir pour soustraire leurs équipages à la contagion, insistèrent pour débarquer leurs passagers. Il fallut donc entasser deux mille trois cents personnes sur des îlots qui étaient à peine convenables pour en recevoir quatre cents pendant quelques jours.

Trois cent quarante-huit colons furent encore débarqués en avril par *le Centaure*, et neuf cent soixante en mai par d'autres bâtiments. A cette époque, la confusion devint telle au Kourou, que l'on ignore même le nombre de ceux qui y arrivèrent postérieurement. Mais, d'après ce que

dit M. de Chanvalon dans sa défense, il en arriva plus de trois mille dans le courant de l'année. La plupart étaient déjà malades en débarquant, et tous manquaient de vivres, d'outils et souvent même de vêtements. Ils mouraient par centaines, sans que personne s'inquiétât de veiller à leur succession, ni même d'enregistrer leur décès. C'était à peine si l'on pouvait fournir aux survivants la quantité de vivres strictement nécessaire. Cependant, le croirait-on, ce fut le moment que choisit M. de Chanvalon pour donner des fêtes et construire un théâtre, au lieu de s'occuper à établir les émigrants les plus industrieux qui auraient cultivé des vivres, et contribué à faire subsister la colonie. Cette insouciance, pour ne rien dire de plus, ne tarda pas à exciter quelques émeutes, dont on profita pour exiler un certain nombre des plus mutins sur la rive droite du Kourou, qui était complétement déserte, et où ils devinrent promptement victimes de l'abandon et des intempéries du climat. C'étaient toujours autant de bouches de moins à nourrir, et l'intendant paraissait mettre autant d'empressement à se débarrasser des colons, que l'on en mettait à lui en envoyer. Il est juste cependant de dire que ces hommes étaient, pour la plupart, la lie de la société, et que leur esprit d'insubordination avait déjà éclaté avant même de quitter la France.

Enfin, au mois de septembre, on rassembla les émigrants pour leur distribuer les concessions qui devaient leur être faites sur les deux rives du Kourou. C'était précisément l'époque de la saison des pluies, et leur découragement était déjà si grand, qu'il y en eut bien peu qui essayèrent de mettre en valeur les terrains qui leur avaient été assignés. Ils ne cherchaient que des prétextes pour venir au camp, et y séjourner le plus longtemps possible; et il fallut leur défendre de quitter leurs concessions. Il paraît cependant que quelques familles allemandes, qui avaient été envoyées par MM. d'Haugwitz et de Bessner, avaient commencé à prospérer.

Le bruit de ce qui se passait au Kourou ne tarda pas à se répandre en France; l'inimitié qui régnait, dès le commencement, entre M. de Chanvalon et le gouverneur de Cayenne, avait excité ce dernier à représenter la conduite de l'intendant sous le jour le plus défavorable, dans les dépêches qu'il écrivait au ministre. Le chevalier Turgot, qui était toujours resté à Paris, reçut l'ordre péremptoire de se rendre sans délai dans son gouvernement. Déjà il s'était brouillé avec M. de Chanvalon avant le départ de celui-ci pour la Guyane, et son premier soin, en y arrivant, fut d'ordonner l'arrestation de l'intendant. Ce fut, du reste, le seul acte de son administration; car il ne parut jamais au Kourou, et

quitta Cayenne au bout de trois mois sans être sorti de cette ville, et sans s'être occupé d'autre chose que de réunir tous les griefs qui s'élevaient contre l'intendant. Cependant, quels que fussent les torts de celui-ci, il ne pouvait y avoir rien de plus absurde que d'enlever à la colonie son chef sans aller aussitôt le remplacer; c'était achever de la désorganiser. Aussi le chevalier de Balzac, qui y fut envoyé, en janvier 1765, pour faire le recensement de la population, n'y trouva-t-il plus que neuf cent dix-huit survivants : tout le reste avait succombé; et cependant M. Malouet en fait monter le nombre à quatorze mille (1). C'était, du reste, dans les derniers temps que la mortalité avait été la plus grande. Après l'arrestation de l'intendant, les subordonnés effrayés se dispersèrent. Il n'y eut plus d'hôpital, plus de distributions de vivres ou de médicaments, et les colons furent entièrement livrés à eux-mêmes. Aussi ceux qui avaient survécu avaient-ils pris le pays en horreur. Ils ne sollicitaient d'autre grâce que d'être ramenés en France, où ils firent de la Guyane un tableau si épouvantable, que personne n'osa élever la voix pour présenter de nouveaux plans de colonisation. Quelques émigrants, qui consentirent à rester à

(1) Malouet, Mémoire sur l'administration des colonies, t. I, p. 6.

la Guyane, furent établis à Sinnamari; et au bout de quelques mois, il ne resta plus de trace d'une tentative qui avait coûté la vie à quatorze mille Français, et 30 millions à l'État.

CHAPITRE IX.

Exploration de MM. Patris et de Mimoncourt. — Plans du baron de Bessner. — M. Malouet est nommé intendant de la colonie. — M. de Guisan dessèche les terres basses. — Colonie du Bourg-Villebois.

Il paraît cependant que l'on avait bien compris en France que les désastres de l'expédition du Kourou provenaient plutôt des fautes qui avaient été commises que des inconvénients que le pays présentait par lui-même; car, trois ans après, les ducs de Choiseul et de Praslin voulant utiliser les immenses concessions de terrain qui leur avaient été faites, formèrent une nouvelle compagnie à laquelle se joignit M. Dubucq, directeur de l'administration des colonies. Mais ils ne surent pas éviter les fautes que l'on avait faites la première fois, et le projet manqua complétement. Il en coûta 800,000 fr. à la compagnie, et au gouvernement la perte de toutes les avances qu'il lui avait faites.

Les autorités de Cayenne dirigeaient particulièrement leur attention sur les explorations à faire dans l'intérieur. En 1769, M. Patris, médecin-botaniste du roi à Cayenne, reçut du gouverneur, M. de Fiedmont, la mission de remonter l'Oyapoc et ses affluents. L'expédition, qui se composait de cinq canots, arriva en quatre jours de l'embouchure de l'Oyapoc à celle du Camopi, dont le cours est tellement encombré de rochers, que l'on pouvait à peine faire une ou deux lieues par jour. Au bout de huit jours d'une pénible navigation, les voyageurs arrivèrent à l'embouchure de la petite rivière de Tamouri, qu'ils remontèrent également. Mais ils ne tardèrent pas à rencontrer une chute si élevée, qu'ils furent forcés d'abandonner leurs canots, et de poursuivre leur route par terre. Ils arrivèrent deux jours après chez les Indiens Calcuchéens, qui habitent les sources de l'Ouaqui, un des affluents de l'Orauve, qui se jette dans le Maroni.

Après être resté huit jours chez cette tribu, M. Patris se rendit au village des Aramichaux, où il trouva un assez grand nombre d'Émerillons, qui venaient d'être chassés de leurs demeures par les Tayras. Ils consentirent à lui vendre les canots dans lesquels ils étaient venus, et M. Patris s'en servit pour descendre avec ses compagnons l'Ouaqui et l'Arouara, affluents du Maroni, qu'il remonta ensuite pour se rendre

dans le pays des Indiens Roucouyens. Cette nation était beaucoup plus blanche et plus civilisée que toutes celles qu'il avait visitées jusque-là, et les cabanes qui composaient leurs villages étaient construites avec beaucoup d'art. Au milieu s'élevait une tour très-haute, terminée en forme de dôme, et percée de fenêtres faisant face aux trois chemins qui venaient aboutir au village; à chacune d'elles se trouvait constamment une sentinelle. Les Roucouyens étaient soumis à un régime militaire fort sévère; leurs chefs avaient soin de les exercer au maniement des armes, et de leur partager les produits de la terre qu'ils cultivaient en commun. Ils élevaient aussi une grande quantité de volaille. Mais, malgré cette apparence de civilisation, ils avaient l'habitude de dévorer leurs prisonniers, et même les vieillards qui ne pouvaient plus travailler.

L'intention de M. Patris était de gagner la rivière des Amazones, et de revenir par cette route à Cayenne. Mais les Indiens qui l'avaient amené prirent la fuite, quand ils apprirent cette détermination, parce qu'ils craignaient de tomber entre les mains des Oyampis, leurs ennemis déclarés, dont il aurait fallu traverser le territoire.

M. Patris fut donc obligé de retourner chez les Aramichaux, et de revenir à Cayenne par la même route, en descendant le Camopi et l'Oyapoc. Malheureusement le canot qui les

portait heurta contre un rocher, et toutes ses collections d'histoire naturelle furent perdues.

En 1773, une autre tentative d'exploration fut faite par un jeune naturaliste, Sonnini de Manoncourt. Mais elle n'aboutit qu'à la découverte d'une route par eau de Cayenne à la montagne Gabrielle, route que l'on avait vainement cherchée depuis longtemps.

Tout en faisant chaque jour mieux connaître l'intérieur de la Guyane, ces explorations n'étaient pourtant pas de nature à tirer la colonie de l'état de langueur où elle se trouvait depuis l'issue déplorable de l'expédition du Kourou. Le manque de numéraire y était si grand qu'il fallut, par une ordonnance de 1775, permettre de payer les impôts en denrées.

Le baron de Bessner n'avait pas renoncé aux plans qu'il avait présentés, et que le gouvernement avait rejetés, lors de l'expédition du Kourou. Il répéta avec tant de persévérance, que le résultat eût été tout différent si on avait voulu l'écouter, qu'il finit par le persuader à un grand nombre de personnes, qui se décidèrent enfin, en 1776, à former une compagnie pour les mettre à exécution. Les principaux actionnaires étaient deux financiers distingués, MM. Paultz et Belle-Isle, et M. David, ancien gouverneur du Sénégal.

Outre les colons européens qui devaient y être

envoyés d'Europe, M. de Bessner espérait réunir en villages les Indiens, dont le nombre était estimé à plus de cent mille âmes, et comptait aussi sur vingt mille nègres marrons qui s'étaient réfugiés dans les forêts de Surinam, et qu'il espérait attirer sur le territoire français en leur offrant un asile assuré et des terres à cultiver.

Rien ne fut épargné pour attirer des colons européens : on leur promit des concessions de terre, des exemptions d'impôts, des primes et même des lettres de noblesse, s'ils obtenaient de grands succès dans leurs cultures. On croyait que la colonisation allait marcher si rapidement, que l'on alla même, pour éviter le manque futur de bois, jusqu'à ordonner que ceux qui feraient un abattis seraient obligés de planter un certain nombre d'arbres en avenue.

M. Malouet, nommé administrateur de la colonie, y arriva en novembre 1777. Il fait, dans les termes suivants, la description de l'état où elle se trouvait alors. « Il y a cent trente ans que les Français sont établis à la Guyane. Cette colonie, dans ce long espace de temps, n'a présenté aucun accroissement sensible ni dans sa culture, ni dans sa population. Elle a coûté à l'État plus de 60 millions, et toutes les entreprises qui y ont été faites, soit de la part du gouvernement, soit de la part des particuliers, n'ont eu que des suites fâcheuses; on

y a perdu beaucoup d'hommes et d'argent.

« Cependant la position de cette colonie, au vent de toutes les autres, l'étendue de ses forêts, des savanes propres à la nourriture des bestiaux, l'abondance des poissons qui se trouvent sur les côtes, présentent de grands moyens de commerce. Les terres basses comprises entre les rivières de Cayenne, Kaw, Approuague, Kourrouai, Ouassari, Oyapoc et Callipouri, ce qui forme un espace de cinquante lieues de long, peuvent produire toutes les denrées coloniales, dont l'exportation est l'aliment du commerce et de la navigation nationale.

« Les mornes, et toutes les terres hautes dont les savanes sont entourées, sont susceptibles de récoltes de grains, légumes, fruits et racines du pays, tant pour la nourriture des pasteurs que pour l'approvisionnement des Antilles; les savanes qui bordent la mer depuis la rivière de Maroni jusqu'à l'île de Cayenne, et depuis la barre de l'Oyapoc jusqu'à celle de Vincent Pinçon, peuvent nourrir d'immenses troupeaux. En remontant les rivières jusqu'à quinze ou vingt lieues, on peut se livrer utilement à l'exploitation des bois pour la marine et les constructions civiles. »

M. Malouet ne tarda pas à s'apercevoir que l'admission des nègres marrons des colonies hollandaises sur le territoire français, pourrait être

regardée par celles-ci comme un acte d'hostilité. Tant pour tâcher d'arranger cette affaire, que pour étudier les causes du haut point de prospérité auquel elles étaient alors parvenues, il se rendit à Paramaribo, où il obtint non-seulement tous les renseignements qu'il désirait, mais aussi la permission d'attacher au service du roi un ingénieur habile, M. Guisan, qui devait exercer une si grande influence sur la prospérité de la Guyane française.

Le ministre approuva d'abord les plans de M. Malouet, qui consistaient à employer tous les nègres que possédait le gouvernement, et deux mille autres qui seraient successivement achetés, à creuser des canaux de desséchement sur les terres qui bordent la rivière de Kaw ou celle d'Approuague. Les terres que l'on obtiendrait par ce procédé devaient être divisées par lots de soixante carreaux, dont la moitié seraient plantés en vivres avant d'être distribués aux intéressés, qui devraient y faire construire une habitation, et recevraient en outre cent nègres sur le pied de 1,000 fr. l'un, remboursables par dixième. De sorte que la propriété d'une habitation de cent nègres, pourvue d'écluses, de bâtiments provisoires et plantée en vivres, devait revenir à environ 100,000 fr. Les intéressés, de leur côté, s'engageaient à former un fonds de deux millions, pour solder le prix de vingt habitations,

sur lesquelles devaient être répartis les deux mille nègres, que l'on proposait de faire acheter au gouvernement.

Après avoir d'abord travaillé à l'assainissement des environs de Cayenne, et fait quelques explorations dans l'intérieur, M. de Guisan s'occupa activement à tracer un canal, qui devait réunir le Mahury à la rivière de Kaw, et à travailler au desséchement des pinautières de l'Approuague. M. Malouet, de son côté, améliora considérablement l'administration de la colonie, dont il réduisit les dépenses de plus de moitié, fonda un conseil colonial, composé de députés nommés par les habitants de chaque paroisse, et chercha à établir une mission à la baie de Vincent Pinçon, pour travailler à la civilisation des Indiens; mais ce dernier projet manqua complétement; les Indiens refusèrent de venir assister aux leçons des missionnaires, dès que ceux-ci cessèrent de leur distribuer du tafia. Les bruits de guerre qui commencèrent à courir vers cette époque, et qui se réalisèrent par la part que la France prit, bientôt après, à la lutte qui assura l'indépendance des États-Unis, et le mauvais état de sa santé, décidèrent M. Malouet à rentrer en France; mais le vaisseau qui le portait fut pris par un corsaire, et M. Malouet, conduit en Angleterre, n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté la permission de regagner la France.

Ayant profité de cette circonstance pour faire valoir de nouveau ses plans, auxquels M. Malouet, qui les regardait comme impraticables, s'était toujours opposé, le baron de Bessner était parvenu à se faire nommer gouverneur de la Guyane. Il commença par contracter une alliance avec les nègres marrons de Surinam, alliance qui fut accompagnée de cérémonies si pompeuses et si ridicules, que l'abbé Juguet, préfet apostolique, en adressa des plaintes au maréchal de Castrie qui ne put s'empêcher de la blâmer sévèrement. Ces reproches et le mauvais succès de ses tentatives pour la civilisation des Indiens, qui excitaient la risée de toute la colonie, jetèrent le désespoir dans l'âme de M. de Bessner, qui mourut au bout d'un an de gouvernement. Le bruit courut que, voyant que toutes les ressources sur lesquelles il avait compté lui manquaient, et n'osant reparaître devant ceux qu'il avait flattés de si brillantes illusions, il s'était empoisonné.

En 1783, le comte de Villebois, alors gouverneur de la Guyane, fit sur la rive droite de l'Approuague une nouvelle tentative de colonisation. Mais cet établissement, auquel il avait donné le nom de Bourg-Villebois, ne réussit pas, dit Lescalier, parce qu'on s'était laissé aller à l'appât d'une grande concession de terres fertiles, et que l'on n'avait nullement pris en considération le manque de communications et la difficulté de

trouver des acheteurs pour les produits de la sucrerie qu'on y avait établie. Il en fut de même de la colonie formée en 1787, sur les bords de l'Ouanari, par la compagnie guyanaise du Sénégal, qui avait obtenu du roi le monopole du commerce de la gomme sur la côte d'Afrique. M. Durand (1) attribue surtout le mauvais succès de cette entreprise aux fréquents changements de direction et de système. « Cette compagnie, dit-il, fut trop mesquinement organisée; elle ne fit rien de grand, et exista comme un marchand qui se borne aux bénéfices du jour sans oser prendre d'essor. » Elle fut supprimée par un décret de l'Assemblée constituante du mois de janvier 1791.

Avant de parler des effets désastreux de la révolution française sur la prospérité de la colonie, je dirai quelques mots du voyage que fit M. Mentelle en 1790; il remonta l'Oyapoc avec des canots, et gagna ensuite par terre le cours du Maroni, en s'assurant qu'il n'y avait pas plus de quinze lieues entre les sources de ces deux rivières; il pénétra à plus de cinquante lieues dans l'intérieur, mais il lui fut impossible d'entrer en communication avec les indigènes, qui prenaient la fuite aussitôt qu'ils s'apercevaient de l'approche des Européens.

(1) Voyage au Sénégal. Paris, 1807.

CHAPITRE X.

Commencement de la révolution française. — Émancipation des noirs. — Désordres qui en sont la suite. — Restrictions qu'on est forcé d'y apporter. — Rétablissement de l'esclavage.

Le contre-coup de ce qui se passait en France ne tarda pas à se faire sentir dans nos colonies, et surtout à Cayenne, où l'esprit d'insubordination se répandit avec rapidité. Dès les premiers mois de 1789, la garnison, profitant de l'arrivée de M. de Bourgon, qui venait d'être nommé gouverneur, se révolta et tira le canon dans les rues de la ville; on parvint cependant à l'apaiser, en lui promettant que les milices coloniales partageraient le service avec elle, car il paraît que l'excès des fatigues auxquelles elle était exposée était son principal grief. Une insurrection des nègres qui cultivaient quelques habitations sur le haut Approuague, fut également calmée par le supplice de quelques-uns

des plus coupables; mais il n'en resta pas moins parmi les nègres et les hommes de couleur un levain de désordre et de mécontentement qui ne tarda pas à fermenter.

Ce fut le 20 avril 1790, que l'on reçut de France le décret de l'Assemblée nationale, relatif à la formation des assemblées coloniales; celle de Cayenne se constitua le 26 août, et ne tarda pas à se mettre en hostilité avec le gouverneur et les principaux fonctionnaires de la colonie. Elle fit choix de deux délégués, MM. Bagot et Pomme, qui furent chargés d'aller porter ses plaintes en France, et de demander l'abolition des priviléges. L'assemblée se montra cependant disposée à conserver ceux qui avaient été accordés aux personnes qui avaient entrepris de dessécher les terres basses, et particulièrement celles de l'Approuague, entreprise dont elle reconnut formellement l'importance pour la prospérité de la colonie.

Le 26 septembre 1792, une escadre arriva à Cayenne, ayant à bord F. Guyot, commissaire civil, délégué par l'Assemblée nationale, avec des pouvoirs extraordinaires pour réorganiser la colonie, d'Alais, gouverneur, et Lequo de Montgiraud, ordonnateur. Ils étaient porteurs du décret qui accordait aux hommes de couleur l'égalité de droits politiques avec les blancs. La garnison, qui s'était d'abord montrée

disposée à s'opposer à leur débarquement, se laissa calmer par les représentations de M. Mettereau, président de l'assemblée coloniale, et les nouvelles autorités furent installées sans difficulté. Guyot s'étant laissé gagner par les chefs du parti opposé à l'assemblée coloniale, essaya d'abord de l'attirer dans ce parti, et de rétablir l'ancien ordre de choses; mais une démonstration du bataillon d'Alsace, qui se rendit chez lui en masse, le força de renoncer à son projet et de révoquer son arrêté.

Les affaires avaient marché si rapidement en France, que Guyot, dont on avait appris les tergiversations, ne parut plus à la hauteur des circonstances. Pour le remplacer, la Convention fit choix de Jeannet Oudin, neveu de Danton, qui fut spécialement chargé de républicaniser la colonie; il arriva le 11 avril 1793, et fit aussitôt rembarquer pour la France le commissaire et le gouverneur, ainsi que cinq officiers accusés d'incivisme : il remédia au vide du trésor en créant, à l'exemple des assignats, des bons de caisse, auxquels il donna un cours forcé.

La colonie restait cependant assez tranquille, quand le 26 prairial an II (14 juin 1794), le capitaine de la corvette *l'Oiseau*, envoyée exprès de France, remit à Jeannet le décret de la Convention qui proclamait l'abolition de l'esclavage. Aussitôt, et sans prendre la moindre précaution

préalable, Jeannet le fait proclamer au son du tambour dans toute la colonie, en recommandant cependant aux nègres de ne pas abandonner la grande culture. Il déclara en même temps que les assemblées primaires, auxquelles les nouveaux affranchis étaient appelés à prendre part, se réuniraient le cinquième des sans-culottides, et se hâta de renvoyer la corvette en France, pour annoncer à la Convention que ses ordres étaient exécutés sans opposition.

Malgré l'invitation fraternelle que Jeannet avait adressée aux nègres, ceux-ci, qui ne voyaient dans la liberté que le droit de vivre sans travailler, avaient tous quitté les ateliers. Il était impossible de faire la récolte; les malades mêmes de l'hôpital étaient abandonnés, et l'on commençait à craindre une famine; il fallut avoir recours à des mesures coercitives, et un arrêté du 20 messidor an II (8 juillet 1794) déclara que tous les *ouvriers cultivateurs* étaient mis en état de réquisition, pour faire les récoltes, et que ceux qui s'y refuseraient seraient traités comme des gens mal intentionnés. Cette mesure eut peu d'effet, et le 19 pluviôse an III (7 février 1795), l'assemblée coloniale déclara de nouveau que:

« Considérant que la culture est presque abandonnée;

« Que les engagements restent sans effet au mépris de la loi;

«Que la colonie, dans cet abandon presque général, touche à sa ruine, si des mesures justes et nécessaires n'arrêtent les funestes effets de la licence et de l'insubordination:

«I. Tout citoyen qui ne justifiera pas de son domicile, d'un travail ou d'un métier quelconque, qui quittera sans congé l'atelier où il est employé, sera considéré comme vagabond et puni de la prison.

«II. Un conseil d'agriculture, composé du maire, président; des propriétaires du canton, du conducteur des travaux, d'un cultivateur (noir) pris sur chaque habitation au choix de l'atelier, réglera dans chaque canton la tâche des travailleurs et le mode de payement. Il rendra compte de ses décisions à l'assemblée coloniale, qui se réserve d'approuver les décisions de ce conseil.

«III. Le tiers du revenu de chaque habitation sera affecté au service de ses cultivateurs. Les infirmes, les malades, seront soignés et traités aux frais du propriétaire. Il y aura un hôpital sur chaque habitation; les vieillards malades ou infirmes sont recommandés à l'humanité des habitants.

«IV. Les peines qui pourront être prononcées par le propriétaire ou conducteur des travaux, ou par le conseil de discipline, seront: les arrêts ou emprisonnement sur l'habitation, le travail

les jours de repos, les amendes ou privations de salaire, la barre (1).

« V. Les délits qui pourront être punis de ces peines sont : la paresse, la négligence dans le travail, la désobéissance aux ordres relatifs aux travaux de culture, l'absence sans permission aux heures de travail, les mauvais propos ou simples insultes envers les chefs, les rixes sans résultats graves; tous les autres délits seront punis par les tribunaux. Les propriétaires sont de droit chefs de la police intérieure de leurs habitations; ils y doivent résider. Seuls ils nomment les agents subalternes, fixent leurs appointements, ordonnent et distribuent les travaux. Un conseil de discipline, composé du propriétaire ou de son économe, de deux cultivateurs au choix du propriétaire, et de deux autres au choix de l'atelier, sera établi sur chaque habitation; il ne pourra connaître que des fautes commises sur l'habitation et relatives aux travaux; le propriétaire est héritier naturel des parts et salaires que les citoyens condamnés ou congédiés auront laissés dans la masse.

« VI. L'engagement du cultivateur sera un contrat de gré à gré; il ne pourra être moindre

(1) Espèce de gêne qui consiste à retenir le pied du coupable dans une échancrure pratiquée à une barre de bois, ordinairement fixée en travers au bas du lit de camp de la prison.

d'un an, et sera ratifié par la municipalité; il ne peut être dissous que de deux manières, soit par le renvoi du cultivateur, soit par sa sortie volontaire. Dans le premier cas, le propriétaire est tenu d'indemniser l'ouvrier; dans le second, celui-ci doit au préalable déclarer son intention à la municipalité, qui lui délivre ou lui fait délivrer un certificat de congé.

«VII. L'engagement du domestique avec le maître n'est qu'un contrat libre et privé de services mutuels. Cet engagement ne peut être contracté pour un terme excédant trois mois. Aucun corps constitué ne connaîtra de ces sortes d'engagements. Les chasseurs sont assimilés aux domestiques; les pêcheurs forment une corporation, ils doivent se faire inscrire à leur municipalité.

«Par gens d'industrie, on entend ceux qui peuvent vivre de leur commerce, industrie ou métier; ils sont indépendants; ils doivent seulement justifier d'un domicile quelconque.

Disposition générale.

«Ce règlement ne doit préjudicier en rien aux droits naturels de l'homme et du citoyen. Toute insulte grave ou voies de fait, soit de la part du propriétaire, soit de celle du cultivateur, sera portée par devant les tribunaux compétents; les

droits civils et politiques ne pourront être, en aucun cas, ni suspendus, ni restreints. »

Nous nous sommes arrêtés sur ce règlement, tant pour montrer combien il fallut restreindre la liberté absolue que l'on avait d'abord accordée aux nègres, que parce qu'il nous a paru contenir quelques dispositions que l'on pourrait appliquer utilement dans le cas d'une abolition progressive de l'esclavage; mais c'était par là qu'il aurait fallu commencer, avant de laisser les noirs se remplir d'illusions; aussi, malgré sa sagesse, ne produisit-il presque aucun effet. La Convention nationale, informée des désordres qui avaient lieu à Cayenne, fut forcée de rendre le décret du 6 prairial an III (11 mai 1795) qui, au milieu de circonlocutions appropriées aux idées de l'époque, prescrivait le travail sous peine de mort.

« I. Tous les citoyens et citoyennes qui sont dans l'usage de s'employer aux travaux de la récolte, soit qu'ils résident dans les campagnes, soit qu'ils soient domiciliés dans les villes, sont en réquisition pour la prochaine récolte.

« II. Tout refus d'obéir à la réquisition portée dans l'article 1er, toute coalition tendant à faire abandonner les travaux, à les suspendre, à exiger des prix arbitraires, sera poursuivi et puni comme crime de contre-révolution. »

La conclusion était suffisamment claire; ce-

pendant la plupart des nègres parvinrent à se soustraire à l'application de ce décret en se rendant locataires de petites pièces de terre, et en échappant à la grande culture, sous prétexte de cultiver quelques pieds de coton ou de rocou; un grand nombre d'autres se réfugièrent dans la ville, et se prétendirent domestiques ou ouvriers, et la disette de vivres augmenta de jour en jour. On peut voir par le considérant d'un nouvel arrêté de l'assemblée coloniale que nous allons citer, dans quel état de désordre se trouvait alors la colonie.

Le conseil colonial,

« Considérant que les conseils d'agriculture et la police des ateliers sont sans activité; que la disette des vivres du pays se fait sentir de plus en plus dans le chef-lieu à cause du grand nombre de cultivateurs qui s'y sont réfugiés et y vivent dans l'oisiveté; que d'autres ne cessent de se cantonner sur des terrains incultes et stériles à eux vendus ou affermés à des conditions onéreuses; qu'ils sont sans moyens de les cultiver, de se nourrir et de payer leurs contributions; qu'à supposer même la plus grande activité dans le défrichement de ces nouveaux terrains, ils ne pourront de dix-huit mois fournir à leur subsistance; que, durant ce temps, rendus aux mœurs africaines, hors de toute surveillance et des at-

teintes d'une bonne police, ils se livreront nécessairement au pillage des vivres des habitations voisines; que le prétexte spécieux du droit de propriété que la cupidité met en avant pour entreprendre cette nouvelle culture, détruit le but salutaire de la réquisition, qui est de conserver celles qui existent, et qu'il est de l'intérêt général de la colonie de maintenir, etc., arrête:

« I. Tout établissement de culture commencé depuis le 1er messidor sera évacué, et les cultivateurs devront contracter un nouvel engagement de service; cependant ceux qui présenteront garant solvable de leur possession actuelle d'outils et d'avances suffisantes pourront être maintenus.

« II. Tout vendeur, bailleur ou associé est responsable des contributions qui seront dues par les cultivateurs maintenus.

« III et IV. L'étendue des terrains qui pourront être vendus ou loués à chaque cultivateur, est fixée à un carré pour la culture des vivres, à un demi-carré pour celle des denrées d'exportation.

« V. Les cultures devront être tenues en bon état, à peine, pour les propriétaires et pour le cultivateur ou locataire, de 300 livres d'amende s'il ne porte sa plainte; de huit jours de prison à la cassave et à l'eau, s'ils ne réparent immédiatement le mauvais état; et de deux mois à la maison de correction en cas de récidive.

« VI et VII. Toute personne attachée ci-devant aux travaux des habitations, est tenue de sortir des chefs-lieux de canton dans le délai de dix jours, et tout cultivateur venant au chef-lieu sera forcé de justifier à la municipalité du motif de son voyage. Il ne pourra séjourner que le temps fixé par elle, à peine d'être traité comme vagabond. »

Le gouverneur Cointet, qui avait succédé à Jeannet, en novembre 1794, lutta pendant un an contre les mêmes difficultés, augmentées encore par l'état de guerre, l'anéantissement de tout commerce, l'abandon de la métropole, et l'émigration des plus riches propriétaires. Après avoir, dans une énergique proclamation, tracé le tableau aussi triste que fidèle de l'état désastreux où l'abandon presque général du travail avait plongé la colonie, il fit un nouveau pas en arrière, en déclarant que pour toutes les habitations de la république, des émigrés, et généralement toutes celles dont les propriétaires étaient absents, on se procurerait des travailleurs par voie de réquisition, et que les récalcitrants seraient envoyés à une habitation de contrainte où ils seraient forcés de travailler sans salaire. Celui qui était fixé pour les ouvriers *requis* était si minime, qu'il suffisait à peine à leur nourriture de chaque jour; c'était le réta-

blissement de l'esclavage sous un autre nom. Aussi la mise à exécution de cet arrêté excita-t-elle des révoltes, qui ne furent calmées que par le supplice de plusieurs nègres. Mais Cointet ne céda pas, l'abondance commença à renaître dans la colonie, et l'ordre matériel ne fut pas gravement troublé pendant le gouvernement de Jeannet et de Burnel, qui vinrent successivement le remplacer. Mais dès qu'ils voulurent se relâcher un peu des mesures adoptées par Cointet, la colonie fut menacée de nouveaux troubles.

Vers la fin de 1799, la nouvelle de la prise de Surinam par les Anglais, qui occupèrent bientôt après les îlots du Salut à douze lieues seulement de Cayenne, força Burnel à déclarer la colonie en état de siége, et à former un bataillon de noirs qui fut caserné à Cayenne, et qui ne tarda pas à se révolter pour faire casser tous les arrêtés qui forçaient les anciens esclaves au travail, et leur faire accorder une liberté pleine et entière. Mais un officier et dix grenadiers, qui s'avancèrent hardiment contre eux, leur inspirèrent un tel effroi que, quoi qu'ils eussent des canons, ils jetèrent précipitamment leurs armes et se dispersèrent. Pendant que ces événements se passaient à Cayenne, la révolution du 18 brumaire changeait entièrement la face de la métropole. Le gouvernement consulaire se hâta d'envoyer à la Guyane, en qualité de gouver-

neur, Victor Hugues, qui, en débarquant, fit promulguer la constitution de l'an III, avec une proclamation dans laquelle il parlait d'activer la culture et de faire exécuter les lois, sans dire un mot du sort qui attendait les anciens esclaves. Victor Hugues était en effet si connu par la manière dont il avait su *faire exécuter les lois* à la Guadeloupe, que la seule terreur de son nom fit rentrer les hommes de couleur et les nègres dans le devoir. Il ne nous appartient pas de juger ici sa conduite dans nos colonies des Antilles, mais il est certain qu'il fut le sauveur de celle de Cayenne. Ses arrêtés sur la réquisition et le confinement des cultivateurs dans les habitations, furent fidèlement exécutés jusqu'à la promulgation de la loi mémorable du 30 floréal an X (20 mai 1802), qui rétablit l'esclavage dans les colonies rendues à la France par la paix d'Amiens. On crut cependant devoir à la Guyane, qui était toujours restée française, n'y procéder que par degré. Un arrêté des consuls, du 16 frimaire an XI (7 décembre 1802), déclara :

« I. A la réception du présent arrêté, le commissaire du gouvernement à Cayenne et à la Guyane française, établira dans cette colonie un registre général de conscription de quartier.

« II. Le registre sera divisé en autant de rôles

distincts qu'il y a de propriétaires dans la colonie.

« III. Seront portés sur chacun de ces rôles, et tels qu'ils se trouvent maintenant établis dans chacune des propriétés ou ateliers, tous les noirs ou gens de couleur des deux sexes existant dans la colonie au 26 prairial an II, et qui ne pourront justifier de leur affranchissement légalement acquis avant cette époque.

« IV. L'effet de la conscription de quartier est d'attacher irrévocablement à la propriété ou atelier sur le rôle desquels ils se trouvent portés, les individus désignés à l'article III, sans qu'ils puissent s'y soustraire eux-mêmes, ni en être aliénés arbitrairement par le propriétaire.

. . . . . .

« VI. La conscription de quartier ne pourra cesser, pour aucun individu, que par les voies ci-devant usitées pour l'affranchissement. »

Afin d'assurer l'exécution de cet arrêté, Victor Hugues établit un tribunal spécial pour juger militairement ceux qui essayeraient de résister, et organisa des milices coloniales; mais leur intervention fut heureusement inutile, et les travaux ne furent plus abandonnés jusqu'à l'époque de l'occupation de la colonie par les Portugais.

CHAPITRE XI.

Attaques des Portugais. — Ruine de la colonie. — Déportations à la suite du 18 fructidor. — Prise de la colonie par les Portugais. — Gouvernement de M. Marciel da Costa.

Nous n'avons pas voulu interrompre l'histoire de l'émancipation pour nous occuper des autres événements qui se passèrent à la Guyane; il est donc nécessaire de revenir actuellement sur nos pas, et de dire un mot des attaques dirigées contre la colonie par les Portugais du Brésil, qui, dès 1794, débarquèrent quatre cents hommes sur la rive méridionale de l'Oyapoc; ces troupes se retirèrent bientôt après en y laissant un poteau aux armes du roi de Portugal, que les autorités de Cayenne s'empressèrent de faire renverser.

Vers le milieu de l'année suivante (1795), une autre expédition débarqua à l'embouchure de l'Ouanari qui se jette dans la baie d'Oyapoc; mais les Portugais n'y restèrent que fort peu de

temps, et abandonnèrent de nouveau le pays après en avoir fait lever une carte fort exacte par un ingénieur qu'ils avaient amené avec eux. Plusieurs Français, qui étaient établis sur l'Oyapoc, profitèrent de cette occasion pour se retirer au Para avec leurs nègres, afin de se soustraire au décret de la Convention nationale qui donnait la liberté aux esclaves.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, dans quel état de détresse l'abus que faisaient les nègres de la liberté qui leur avait été donnée si subitement, avait plongé la Guyane. Les prises qu'y amenaient les corsaires produisirent un moment de prospérité qui n'indemnisa la colonie que pendant bien peu de temps de la stagnation complète du commerce. Les corsaires furent presque tous pris ou brûlés par les Anglais, et la nécessité ayant forcé les autorités à s'emparer sans payement de quelques cargaisons qui y avaient été amenées sous pavillon étranger, la rade de Cayenne fut complétement abandonnée.

« Cette colonie, dit M. de Barbé-Marbois, est « tombée tout d'un coup dans une stagnation « funeste, au moment où elle s'avançait avec ra- « pidité vers la plus grande prospérité. Elle allait « cesser d'être à charge à l'État, mais, si on veut « la rétablir, elle doit encore lui coûter, pen- « dant quelque temps, plus qu'elle ne pourra « lui rendre. Quand la Guyane ne devrait servir

« d'abord qu'à approvisionner les îles à sucre « en bois et en bestiaux, elle mériterait l'atten- « tion du gouvernement; mais elle peut devenir « bien autrement utile. Elle offre le champ le « plus vaste et le plus fécond aux combinaisons « des hommes d'État qui reconnaîtraient la né- « cessité d'introduire un nouveau système dans « le gouvernement des colonies, et qui auront « la capacité, le génie et la fermeté qu'exige « cette importante entreprise. »

Les déportations en masse qui eurent lieu à la suite du 18 fructidor, achevèrent de ruiner la Guyane en la discréditant complétement; car les exilés, aigris par le malheur, ne manquèrent pas d'accuser son climat de la mortalité qui se déclara parmi eux, et leurs bourreaux se gardèrent bien de réfuter cette accusation qui les justifiait jusqu'à un certain point. Mais maintenant ces événements sont assez loin de nous pour qu'on puisse les juger avec impartialité, et nous croyons pouvoir démontrer que, dans les mêmes conditions, les déportés auraient éprouvé le même sort dans tout autre lieu d'exil que le Directoire aurait pu choisir.

1° Les déportés étaient des députés, des hommes de lettres, des prêtres, tous accoutumés à vivre dans l'aisance et dans leur cabinet; il n'y en avait pas un seul parmi eux qui eût jamais fait le moindre travail pénible ou même manuel.

2° Ils étaient beaucoup trop âgés pour s'acclimater. Sur la liste donnée par le déporté Pitou de ceux qui moururent à Conamana et à Sinnamari, plus de la moitié avaient passé l'âge de quarante-cinq ans, et beaucoup étaient des vieillards (1).

3° Ils avaient été traités avec la plus grande cruauté pendant la traversée, et beaucoup étaient dangereusement malades en arrivant. « La situa-« tion de ces déportés était effrayante au moment « même de leur arrivée; aucun d'eux n'avait péri « pendant la traversée, mais tous avaient cruel-« lement souffert, et le plus grand nombre étaient « dans la plus affreuse indigence, dans la plus « déplorable nudité. Du biscuit dévoré des vers, « des gourganes et de l'eau corrompue avaient « servi de nourriture à des sexagénaires, à des « vieillards accablés de douleur. Les habitants « donnèrent encore, dans cette occasion, les « preuves les plus éclatantes de leurs vertus hos-« pitalières. Plusieurs de ces déportés furent re-« çus dans des habitations, où on leur offrit le « plus généreux asile (2). »

4° Les cantons de Sinnamari et de Conamana, où les déportés furent établis, sans être aussi pestilentiels qu'on l'a dit, sont cependant comptés au nombre des plus malsains de la colonie.

(1) Journal du P. Pitou, t. II, p. 45 et suiv.

(2) Anecdotes sur le 18 fructidor, p. 100.

Ils étaient presque déserts, et aucune précaution n'avait été prise pour y recevoir les déportés, auxquels on ne fournissait ni vivres, ni médicaments. Les restrictions auxquelles ils étaient soumis les empêchaient de se livrer à la chasse et à la pêche.

5° Enfin, le chagrin et les regrets contribuèrent au moins autant que le climat à ruiner la santé des déportés. S'il faut s'étonner de quelque chose, ce n'est pas qu'il en ait péri un si grand nombre, mais que, sur trois cent vingt-huit, parmi lesquels il y avait deux cent cinquante-deux prêtres, il n'en succomba que cent soixante et un, c'est-à-dire, un peu moins de la moitié.

Pendant ce temps, les Portugais renouvelaient sans cesse leurs attaques. En 1801, deux de leurs goëlettes entrèrent dans l'Oyapoc, et pillèrent plusieurs habitations sur les rives de ce fleuve et de l'Ouanari. En 1805, une flottille pénétra dans l'Approuague, et se prépara à attaquer Villebois; mais elle se retira en recevant la nouvelle de la paix d'Amiens.

Au commencement de janvier 1809, une flotte portugaise, portant cinq cents hommes de troupes, accompagnée de la corvette anglaise *la Confiance*, parut devant l'île de Cayenne, et opéra, pendant la nuit, son débarquement auprès de Mahury. Le gouverneur, Victor Hugues, fut

forcé, le 12 du même mois, de souscrire une capitulation par laquelle la colonie entière fut livrée aux Portugais, et la garnison embarquée pour la France. Les soldats brésiliens, qui n'étaient guère autre chose que des vagabonds de toutes les nations ramassés au Para, formèrent le dessein de massacrer leurs chefs, de piller la ville et de l'incendier; mais ce complot fut heureusement découvert au moment de son exécution. Les insurgés furent reçus à coups de fusil, et se dispersèrent promptement; on parvint à s'assurer de la personne de leurs chefs, qui furent conduits au Para et condamnés à mort.

M. Pinto de Souza, premier gouverneur portugais de Cayenne, fut bientôt après remplacé par M. Maciel da Costa, qui a laissé dans la colonie une grande réputation de capacité et d'intégrité. Il y fit régner un ordre parfait, et introduisit de notables améliorations dans toutes les branches de l'administration.

« Quand les Portugais s'emparèrent de Cayenne, « dit M. Vignal (1), conquête qui ne fut évidem- « ment qu'une spéculation commerciale en fa- « veur du Brésil, que gênait notre établissement, « ils traitèrent le pays avec des ménagements qui « forment un singulier contraste avec les us et « coutumes de l'administration française qui leur

(1) Tableau de Cayenne, p. 40 et suiv.

« a succédé. Le séquestre des biens des absents « fut la seule mesure de rigueur qu'ils lui firent « éprouver. Hors de là, loin que leur administra- « tion ait eu rien d'hostile pour la colonie, la « vérité oblige de reconnaître que jamais ses in- « térêts généraux n'avaient été mieux entendus. « Il est sans doute pénible d'avoir à faire l'éloge « des étrangers à nos propres dépens, mais à « part tout orgueil national, pourquoi crain- « drions-nous de rappeler les procédés de leur « administration, si ce rapprochement peut nous « être profitable?

« L'ordre, l'économie et le désintéressement « présidèrent à la conduite des agents du gou- « vernement portugais. Ils encouragèrent le com- « merce par des opérations toujours combinées « dans l'intérêt local, en accordant cependant « au commerce étranger toute la protection né- « cessaire pour étendre les relations de la co- « lonie et assurer le débouché de ses denrées. Ils « conservèrent les impôts qu'ils avaient trouvés « établis, mais ils n'en créèrent pas de nouveaux. « L'exaction ne fut jamais rigoureuse, le culti- « vateur ne vit jamais sa propriété menacée d'en- « vahissement, tout au contraire. La latitude la « plus illimitée, les facilités les moins usitées « dans nos pratiques fiscales lui étaient accor- « dées pour sa libération. S'il venait à s'élever « des contestations entre le redevable et les

« agents du fisc, elles étaient toujours décidées « en faveur du colon. Le chef de l'administra- « tion étrangère professait qu'il était de l'essence « du régime colonial que l'avantage du prince « fût sacrifié à celui du particulier. Enfin, ils « adoptèrent en entier le système monétaire « existant, et sanctionnèrent particulièrement « l'usage établi de donner à certaines espèces « françaises une valeur un peu supérieure au « cours d'Europe qui s'était établi de soi-même, « comme nous venons de le dire. »

La Guyane nous fut rendue par les traités de 1814-15, mais le gouvernement français y attacha si peu d'importance, que ce ne fut qu'en 1817 que le général Carra Saint-Cyr vint en prendre possession. D'après les rapports officiels qui furent envoyés à cette époque, la population de la colonie ne s'élevait alors qu'à 16,500 âmes, dont 700 blancs, 800 affranchis et 15,000 esclaves.

CHAPITRE XII.

Gouvernement du général Carra Saint-Cyr et de M. de Laussat. — Établissements de Laussadelphie et de la Mana. — Voyage de MM. de Bauve et le Prieur. — Occupation de Mapa.

Les seuls événements remarquables du gouvernement du général Carra Saint-Cyr furent la destruction d'une bande de nègres marrons qui infestait la colonie, sous le commandement d'un chef appelé *Cupidon*, et l'introduction de vingt-sept Chinois que l'on alla chercher à Manille, dans l'espérance d'introduire à la Guyane la culture du thé. Mais cette tentative fut très-mal dirigée, et les Chinois périrent presque tous très-peu de temps après leur arrivée. Le général Carra Saint-Cyr avait amené avec lui cette quantité de commis et d'administrateurs subalternes dont on ne sait jamais se passer en France, et qui profitèrent à l'envi de cette occasion pour pressurer la Guyane. Les plaintes de la colonie

devinrent si vives, que M. Portal, alors ministre de la marine, fut contraint de rappeler le gouverneur. Son successeur, le baron de Laussat, était au contraire tourmenté par une activité maladroite qui lui faisait commencer un grand nombre d'entreprises sans en terminer aucune. M. de Laussat est surtout connu par ses démêlés avec M. Catineau-Laroche, dont nous allons parler tout à l'heure, et au milieu des reproches les plus graves dont ils se sont accablés réciproquement, il n'est pas toujours facile de reconnaître la vérité.

Au commencement de 1819, M. Catineau-Laroche, qui n'avait jamais étudié la Guyane que dans son cabinet, proposa à M. le baron Portal un plan pour mettre ce pays en valeur au moyen d'agriculteurs et d'ouvriers blancs. Le nouveau gouverneur se trouva, dès l'abord, très-peu favorable à ce projet. M. Catineau n'en fut pas moins envoyé à la Guyane à la tête d'une commission, et le ton tranchant qu'il y prit acheva d'animer contre lui M. de Laussat et les principaux colons; ceux-ci, on ne peut se le dissimuler, firent, surtout en lui opposant une résistance inerte, tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher la réussite de son expédition. D'ailleurs on croyait encore, à cette époque, à la possibilité de rétablir la traite, et il aurait fallu renoncer à cette espérance du moment où il aurait été admis

que le travail des blancs était possible sous les tropiques. Il est donc certain que M. Catineau rencontra la plus mauvaise volonté. Quant aux autres accusations qu'il accumule contre le gouverneur, jusqu'à celle d'avoir voulu le faire empoisonner, une seule chose nous étonne, c'est que celui-ci n'ait pas demandé justice aux tribunaux d'une pareille attaque, et que l'administration, qui doit toujours se montrer jalouse de l'honneur de ses agents, ne l'y ait pas contraint.

M. Catineau-Laroche remonta cependant la rivière de la Mana, et explora le territoire situé entre l'Iracoubo et le Maroni. Mais on ne peut guère plus compter sur ce qu'il dit de ce pays que sur les allégations de ses adversaires. Il était décidé à trouver tout superbe, et le parti du gouverneur voulait, par tous les moyens possibles, démontrer que ses projets étaient impraticables. Aussi les mémoires qu'ils adressèrent, chacun de leur côté, au ministère de la marine, se contredisent-ils sur presque tous les points; le seul sur lequel ils fussent de même avis, c'était l'excellente qualité des terres situées entre le Maroni et la Mana. Ce désaccord fit hésiter longtemps le ministre de la marine et la commission qu'il avait chargée d'examiner cette question.

Pendant ce temps, le gouverneur avait fondé sur le Passoura, un des affluents du Kourou, une petite colonie à laquelle il avait donné le

nom de Laussadelphie. Son plan, qui n'était pas mauvais en lui-même, consistait à prendre des Américains des États de l'ouest, habitués aux défrichements; mais il paraît qu'il fut très-mal servi, et que la population de Laussadelphie ne se composa que de vagabonds irlandais ramassés sur les quais de Norfolk; il fallut au bout de l'année renvoyer ceux qui avaient survécu. Huit hommes et un caporal, qui venaient d'être libérés du service, s'y établirent à leur place, et y végétèrent deux ou trois ans sans pouvoir donner une importance quelconque à leur culture. Enfin, en 1826, sur un ordre du ministère de la marine, on évacua cet établissement; ce qui, soit dit en passant, nous paraît une mesure au moins inconsidérée. Pourquoi rappeler ces hommes, s'ils conservaient encore l'espérance, peut-être fondée, d'un avenir plus prospère? N'étaient-ils pas meilleurs juges de leur position que les bureaux qui leur ordonnaient d'évacuer un territoire qu'ils avaient commencé à féconder de leurs sueurs? Combien d'établissements en Amérique n'ont prospéré qu'au bout de longues années? Combien d'autres, sans jamais acquérir d'importance par eux-mêmes, ont servi de jalons à la colonisation à laquelle ils ont fourni de grandes facilités pour la création d'établissements importants?

Après avoir délibéré pendant deux ans, on

décida que l'on ferait une tentative de colonisation à la Mana, et l'on en chargea le baron Mylius qui venait d'être choisi pour remplacer M. de Laussat. Une expédition, composée d'une compagnie d'ouvriers militaires, d'un détachement de sapeurs et de cinquante apprentis orphelins, qui formaient un total de cent soixante-quatre personnes, y fut envoyée. Le colonel Elliot, qui devait les diriger, n'arriva que l'année suivante, comme le chevalier Turgot au Kourou; mais les résultats furent loin d'être aussi désastreux.

« Peu de temps après leur installation, dit la relation officielle, les travailleurs se mirent à l'ouvrage. Les sapeurs se firent remarquer par leur courage et leur bonne volonté. On eut lieu également d'être satisfait des orphelins. Il n'en fut pas de même des orphelines et des ouvriers militaires. Celles-là s'abandonnèrent à la paresse et au libertinage (1); ceux-ci, à l'ivrognerie et à toutes sortes de vices. Il éclata même parmi eux des désordres si graves que, pour les réprimer, la présence d'un détachement de gendarmerie devint nécessaire. Il fallut retirer de

(1) C'était ce qui devait nécessairement arriver au milieu d'un poste militaire; comment les y envoya-t-on sans avoir eu soin de les marier avant de quitter Cayenne? La présence de ces jeunes filles, orphelines et livrées à elles-mêmes, prêtait beaucoup trop à l'invasion des mauvaises mœurs.

l'établissement et rappeler à Cayenne ces ouvriers que l'on avait choisis, sans le discernement nécessaire, dans la population des ports de Brest et de Rochefort. Le gouverneur, ne voulant point que les travaux fussent ralentis à la Mana, les remplaça par des esclaves tirés des habitations domaniales de la Guyane. Les préparatifs pour recevoir les familles de cultivateurs français prirent alors un degré d'activité qui permit à M. Mylius d'indiquer le mois de juillet 1824 comme étant l'époque où ces familles pourraient, sans inconvénients, être installées dans la colonie. »

Le gouverneur, effrayé par les souvenirs de l'expédition du Kourou, tomba cette fois dans l'excès contraire; il ne voulut envoyer en Guyane que trois familles du département du Jura, choisies par M. Gerbet, capitaine de la gendarmerie de Cayenne, et quatre Alsaciens. Comme cette population parut encore trop nombreuse, on la destina à former deux colonies séparées.

Pendant ce temps, des fièvres pernicieuses s'étaient déclarées au nouvel établissement qu'on avait décoré du nom fastueux de Nouvelle-Angoulême. Ces fièvres se trouvaient considérablement augmentées par les excès des émigrants et par les privations que les malades avaient eues à supporter. Le gouverneur avait vainement pris soin d'expédier d'avance de Cayenne les dif-

férents objets nécessaire au service de l'hôpital. Les difficultés de la navigation du fleuve s'étaient opposées à leur envoi du poste inférieur à la Nouvelle-Angoulême, et ils étaient restés déposés dans les magasins de ce poste. M. Vaillant, aide de camp du gouverneur, qui avait été envoyé pour surveiller la nouvelle colonie, fit bientôt cesser ce fâcheux état de choses, et, dix jours après, le nombre des malades se trouva réduit de moitié. Mais les Alsaciens étant arrivés sur ces entrefaites, deux d'entre eux ne tardèrent pas à succomber. Les deux autres se rembarquèrent pour retourner en France.

M. Mylius, sans se laisser effrayer par une épidémie accidentelle, porta sur cette localité un jugement favorable. Il remarqua que l'air y était bon et le sol fertile; et, sur son rapport, le département de la marine se décida à y envoyer le commandant Gerbet et les trois familles qu'il avait recrutées dans le Jura. Son choix aurait pu être plus heureux. Les membres de la famille Pageoz étaient tous des vignerons. Le chef de cette famille, homme fort adonné au vin, avait, ainsi que tous ses enfants, le goût de la dépense. Il paraît qu'avant de passer à la Mana, il avait dissipé en France un patrimoine de 60,000 fr. La famille Giboudeau n'était guère formée d'éléments meilleurs, et son chef, ancien maquignon, beaucoup plus expert dans ce mé-

tier que dans celui d'agriculteur, n'était venu à la Mana que dans le dessein d'y tenir cabaret.

Malgré le peu de chances que paraissait offrir une colonisation entreprise par de pareilles gens, leur début fut plus heureux que l'on n'aurait dû l'espérer. Leur bétail ne tarda pas à se multiplier, et une abondante récolte de maïs et de riz récompensa leurs travaux. Mais la cupidité ne tarda pas à les pousser à abandonner cette culture, qui les faisait vivre dans l'aisance, pour entreprendre celle des denrées coloniales dont ils espéraient une fortune rapide. Ce fut en vain que M. Gerbet leur adressa constamment des représentations sur la manière imprudente dont ils s'exposaient au soleil. Quoique l'un d'eux n'eût pas tardé à succomber, sa mort ne corrigea personne; si l'imprudence devait plus tard être punie, le travail fut d'abord si largement récompensé, que les émigrants s'empressèrent d'écrire à leurs parents et à leurs amis pour les engager à venir les rejoindre. Plusieurs familles du Jura, au nombre de cent quatre-vingt-sept personnes, sollicitèrent du Ministère de la Marine la faveur d'être transportées à la Guyane; mais il fallut la leur refuser, car on manquait de fonds au moment où l'on devait croire que l'on avait obtenu une réussite complète.

M. Gerbet ayant quitté la Guyane en novembre 1826, un changement complet s'o-

péra dans les habitudes et la disposition morale de la presque totalité des cultivateurs de la Nouvelle-Angoulême. Ces hommes qui jusqu'alors avaient déployé tant d'ardeur et d'activité que leur chef s'épuisait en efforts pour les modérer, cessèrent tout d'un coup leurs travaux, et se livrèrent à la paresse et à l'inertie. Les motifs de ce brusque changement ne sont pas très-clairement indiqués dans les rapports de l'autorité locale. Il paraîtrait cependant que la sévérité du successeur de M. Gerbet fut la première cause de ce découragement. Les distributions de vivres, qui leur avaient été accordées, cessèrent à l'époque fixée, et comme, dans leur ardeur de gain, ils avaient négligé d'en cultiver, la faim commença à se faire sentir : pour s'y soustraire, ils abandonnèrent entièrement leurs champs, afin de se livrer à la chasse et à la pêche. Ils ouvrirent même des espèces de cantines, où ils vendaient à boire et à manger aux employés de l'administration de la Mana, ainsi qu'aux noirs qui travaillaient aux exploitations de bois pour le compte de l'État. Ils finirent par solliciter et obtenir d'être renvoyés en France aux frais du gouvernement. Somme toute, le résultat de cette tentative peut passer au moins pour un demi-succès; car elle a démontré que les blancs peuvent vivre et travailler sous les tropiques, ce qui est déjà un grand point. Quant à la culture des

denrées coloniales, il faut, même pour l'entreprendre avec des noirs esclaves, des avances pécuniaires qui étaient beaucoup au dessus des moyens des colons de la Mana.

En 1823, M. Galtier, officier de marine, fut chargé d'explorer la Mana, et s'avança presque jusqu'à sa source. Il parvint à remonter, avec sa pirogue, la grande cataracte connue sous le nom de Saut des Cascades, qui avait été considérée comme infranchissable ; il arriva à une grande chute de quarante-cinq pieds de hauteur, perpendiculaire, qu'il appela Saut du Fracas, et parvint ensuite jusqu'au pied des montagnes granitiques, où presque toutes les rivières de la Guyane prennent leur source (1).

L'année suivante, M. Bodin, chargé d'explorer l'Oyapoc, parvint au delà de la crique Epoussin, après avoir rencontré un saut de plus de quatre-vingts pieds de hauteur, et plusieurs villages habités par des Indiens. D'après ce que lui dirent les naturels, il n'était plus qu'à quinze journées de marche du Maragnon, et à huit d'une grande rivière qu'il pensa être le Rio-Negro. Mais il ne crut pas pouvoir, avec quelque sécurité, pousser plus loin son exploration (2).

En 1817, madame Javouhey, supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui fournis-

(1) Bulletin des Voyages. Octobre 1831.

(2) Annales maritimes. Janvier 1825.

saient depuis longtemps des sœurs hospitalières à nos colonies, présenta au comte de Chabrol, alors ministre de la marine, un nouveau plan de colonisation à la Mana. Il est assez difficile de juger, au milieu des rapports les plus contradictoires et les plus entachés de l'esprit de parti, quel a été le résultat réel de sa tentative. Tous les travailleurs que madame Javouhey avait emmenés avec elle, à l'exception de trois, la quittèrent aussitôt que le terme de leur engagement fut expiré. Mais il ne paraît pas que leur santé eût souffert, et plusieurs restèrent de leur plein gré dans le pays. La vie presque monastique qu'elle leur faisait mener contribua probablement, plus que toute autre chose, à les dégoûter. Comme elle imite fidèlement les principes des anciens jésuites, en empêchant, autant qu'il est en elle, toute communication entre ses ouailles et le reste de la colonie, et qu'elle n'a rien publié, nous ne connaissons ce qui se passe dans ses domaines que par les rapports des colons, qui n'ont peut-être pas toujours été très-justes à son égard. Ce qui paraît certain, c'est que sa colonie cultive assez de vivres pour sa subsistance, et même pour en exporter un peu à Cayenne, et que, pour son compte personnel, la supérieure n'a pas fait de mauvaises affaires.

En 1830, MM. Adam de Bauve et Ferré entreprirent de remonter l'Oyapoc. Ils traversèrent le

territoire habité par les Oyampis, et arrivèrent jusqu'à l'endroit où M. Bodin était parvenu en 1824. Un Portugais, nommé José Antonio, établi depuis longtemps dans cet endroit, leur assura que, dans les forêts voisines, on trouvait l'arbre qui produit le quinquina. On rencontra aussi, souvent et en abondance, la salsepareille, qu'on tire cependant du Brésil pour la consommation de Cayenne.

Les deux voyageurs continuèrent leur route, et arrivèrent à un village indien situé sur les rives de l'Agamiware. Mais comme c'était la saison des basses eaux, ils furent contraints d'abandonner leur canot dans la crique d'Iao, et de continuer leur route à pied. Ils arrivèrent, en traversant de profonds marécages, jusqu'au cours du Tamande, et ensuite de l'Hieuwari, qui se jette dans l'Amazone, et dont les rives sont habitées par les Coussaris; les Indiens de cette tribu se livrent à l'agriculture et ont de vastes champs de manioc, d'ignames et de patates. Ne sachant comment ils seraient accueillis par les postes brésiliens, et ne pouvant se réclamer du consul français au Para, qui était beaucoup trop éloigné, MM. de Bauve et Ferré se décidèrent à revenir sur leurs pas, en descendant l'Arouari sur des canots que leur fournirent les Indiens, et revinrent ensuite à Cayenne (1).

(1) La relation de ce voyage a été insérée dans le Bul-

Vers la même époque, M. Leprieur remonta l'Oyapoc jusqu'à sa source, et descendit ensuite le Rouapira, appelé plus loin Jari, pendant plus de cinquante lieues. Ayant perdu une grande partie de son bagage, il fit une tentative pour gagner par terre le Maroni; mais, au bout de trente lieues, deux de ses trois compagnons étant tombés malades, il fut forcé de rétrograder et de regagner l'Oyapoc par lequel il revint à Cayenne.

En 1836, le gouvernement, voulant recouvrer nos anciennes limites que les Portugais nous contestaient depuis longtemps, fit établir un petit fort sur un îlot du lac Mapa; et de nombreux fugitifs de la province brésilienne du Para ne tardèrent pas à venir s'établir sous sa protection. D'après un rapport publié par M. le baron Walkenaër (1), tout ce qu'on a dit sur l'insalubrité de ce poste n'a été qu'un prétexte pour colorer son abandon, à la suite des réclamations du Brésil. Au bout de neuf mois, sur cent Français qui s'y trouvaient, aucun n'était mort, et très-peu étaient entrés à l'hôpital. L'illustre géographe termine ainsi son travail : « Sous le rapport de la salubrité, le problème est résolu. Il est prouvé maintenant que le climat de Mapa est beaucoup plus sain que celui de Cayenne.

letin de la société de Géographie de 1833 et 1834.

(1) Annales des Voyages. Juillet 1837.

Maintenant on se demande que va faire le gouvernement de ces nouvelles possessions? Il est certain, et tous ceux qui ont séjourné dans le pays en ont l'intime conviction, que les Européens pourraient très-bien vivre sous l'équateur. Il ne faut pour cela que deux conditions : aimer le travail et être sobre. Que de familles pourraient s'enrichir en quelques années, si elles venaient s'établir à Mapa? »

CONCLUSION.

Faut-il après tant d'essais infructueux renoncer à l'espoir de voir la Guyane française devenir une colonie florissante? Telle est la réflexion qui se présentera naturellement à l'esprit, à la lecture de cet ouvrage. La nature offre-t-elle dans cette contrée des obstacles invincibles, ou doit-on attribuer le peu de succès que l'on a eu jusqu'à présent, à la manière dont toutes les tentatives ont été dirigées? Nous ne voulons accuser personne, mais l'état de prospérité où sont parvenues les Guyanes hollandaise et anglaise n'est-il pas la meilleure preuve que la terre y est prodigue de ses trésors envers ceux qui savent la féconder? Les Guyanes portugaise et espagnole elles-mêmes, quoique bien en arrière de celles que nous venons de citer, possèdent plusieurs villes assez florissantes. Les missionnaires y sont parvenus à réunir les Indiens en villages. Quant à nous, une ville assez

chétive sur un îlot, quelques habitations dispersées à l'embouchure des rivières, voilà tout ce que nous avons su faire dans la partie qui nous appartient; cependant notre Guyane ne le cède en rien aux quatre autres, et l'emporte même sur elles, par l'avantage qu'elle a de produire plusieurs denrées précieuses, telles que le girofle et le rocou.

Les causes qui se sont opposées jusqu'à présent à la prospérité de la colonie sont de deux sortes : on a manqué de persévérance, et cependant on s'est entêté à suivre constamment les mêmes errements, dont l'expérience avait démontré les inconvénients. A chaque entreprise nouvelle, au Kourou comme à la Mana, loin de profiter de l'appui qu'on pouvait trouver dans les anciens établissements, on a toujours cherché à s'en isoler et à fonder, pour ainsi dire, une colonie dans la colonie; il a fallu qu'en débarquant les colons eussent à abattre la forêt et à défricher un sol vierge, opération qui n'est pas sans danger, même en Europe. Puis, dès qu'il se déclarait la moindre fièvre, on jetait un cri d'alarme, et l'on s'écriait qu'il fallait abandonner au plus vite une contrée pestilentielle, où aucun Européen ne pouvait vivre. Les chefs de l'expédition trouvaient commode d'attribuer au climat des épidémies qui ne provenaient que de l'entasse-

ment des colons, de l'insuffisance ou de la mauvaise qualité des vivres qu'on leur distribuait. Même au Kourou, la plus désastreuse de toutes les expéditions que nous avons eues à raconter, si M. Turgot, instruit par l'expérience, avait su réparer les fautes de M. de Chanvalon, s'il avait relevé le moral des dix-neuf cents colons qui avaient survécu, au lieu de les faire rembarquer précipitamment pour la France, tout n'aurait pas été perdu. Ces hommes, une fois acclimatés, auraient défriché les forêts, et les bords de cette rivière, qui ne rappellent que des souvenirs de deuil, seraient peut-être aujourd'hui couverts de riants villages. Mais la France, accoutumée à de rapides conquêtes, ne comprend pas qu'il soit plus difficile de lutter contre la nature que contre les hommes; souvent il ne nous a fallu qu'une campagne pour abattre un empire, qu'un jour pour dissiper une puissante armée, tandis qu'il faut arracher pied à pied le terrain au désert. Tel est le triste sort de l'humanité en toute chose: il faut souvent des siècles pour créer, il ne faut qu'un instant pour détruire.

Si jamais le moment a été favorable pour tenter sur de meilleures bases, de mettre la Guyane au niveau des colonies de nos voisins, c'est certainement celui où nous sommes actuellement; la conquête de l'Algérie, les discussions sur les sucres, et plus récemment encore celles qui se

sont élevées sur le droit de visite, ont accoutumé le public à tourner les yeux vers les questions maritimes et coloniales. Favorisée par une longue paix, la population a acquis un tel développement que toutes les carrières sont encombrées, et qu'il faut absolument chercher au dehors un débouché pour le superflu. Or, la Guyane est la seule de nos anciennes possessions qui puisse devenir le but d'une nombreuse émigration, car les autres sont de petites îles déjà suffisamment peuplées, ou n'ont qu'un territoire fort restreint. Enfin, on n'a plus à craindre des colons eux-mêmes la moindre opposition ouverte ou cachée : ils ont dû complétement renoncer à l'espoir de voir rétablir la traite, ils redoutent l'émancipation, dont ils craignent, à tort ou à raison, les suites, et voient dans une nombreuse émigration d'Européens le double avantage de remplacer les bras qui pourraient leur manquer, et de conserver la prépondérance de la race blanche. Enfin, par la nomination d'une commission pour examiner le projet que lui a soumis M. Jules Lechevalier, et par la récente prise de possession des îles Marquises, le gouvernement a prouvé qu'il comprend combien il est important, pour notre marine et notre commerce, de faire prospérer nos établissements d'outre-mer et même de les augmenter.

APPENDICE.

EXTRAITS DES PRINCIPAUX OUVRAGES PUBLIÉS SUR LA GUYANE.

Le climat y est si doux et si tempéré du côté du cap Nord, par un petit zéphir qui ne cesse jamais de donner, qu'il ne se peut rien voir de plus délicieux au monde. Toute l'année y est un perpétuel printemps, ou, pour mieux dire, un perpétuel automne; car on n'y voit jamais les arbres sans feuilles, sans fleurs et sans fruits tout ensemble. L'air y est si pur et si excellent pour la conservation de la santé, que rarement on y voit des malades. Ceux qui vont en ce pays-là, et qui sont sujets aux gouttes, aux catarrhes, aux sciatiques, aux fluxions et aux humeurs, y reviennent en parfaite convalescence. On ne connaît ni gelée ni frimas en toute cette grande partie de l'Amérique. L'homme ne saurait jamais rien désirer ni pour la douceur ni pour la nécessité de la vie qui ne se trouve en tout ce pays-là avec une abondance incroyable. Les vivres y viennent sans soin, et la culture y est si facile qu'un seul homme y fera plus de besogne que quatre autres n'en sauraient faire en France.

(Boyer, Relation du voyage de M. de Bretigny, ch. VI.)

Il semble que ce pays devrait être inhabitable, à cause de la proximité de la ligne et de la grande chaleur qu'il y devrait faire; mais ceux qui ont été de cette opinion se sont grandement trompés, n'y ayant point de région ni de pays plus tempéré dans le monde. Les chaleurs qu'il y fait ne sont jamais si grandes que celles qu'il fait dans notre France depuis la saint Jean jusqu'au mois de septembre. La raison de cela est que cette grande chaleur est tempérée par l'humidité, outre que, pendant les grandes sécheresses qui durent depuis la saint Jean jusqu'au mois de novembre, quand il ne fait pas grand vent et que le temps n'a point été nébuleux, il fait des rosées si admirables qu'elles font autant de profit à la terre que la pluie, et ce qui est tout à fait digne d'admiration, c'est que la providence qui gouverne ce grand monde a fait pour modérer les grandes chaleurs qu'on devrait rencontrer en ce pays, que tous les jours, sans y manquer, il se lève un petit vent qui souffle de l'est à l'ouest, depuis huit heures ou neuf heures du matin jusque sur les cinq heures du soir, sans lequel, bien que le tempérament soit humide, on ne pourrait pas durer, et pendant la nuit il se lève un vent de terre la plupart du temps qui rend la navigation facile; autrement il serait impossible de naviguer de l'ouest à l'est, autrement du couchant au levant. Cela est propre pour les petits vaisseaux et non point les grands, s'ils ne vont gagner le vent bien loin dans la mer.

(Biet., liv. III, ch. I.)

Le pays est diversifié de collines, de plaines et de

prairies, et il n'y a point de montagne qu'on ne puisse cultiver avec beaucoup de profit. La terre y est si fertile partout, qu'un homme avec ses bras y peut faire aisément des vivres pour vingt personnes, tant elle est aisée à cultiver. Les fruits y sont excellents et en abondance ; tous nos légumes y croissent toute l'année en très-peu de temps et sans distinction de saison, et comme il n'y a jamais d'hiver, les arbres y sont successivement chargés de fleurs, de fruits et toujours de feuilles.

L'air y est très-beau et le climat fort doux, bien que ce pays soit entre les tropiques, et la chaleur y est continuellement tempérée par un vent frais d'orient qui y règne toute l'année à la réserve de la nuit, que le vent que l'on appelle brise vient de terre, et ne se fait sentir qu'une ou deux lieues vers la mer. Les eaux y sont excellentes et se conservent en leur bonté pendant les plus grands voyages, etc.

(Relation de la Guyane à la suite du voyage des P. P. Grillet et Bechamel).

Je me porte ici beaucoup mieux qu'en France, quoique la façon de vivre soit très-différente; je ne puis me plaindre de ce climat qui s'accommode fort bien à ma complexion. L'on ne peut se persuader en France, que la zone torride à quatre degrés de la ligne ait quelques douceurs; mais je dirai toujours que la France, dans aucune de ses saisons, n'a rien de si doux que Cayenne. Nous y sommes exemptés de ce froid si rude, qui fait mourir tout ce qu'il y a de beau dans la nature ; et nous n'avons pas pour cela

de ces chaleurs qui échauffent si fort l'air pendant nos étés qu'on n'y respire que du feu. Elles sont toujours tempérées par d'agréables fraîcheurs, et l'on ne se plaint point ici de la chaleur, lors même que le soleil est à pic sur nos têtes. C'est ce qu'on ne croit pas en France, et le seul mot de zone torride leur fait plus de peur que l'expérience de tant de personnes ne trouve de créance dans leur esprit.

(Lettre inédite du P. Brun, du pays des Arcarets, à la Guyane, le 17 janvier 1671. MS. de la Bibliothèque Royale.)

La température de ce pays n'est pas malsaine; mais à cause que le cours de l'année est seulement divisé en deux saisons, l'une depuis décembre à juillet où les pluies sont trop abondantes, l'autre depuis juillet jusqu'au mois de décembre où on ne voit plus de pluie, ces deux extrémités sont la cause de quelques maladies qui ne sont pas dangereuses, et ceux qui y sont accoutumés s'y portent assez bien; il faut ordinairement, après qu'on est arrivé, souffrir une secousse, qui consiste dans une fièvre double tierce de dix ou douze jours qui abat beaucoup, sans néanmoins qu'on en voie mourir aucun de ceux qui sont bien servis.

(Lettre inédite du P. Grillet, de Cayenne, le 3 février 1671. MS. de la Bibliothèque Royale.)

Je ne prétends pas assurer qu'il n'y ait aucune maladie dans ce pays (Cayenne); mais elles y sont bien moins fréquentes et moins dangereuses que dans une infinité d'autres endroits, surtout pour ceux qui vi-

vent sobrement, qui ne se laissent point entraîner aux plaisirs de la bonne chère, et autres, qui mangent des fruits avec sagesse et qui ne s'outrent pas dans le travail; car si les maladies sont pour quelques-uns, c'est assurément pour les indiscrets plus que pour tous autres. On n'a pas laissé de décrier cette île et de la faire passer pour un pays des plus malsains. Il est vrai qu'on a eu dans les commencements beaucoup de peine à y élever des enfants; mais on a vu la même chose à Saint-Domingue, à la Martinique et dans les îles du vent, sans que cela ait empêché bien des Français d'y aller établir leur demeure. Cet inconvénient n'y vient point de l'air, mais des exhalaisons que la terre nouvellement découverte ne manque pas de produire. La chaleur corrompt ces exhalaisons et les rend putrides, l'air que l'on respire en est infecté: en faut-il davantage pour causer des maladies?... Aussi voit-on que depuis que ces terres ont été découvertes, la cause des maladies a cessé, et l'on y élève des enfants avec une facilité qu'on ne trouve guère en aucun lieu du monde.... On doit réduire les incommodités de ce pays aux grandes pluies qui y tombent pendant plusieurs mois de l'année, à la chaleur violente qu'on y ressent pendant une bonne partie du jour, et à quelques insectes qui s'y rencontrent.

(Voyage du chevalier des Marchais, t. III, p. 141.)

L'égalité des jours et des nuits, et le vent d'est qui ne manque jamais de s'y faire sentir (*à Cayenne*) à des heures réglées, tempèrent tellement la chaleur, que l'air y est parfaitement bon, et qu'on est exempt de

quantité de maladies qui règnent dans les autres îles, et qui y font de grands ravages. On taxe l'air d'être malsain, et c'est ce qui fait que la plupart des personnes méprisent ce pays; ce mépris n'est fondé que sur le rapport de personnes qui, s'étant prévenues, sont incapables d'en juger sainement. Ceux qui y arrivent se gorgent des fruits délicieux du pays, et abusent de la générosité des habitants, qui n'épargnent rien pour les bien régaler. Ils tombent ensuite malades, et au lieu d'en accuser leur intempérance, ils taxent l'air d'être malsain....

J'ai vu de nouveaux débarqués incapables d'endurer la chaleur, se coucher sur l'herbe froide, à l'ombre de quelque arbre, et s'y endormir. Il y en a même qui portent l'extravagance jusqu'à s'y mettre le soir, ce qui fait que la rosée du soir et les vapeurs qui s'exhalent de la terre font de si funestes impressions sur le corps qu'il en naît de grosses maladies. J'en ai vu d'autres, échauffés par quelque rude exercice, se dépouiller tout nus, et s'exposer de cette manière à l'air. Enfin, ils mangent de tous les fruits avidement, et s'attirent par là des indigestions et de cruelles dyssenteries; je ne parle pas des débauches qu'ils font avec les négresses, qui n'y contribuent pas peu. En un mot, tous les excès de cette nature sont la cause principale des maladies de ce pays.

Il est pourtant vrai qu'au temps qu'on brûle les abattis, il y règne des fièvres; c'est ordinairement au mois de novembre. La raison en est assez évidente: les terres étant échauffées, il en sort des exhalaisons puantes qui forment un air épais et couvert de brouil-

lard; mais ces fièvres ne sont point dangereuses, une saignée et une purgation les emportent. Il n'en est pas de même des fièvres continues et intermittentes; elles y sont très-fâcheuses, si on n'y apporte du remède promptement. Cependant la plupart des habitants n'y ont recours qu'à la dernière extrémité; de là vient que de légères indispositions, qui n'étaient rien dès leur principe, deviennent incurables; il faut ajouter qu'on y a le malheur de n'avoir pas de médecin, et d'être réduit au chirurgien major, qui est au bout de son latin quand il a saigné et purgé.

(Histoire de l'île de Cayenne, par M. de Milhau. MS. de la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, tom. I, p. 160 et suiv.)

Le climat de l'île de Cayenne est sain, quoique fort pluvieux. On y voit peu de ces maladies qui font tant de ravages dans nos îles de l'Amérique, comme fièvres malignes, petite vérole et autre. On n'y connaît pas le mal de Siam, si dangereux à la Martinique et à Saint-Domingue. Pendant l'été, les chaleurs y sont supportables, étant tempérées par le vent d'est qui a coutume de s'élever tous les jours sur les neuf heures du matin. A la vérité, la sécheresse est extrême pendant trois ou quatre mois que dure cette saison, et quelquefois elle est si grande que les campagnes en sont toutes brûlées.....

Si l'île était entièrement défrichée, et si l'on y faisait des canaux pour l'écoulement des eaux, elle serait très-saine et plus fertile qu'elle n'est. Par la même raison, l'air y était beaucoup moins sain lorsqu'on a

commencé de s'y établir qu'il ne l'est aujourd'hui, et les habitants y étaient sujets à des maladies très-fâcheuses.

(Belin, Descr. de la Guyane, liv. II, chap. 11.)

Les maladies contagieuses et épidémiques sont on ne peut pas plus rares à Cayenne. J'ai déjà fait voir, en parlant de celles qui attaquent les nouveaux débarqués, que ce climat n'est pas si malsain qu'on le croit, et que les maladies qu'il produit ne sont pas aussi violentes et aussi dangereuses que celles des îles du vent et sous le vent. Il en est de même par rapport aux épidémies : elles y sont et moins dangereuses et beaucoup plus rares. La maladie de Siam, si redoutable et si commune à Saint-Domingue, n'a jamais été observée à Cayenne. Les fièvres pestilentielles, la petite vérole, la rougeole, les fièvres pourprées, qui sont si familières dans la plupart de ces îles, sont tout à fait inconnues dans ce climat.

La seule maladie épidémique que j'ai eu occasion d'y observer, pendant douze ans que j'y ai exercé l'art de guérir, est celle qui ravagea si cruellement la plus grande partie des hommes amenés pour les nouveaux établissements dans les années 1763 et 1764, et qui a laissé l'idée la plus désavantageuse de ce climat : c'était une fièvre maligne produite par une infinité de causes dont on aurait bien pu prévoir les suites fâcheuses. En effet, une partie de ces Européens furent déposés dans des endroits nouvellement découverts et tout à fait inhabités, remplis et entourés de marécages d'où sortaient des exhalaisons de toute espèce, exposés, pour la plus grande partie, aux injures du temps, ou

entassés les uns sur les autres dans de très-mauvaises cases; nourris avec des aliments apportés d'Europe, mais qui avaient acquis des qualités nuisibles dans les magasins où ils avaient séjourné longtemps; enfin, pour surcroît de malheur, une partie des habitants étaient obligés de boire des eaux croupissantes et à demi pourries, souvent même celles de la mer.

(Bajon, Mém. sur Cayenne, t. I, p. 58.)

Quoique le climat de Cayenne soit incomparablement moins malsain que celui de toutes nos autres colonies d'Amérique sans exception, on s'est accoutumé à répéter, sans examen, qu'on y respirait un air pestilentiel, et à en parler comme on pourrait le faire avec raison de Batavia et des autres parties du globe les plus justement décriées à cet égard; des faits incontestables serviront à prouver combien cette opinion est exagérée, en même temps que les tristes souvenirs que nous allons rappeler en expliqueront l'origine et la cause.

On devine assez qu'en parlant de tristes souvenirs je ne puis avoir en vue que la trop fameuse expédition du Kourou, qui eut lieu, il y a environ une trentaine d'années, sous le ministère et par les ordres de M. le duc de Choiseul... Ce préjugé est encore dans toute sa force : c'est lui qui a perdu la colonie de Cayenne, soit en empêchant le gouvernement de fixer ses regards sur elle, soit en détournant une foule d'Européens ou d'habitants des Antilles de venir y former des établissements.

C'est ici le moment de bien faire connaître le climat

de la Guyane, de combattre une erreur trop généralement répandue, de répondre par des faits à des accusations vagues qui s'accréditent à force de se répéter, et qui donnent lieu à des préventions toujours funestes pour le pays qui en est l'objet. Je dirai tout sans partialité, à charge ou à décharge : chacun assiéra son jugement ensuite.

On n'y remarque que deux saisons bien distinctes, la saison sèche et la saison pluvieuse. La première se prolonge ordinairement depuis le commencement du mois de juin jusque vers la fin de septembre; et pendant la plus grande partie de ce temps, il fait des chaleurs très-vives : l'air est presque constamment serein, et à peine tombe-t-il quelques gouttes d'eau pour rafraîchir et purifier l'atmosphère. Le mois d'octobre ramène insensiblement les pluies, qui sont fréquentes et d'une abondance excessive en décembre, janvier, février et mars, et elles commencent alors à diminuer tous les jours davantage pour préparer insensiblement le règne de la saison suivante.

Pendant toute la saison pluvieuse, c'est-à-dire pendant sept ou huit mois de l'année, les chaleurs sont aussi modérées qu'il est possible de l'espérer dans le voisinage de l'équateur. Les nègres s'y plaignent même quelquefois du froid, et l'on s'y porte en général presque aussi bien qu'en Europe. Ce n'est qu'à l'époque où des eaux stagnantes sont desséchées ou corrompues par de longues sécheresses qu'il se manifeste, pendant deux mois et demi, des fièvres qui n'ont rien de contagieux, mais qui exercent toujours quelques ravages. Cette saison correspond à l'hivernage des

îles du Vent, qui y est aussi l'époque la plus critique. Mais elle n'y est pas également marquée par des tremblements de terre, des raz de marée et ces ouragans affreux, presque aussi redoutables aux habitants qu'aux navigateurs. Ces tristes phénomènes y sont heureusement inconnus.

M. Laborde, que je crois encore vivant dans le département du Gers, alors médecin du roi à Cayenne, et qui, depuis trente ans, avait successivement parcouru les hôpitaux militaires de toutes les colonies, et en particulier ceux de Saint-Domingue, m'a assuré que le climat de la Guyane était incomparablement moins destructeur, et indépendamment des autres observations sans nombre qu'il avait été à portée de faire, il en jugeait par le peu de soldats qui périssaient à la Guyane, en le comparant avec la consommation d'hommes vraiment effrayante que font habituellement les autres régiments coloniaux. Tous les habitants, parmi lesquels j'ai vu plusieurs octogénaires, m'ont confirmé ce témoignage. Les couleurs de la santé y sont presque aussi généralement répandues que la teinte livide qu'on nomme *teint patate* est commune dans nos îles. Enfin, pour dernière preuve irrécusable, c'est qu'après avoir resté sept mois et demi de suite à Cayenne, dans mon premier voyage, sans perdre un seul homme de l'équipage du bâtiment, il en mourut une vingtaine dans les quatre mois que nous passâmes immédiatement après dans la baie du Fort-Royal à la Martinique. Dans mes deux voyages suivants, où j'ai fait un séjour d'environ quatre mois à Cayenne, il ne nous est mort qu'un seul homme sur

un équipage d'environ cent vingt; et l'on sait néanmoins que c'est dans la classe des marins et des soldats que la mort exerce ses plus grands ravages en Amérique, parce qu'avec moins de moyens de se soustraire aux influences funestes du climat ou de les combattre, ils font d'ailleurs tout ce qu'il faut pour en être les premières victimes. Il est vrai qu'on a généralement remarqué, entre les tropiques, que l'air que l'on respire sur les bâtiments et dans les rades est plus sain que celui de la terre.

En général, pour me résumer en peu de mots, le climat de la Guyane, quoique ne pouvant pas se comparer pour la salubrité à celui de la France, est incontestablement moins destructeur que celui de nos autres colonies d'Amérique, et vaut surtout beaucoup mieux que l'idée qu'on en a conçue. Quiconque y mène une vie sobre, et y prend d'ailleurs les petites précautions indispensables quand on habite la zone torride, peut espérer d'y fournir une longue carrière, exempte de grandes infirmités, quelque différente que puisse être la température du pays où il a pris naissance. Les Européens, et surtout la multitude des fugitifs du Canada qui ont été y chercher un asile depuis un grand nombre d'années, en fournissent tous les jours la preuve incontestable. Mais je dois ajouter en même temps que les uns et les autres n'ont acheté la santé dont ils jouissent qu'au prix des maladies presque toujours nécessaires entre les tropiques pour parvenir à ce qu'on appelle s'acclimater, et pouvoir braver impunément l'action immédiate du soleil, contre laquelle les autres ont toujours besoin de se tenir

en garde. Plus ces maladies tardent à se manifester et plus elles sont ordinairement graves et dangereuses.

(Tableau de Cayenne, chap. IV.)

On objecte quelquefois contre la salubrité du pays (la Guyane) les forêts et ce qu'on appelle les marécages; mais c'est à tort : l'expérience a prouvé qu'ils n'ont aucun effet funeste ni les uns ni les autres. Le séjour des forêts n'y est point malsain; j'y ai fait des courses considérables, accompagné d'un grand nombre d'Européens et autres. Nous avons couché plusieurs nuits de suite dans les bois, sans que personne en ait été incommodé. Les espaces que l'on appelle marécages n'y ont aucune mauvaise influence; d'ailleurs on ne peut appeler proprement marécages de grandes étendues semblables à des inondations, où les eaux ne sont ni stagnantes ni croupissantes, et se renouvellent sans cesse, soit par les marées deux fois par jour, soit par les pluies abondantes dans une partie de l'année. Il est connu que la saison pluvieuse est la plus saine, et que le voisinage des côtes, où tout est terre basse et noyée, est au moins aussi salubre que les parties intérieures...

On voit fréquemment les Européens passer à la Guyane, y séjourner pendant plusieurs années sans éprouver aucune de ces maladies fâcheuses auxquelles ils sont sujets dans presque tous les autres pays de la zone torride, et comme un changement de climat aussi marqué peut naturellement le faire craindre. Les Européens résistent surtout à ce climat, lorsqu'ils savent adopter une manière de vivre frugale, plus analogue aux climats chauds; lorsqu'ils ont soin d'éviter, dans

les commencements, de s'exposer trop longtemps de suite aux rayons directs du soleil. S'il meurt des émigrants, c'est presque toujours le libertinage et l'usage des liqueurs fortes qui les emportent, ce n'est pas la faute du climat.

(Lescallier, p. 30 et suiv.)

Le témoignage de la Condamine et d'un lord anglais est sans doute d'un grand poids, mais pourquoi ne pas ajouter celui de tous les Français qui en reviennent et qui y retournent presque toujours, des soldats et des officiers de terre et de mer qui s'y marient; enfin de tous ceux que le hasard y amène, et qui finissent par s'y fixer, parce que le pays, sans être riche, offre beaucoup à l'industrie des pauvres, parce qu'il est hospitalier et sain?

(Leblond, p. 10.)

Les plaines desséchées de la Guyane sont beaucoup moins malsaines que toutes autres plaines desséchées, parce que l'air n'y est pas sensiblement infecté de cette odeur hépatique qui se manifeste dans les pays marécageux où abonde la chaux, substance dont la Guyane française est privée. Voilà pourquoi les fièvres endémiques, doubles-tierces, si communes dans les plaines marécageuses, sont rares et n'y sont pas généralement meurtrières.

(Leblond, p. 101.)

Cette colonie (Cayenne) réunit tous les genres de

prospérité par les ressources abondantes qui s'y trouvent, par la bonté de son sol encore vierge, par sa situation et par la pureté de son air.

(Mongrolle, p. 8.)

Considéré sous le rapport de la salubrité, le climat a été trop calomnié. Il a les doubles inconvénients attachés à tout pays en friche, couvert de bois ou de marais, et à toute contrée chaude et humide. Les maladies qui attaquent les Européens nouvellement arrivés sont des fièvres continues. Ce sont les abatis nouvellement faits qui exposent le plus la santé des colons. Le soleil développe les miasmes qu'exhale un terrain formé de débris de végétaux accumulés depuis des siècles; mais ce danger n'existe que dans les premières années. Les fièvres tierces et doubles-tierces, qui règnent habituellement dans le pays, sont incommodes, mais peu dangereuses. Les épidémies y sont très-rares, et la petite vérole y a été extirpée.

(Malte-Brun, Précis de la géogr. univ., liv. 192.)

BIBLIOGRAPHIE

DE LA

GUYANE FRANÇAISE.

1. Copie de quelques lettres sur la navigation du chevalier de Villegaignon, ès terres d'Amérique, oultre l'équinoxiale jusque soubz le tropique du Capricorne, contenant sommairement les fortunes encourues en ce voyage, avec les mœurs et façons de vivre des sauvages du pays, envoyées par un des gens dudict seigneur. *Paris, chez M. Lejeune*, 1557, in-12.

2. Les singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique, et de plusieurs terres et isles descouvertes de nostre temps, par F. André Theuet, natif d'Angoulesme. *A Paris, chez les héritiers de Maurice de Laporte, au clos Bruneau, à l'enseigne de Saint-Claude*, 1558, in-4.

Réimprimé dans la même année à *Anvers, chez Christophe Plantin, à la Licorne d'Or*, in-8.

3. Discours de Nicolas Barré, sur la navigation du chevalier de Villegagnon en Amérique. *Paris, Lejeune*, 1558, in-12.

4. Histoire des choses mémorables, advenues en la terre du Brésil, partie de l'Amérique australe, sous le gouvernement de N. de Villegagnon, depuis l'an 1555 jusqu'en l'an 1558; S. L., 1561, in-8.

5. Brief recueil de l'affliction et dispersion de l'Église des fidèles au pays du Brésil, où est contenu sommairement le voyage et navigation faite par Nicolas de Villegagnon, audit pays de Brésil, et ce qui en est advenu. S. L., 1565, in-8.

6. The new found world or Antartick, by Andre Thevet *London, Bynneman,* 1568, in-4.

7. Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, dite Amérique, contenant la navigation et choses remarquables vues sur mer, par l'auteur; le comportement de Villegagnon en ce pays; les mœurs et façons de vivre estranges des sauvages brasiliens, avec un colloque en leur langue, par Jean de Lery. *La Rochelle,* 1578, in-8; *Rouen,* 1578, in-8; *la Rochelle,* 1585, in-8; *Genève,* 1586, in-8, *lat.; Genève,* 1594, in-8, *lat.; Amsterdam,* 1597, in-4, *holl.; Genève,* 1611, in-8.

8. Les trois mondes, par le seigneur de la Popellinière. *A Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huillier, rue Saint-Jacques,* 1582, in-4.

9. Historia dell' India America detta altramente Francia Antarctica, de M. Thevet, tradotta dè francese in lingua italiana, da M. Guiseppe Horologgi; *Venetia,* 1561, in-8. Di nouo ristampata, in *Venetia appresso i Gioliti,* 1584, petit in-8.

10. Primera parte de las elegias de Varones, illustres de las Indias compuestas, por Juan de Castellanos, beneficiado en

la cuidad de Tunja en el nuevo reyno de Granada. *Madrid, viuda de Alonzo Gomez*, 1589, in-4.

Une grande partie de cet ouvrage est consacrée à l'histoire de la découverte des pays voisins de l'Orenoque.

11. The discoverie of the empire of Guiana, with a relation of the city of Manoa, wich the spaniards call *el Dorado* and of the provinces of Emeria, Arromaya, Amapaya, etc.; performed in the year 1595, by sir Walther Raleigh, Knight. *London, R. Robinson*, 1596, in-4.

12. A relation of the second voyage to Guyana, performed and written, in the year 1596, by Laurence Keymis, gentl. *London, T. Dawson*, 1594, in-4.

Les Voyages de Raleigh et de Keymis se trouvent en latin et en allemand dans la huitième partie du Recueil de de Bry, et en français à la suite du Voyage de Correal.

13. Brevis et admiranda descriptio regni Guianæ auri abundantissimi in America, seu novo orbe sub linea equinoctiali siti quod per Gualtherum Ralegh anglum detectum est. *Noribergæ, impensis Levini Hulsii*, 1599, in-4.

Traduit en allemand dans la cinquième partie de la collection de Hulsius.

14. John Nichol. An houre-glass of Indian newes or a discourse showing the miseries and distressed calamities endured, by 67 Englishmen which were sent for a supply to the planting in Guiana in the year 1605. *London*, 1607, in-4.

15. L'arrivée des PP. capucins en l'Inde nouvelle, appelée Maragnon, avec la réception que leur ont faict les sauvages de ce pays, et la conversion d'iceux à notre saincte foi, déclarée par une lettre que le R. P. Claude d'Abbeville,

prédicateur capucin, envoya à Fr. Martial, pareillement capucin, et à M. Foulon, ses frères. *Paris, Abraham Lefebvre*, 1612, in-8.

16. L'arrivée des PP. Capucins et la conversion des sauvages à notre sainte foi, déclarées, par le R. P. Claude d'Abbeville, prédicateur capucin. *Paris, Jean Nigaut*, 1613, in-8.

17. Discours et congratulation à la France, sur l'arrivée des pères capucins en l'Inde nouvelle de l'Amérique méridionale, en la terre du Brésil, sous l'autorité de nostre très-chrétien Louis XIII, roi de France et de Navarre, et la conduite de M. de Razilly, avec la réception que leur ont faicte les sauvages de ce pays, et la conversion d'iceux à notre sainte foi, déclarée par six paires de lettres que deux desdicts pères, à savoir le P. Claude d'Abbeville et le P. Arsène de Paris, ont écrites du 20 et 27 d'août, avec la relation du sieur Dumanoir. *Paris, Denys Langlois*, 1613, in-12.

18. Dernière lettre du R. P. Arsène de Paris, étant de présent en l'Inde occidentale, en la côte du Brésil, en une île appelée Maragnon, qu'il envoya au R. P. provincial des capucins de la province de Paris. *Paris, Jean Nigaut*, 1613, in-8.

19. A relation of a voyage to Guiana describing the climate, situation, fertilitie, provision and commodities of that country, containing seven provinces and other signories within that territory, together with the manners, customes, behaviour and disposition of the people, performed by Robert Harcourt, esq. London, 1613, in-4.

Réimprimé dans les Mélanges Harleyens, tome VI, page 449.

20. Histoire de la Mission des PP. capucins dans l'île de Maragnan et terres circonvoisines, par le P. Claude d'Abbeville. *Paris,* 1614, petit in-8.

21. Suite de l'Histoire des choses les plus mémorables, advenues en Maragnan, en 1613 et 1614. *Paris, de l'imprimerie de François Huby,* 1615, in-12.

22. Histoire de ce qui s'est passé de nouveau entre les François et Portugais en l'île de Maragnan, au pays des Toupinamboues. *Paris, Nicolas Rousset,* 1615, in-8.

Mémorias para a historia da capitania do Maranhao.

Cet ouvrage, attribué à Diego de Campos Moreno, se trouve dans les Noticias das Nacoès ultramarinas, publiées par l'Académie des Sciences de Portugal, t. I, Lisboa, 1812, in-4.

23. Voyage en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales, par Jean Moquet. *Paris,* 1616, in-8.

24. Lettre d'un P. capucin, s'estant acheminé en la flotte dressée soubs l'autorité du roi, par le sieur de Razilly, au fleuve de Maragnan et terre adjacente, en l'Inde occidentale, en laquelle est descrite l'arrivée des François aux dicts pays et l'accueil qu'on leur y a faict, par le R. P. Claude d'Abbeville. *Paris, Gilles Blaisot,* 1616, in-8.

25. Lorentz Keymis. Reyze naar Guyana. *Amsterdam,* 1617, in-4.

26. A relation of the demeanor and carriage of sir Walter Raleigh, knight, as wel in his voyage as in and sithence his return and of the true motives and inducement which occasionned his majesty to proceed in doing justice upon him as hath bene done. *London,* 1618, in-4.

27. Simon Estaçao de Sylveira. Relaçao das cousas do Maranhon. *Lisboa*, 1624, in-folio.

28. A publication of Guiana's plantation newly undertaken, by the Earl of Barskhire and company for that most famous river of the Amazons in America. *London*, 1632, in-4.

29. Relacion de lo succedido en la isla de la Trinidad, siendo gobernador de estas provincias y del Dorado D. Diego Lopez de Escobar. S. L., 1637, in-folio.

30. Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas, por el P. Christoval de Acuña. *Madrid*, 1641, in-4.

31. William Castell. A short discovery of the coasts and continent in America from the equinoxiall northwards and the adjacent iles. *London*, 1644, in-4.

32. Sir Walter Raleigh. His apology for the voyage to Guyana. *London*, 1650, in-18.

33. Beschriving van New-Nederland. *S'Gravenhage*, 1650, in-4.

34. Lettres écrites de Cayenne, touchant ce qui s'est passé à la descente des François, et leur établissement en Amérique. *Paris*, 1653.

35. The second part of the tragedy of Amboinā, or a relation of the most cruel design af the Dutch in the New Netherlands in America. *London*, 1653, in-4.

36. Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que fit M. de Bretigny en l'Amérique occidentale, avec une description des mœurs et des provinces des sauvages de cette grande partie du cap Nord; un dictionnaire de la

langue, et un advis très nécessaire à tous ceux qui veulent habiter ou faire habiter ce pays-là, ou qui désirent y établir des colonies, le tout fait sur les lieux, par P. Boyer, sieur de Petit-Puy. *Paris*, 1654, in-12.

37. Relation du voyage des François fait au cap Nord, en Amérique, par les soings de la compagnie établie à Paris, et sous la conduite de M. de Royville, leur général, avec une ample description du pays, des mœurs et façons de vivre des sauvages, et l'observation des hauteurs, par J. de Laon, sieur d'Aigremont. *Paris*, 1654, in-12.

38. Relation des missions des Jésuites dans les îles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale, par Pierre Pelleprat. *Paris*, 1655, in-8.

39. Relation historique et géographique de la grande rivière des Amazones dans l'Amérique, par le comte de Pagan; extraite de divers auteurs, et réduite en meilleure forme avec la carte d'icelle rivière et de ses provinces. *Paris*, Cardin Besogne, 1656, in-8.

40. Desseins du cardinal Richelieu sur l'Amérique, et ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis l'établissement des colonies, et un ample traité du naturel de la religion et des mœurs des Indiens insulaires et de la terre ferme (par Chevillard). *Rouen*, 1659, in-4.

41. An historical and geographical description of the grand country and river of the Amazones in America, written in french, by the count de Pagan, and translated into english by William Hamilton. *London*, Starkey, 1661, in-12.

42. Sanford. Surinam's justice. *London*, 1662, in-4.

43. Voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne,

entrepris par les François, en l'an 1652, divisé en trois livres.

Le premier contient l'établissement de la colonie, son embarquement et sa route, jusqu'à son arrivée à l'île de Cayenne.

Le second, ce qui s'est passé pendant quinze mois qu'on a demeuré en ce pays.

Le troisième traite du tempérament du pays, de la fertilité de la terre et des mœurs et façons de faire des sauvages de cette contrée, avec un dictionnaire de la langue du même pays.

Par M. Antoine Biet, prêtre. *Paris*, François Clouzier, 1664, in-4.

44. Description de la France équinoxiale, ci-devant appelée Guyane, et par les Espagnols el Dorado, nouvellement remise sous l'obéissance du roi, par le sieur de la Barre, son lieutenant général en ce pays. *Paris*, Jean Ribou, 1666, in-4.

45. An impartial description of Surinam upon the continent of America with an history of several strange beasts, birds, fishes, serpents, insects and customs of that colony, by G. Warren. *London*, 1667, in-4.

46. Gründlicher Bericht des in America zwischem dem Rio Orinoco und Rio de las Amazonas sich erstreckenden Strich Landes welches die Ostindische Compagnie dem Grafen Friedrich Casimir zu Hanau ueberlassen hat. *Francfort*, *Kuchenbecker*, 1669, in-4.

47. Relation de ce qui s'est passé dans les îles et terre ferme de l'Amérique, pendant la dernière guerre avec l'Angleterre et depuis, en exécution du traité de Breda, avec un journal du sieur de la Barre en la terre ferme et île de Cayen-

ne, accompagné d'une exacte description du pays, mœurs et naturel des habitants; le tout recueilli des mémoires des principaux officiers qui ont commandé en ces pays, par J. C. S. D. V. (J. Clodoré, secrétaire de vaisseau). *Paris*, 1671, 2 vol. in-12.

48. Beschryving van Surinam, gelegen op het vaste Landt van Guyana, in America. *Amsterdam*, 1671, in-4; ib. 1676, in-4.

49. Keyen. Kurtzer Entwurf von New-Niederland, New-York und Guyana, aus dem holländischen. *Leipzig*, 1672, in-4.

50. Ausführliche Beschreibung der Insel Surinam, 1672, in-12.

51. Relation de la Guyane et de ce qu'on y peut faire.

Dans le recueil de divers voyages faits en Afrique et en Amérique. Paris, 1674, in-4.

52. Simon van Baumont. Pertinente beschryvinge van Guiana, gelegen aen de vaste kust van America. *Amsterdam*, 1676, in-4.

53. Richter. Observations astronomiques et physiques, faites dans l'île de Cayenne. *Paris*, 1679, in-folio.

54. Relation de la rivière des Amazones, traduite de l'espagnol du P. Cristoval de Acuña, par M. de Gomberville. *Paris*, *Barbin*, 1682, 4 vol. in-12.

55. El Marañon y Amazonas. Historia de los descubrimentos, entrada y reduccion de naciones, trabajos malogrados de algunos conquistadores y dichosos de otros, assi temporales como espirituales en las dilatadas montanas y mayo-

res rios de la America, escrita por el P. Manuel Rodriguez, jesuita. *Madrid*, 1684, in-folio.

56. Consideration over der directie van der colonie van Surinam ende het gouvernment van de Heer Sommelsdyck aldaar, 1687, in-folio.

57. Conversion de Piritu, de Indios Cumanagotes, Palenques y otros, sus principios y incrementos que hoy tiene, con todas las cosas mas singulares del pays, politica y ritos de sus naturales, practica que se observa en su reduccion y otras cosas dignas de memoria, por el P. Fr. Mathias Ruyz Blanco. *Madrid*, *Juan Garcia Enfançon*, 1690, in-12.

58. Relation de l'expédition de M. de Gennes au détroit de Magellan, en 1695, par le sieur Froger. *Paris*, 1698, in-8. *Ib.*, 1699.

59. Voyage and discoveries in south America, the first up the river of Amazon to Quito in Peru and back again to Brazil; the second up the river of Plata and thence to Potosi, the third from Cayenna in search of the lake of Parima, reputed the richest place in the world, by MM. Grillet and Bechamel, done into english from the originals. London, 1698, in-8.

60. Barrère. Essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale. *Paris*, 1711, in-12.

61. Beschriving van de volksplanting Surinam. *Leuwarden*, 1718, in-4.

62. Dissertation sur la génération et la transformation des

insectes de Surinam, par mademoiselle Sibylle Mérian. *La Haye*, 1726, grand in-folio.

63. Voyage du chevalier Des Marchais, en Guinée, îles voisines et Cayenne, par le P. Labat. *Paris*, 1730, 4 volumes in-12.

64. Recueil de voyages dans l'Amérique méridionale, contenant diverses observations remarquables touchant le Pérou, la Guyane, etc. *Amsterdam*, *Bernard*, 1738, 3 volumes in-12.

65. Informe que hace à S. M. el P. Joseph Gumilla sobre impedir a los Indios Caribes y a los Olandeses las hostilidades que experimentan las colonias del gran rio Orinoco y los medios mas opportunos para este fin. S. L., 1740, in-folio.

66. Nouvelle relation de la France équinoxiale, contenant la description des côtes de la Guyane, de l'île de Cayenne, le commerce de cette colonie, les divers changements arrivés dans ce pays, et les mœurs et coutumes des différents peuples sauvages qui l'habitent, avec des figures dessinées sur les lieux, par P. Barrère. *Paris*, 1743, in-12.

67. Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, depuis la côte de la mer du Sud, jusqu'aux côtes du Brésil et de la Guyane, en descendant la rivière des Amazones, par M. de la Condamine. *Paris*, 1745, in-8.

Le même, en espagnol. *Amsterdam*, 1745, in-8.
En anglais. *Londres*, 1747, in-8.

68. Annaès historicos do estado de Maranhao, por Bernardo Pereira Berredo. *Lisboa*, 1749, in-folio.

69. Histoire naturelle, civile et géographique de l'Orénoque, et des principales rivières qui s'y jettent, dans laquelle on traite du gouvernement, des usages et des coutumes des Indiens qui l'habitent, des animaux, des arbres, des fruits, des racines, des herbes et des racines médicinales qui naissent dans le pays, etc., par le P. Joseph Gumilla de la C. de J.; traduit de l'espagnol, par M. Eidous. *Avignon*, 1758, in-12.

70. Pistorius. Beschryving van Surinam. *Amsterdam*, 1763, in-4.

71. Traité des maladies fréquentes à Surinam, avec une dissertation sur le fameux crapaud de Surinam, nommé Pipa, par M. Philippe Fermin. *Maestricht*, 1764; *Amsterdam*, 1765, in-12.

72. Histoire naturelle ou description des curiosités naturelles qui se trouvent dans la colonie de Surinam, par M. Philippe Fermin. *Amsterdam*, 1765, in-8.

73. Bancroft. Naturgeschichte von Guyana. *Francfurt und Leipzig*, 1769, in-12.

74. Description générale, historique, géographique et physique de la colonie de Surinam, contenant ce qu'il y a de plus curieux et de plus remarquable touchant sa situation, ses rivières, ses forteresses, son gouvernement et sa police, avec les mœurs et les usages des naturels et habitants du pays, ainsi que des renseignements sur l'économie générale des esclaves nègres, etc.; enrichie de figures et d'une carte topographique, par Philippe Fermin. *Amsterdam*, 1769, 2 vol. in-8.

75. Bancroft. An essay on the natural history of Guyana in

south America. In several letters from a gentleman in the medical faculty. *London*, 1769, in-8.

76. Beschryving van Guiana of de wilde kust in Zuid-America, door J. J. Hartsinck. *Amsterdam*, 1770, 2 volumes in-4.

77. Histoire des plantes de la Guiane française, rangées selon la méthode sexuelle, par M. Fusée-Aublet. *Londres* (Paris), 1775, 4 vol. in-4.

78. Fermin. Beschreibung der Colonie Surinam aus dem fran-zœsischen (durch. W. Martini). *Berlin, Pauli*, 1775, 2 vol. in-8.

79. Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne et de la Guyane française, par M. Bajon, chirurgien de l'île de Cayenne. *Paris*, 1777, 2 vol. in-8.

80. Remarques sur le tableau historique et politique de Surinam, de M. Fermin, *Amsterdam*, 1779, in-8.

81. Historia corografica, natural y evangelical de la nueva Andalucia, provincias de Cumana, Guyana y vertientes del Orinoco, por Fr. Antonio Caulin. *Madrid*, 1779, in-folio.

82. Bajon. Nachricht von Cayenne. *Erfurt*, 1780, 2 volumes in-8.

83. An historical and political view of the present and ancient state of the colony of Surinam in south America, with the settlements of Demerary and Essequibo, by a person who lived there ten years. *London*, 1781, in-8.

84. Hartsinck. Beschreibung von Guyana oder von der wil-

den Kuste in Sud-America, aus dem holländischen (durch A. Wittemberg). *Berlin, Unger*, 1784, in-8.

85. Rapport des commissaires de la société royale de Cayenne, sur le mal rouge de Cayenne ou éléphantiasis. *Paris*, 1785, in-8.

86. Gilij. Nachricht von dem land Guyana, dem Oronoco Fluss und dem dortigen Wilden, aus dem italienischen auszugweise uebersetzt (von M. C. Sprengel). *Hamburg*. Bohn, 1785, in-8.

87. A. Blome. Verhandeling over den landbow in de colonie Surinam. *Haarlem*, 1786, in-8.

88. Observations sur la multiplication des bestiaux dans la Guyane française. *Cayenne*, 1787, in-4.

89. Essai sur la colonie de Surinam. *Paramaribo*, 1788, in-8.

90. Traité sur les terres noyées de la Guyane, appelées communément terres basses, sur leur desséchement, leur défrichement, leur culture et l'exploitation de leurs productions, avec des réflexions sur la régie des esclaves et autres objets, par M. Guisan, capitaine d'infanterie. *Cayenne*, 1788, in-4.

91. Newste Nachrichten von Surinam, von J. F. Ludwig: herausgegeben mit Anmerkungen, von P. F. Binder. *Jena*, 1788, in-8.

92. Meirkwurdige Reise van Amsterdam nach Surinam und zuruck nach Bremen, in den jahren 1783 und 1784, von B. M. Peters. *Bremen*, 1788, in-8.

93. Fermin. Historische politische Uebersicht des gegenwærtigen und ehemaligen Zustandes der Colonie Suri-

nam, in Sud-America, aus dem engl. von G. Canzler. *Gœttingen*. Bossiegel, 1788, in-8.

94. Adrian van Berkel. Beschreibung seiner Reisen nach Rio de Berbice und Surinam, aus dem hollændischen. *Memmingen*, Seyler, 1789, in-8.

95. Moyen de faire disparaître les abus et les effets de la mendicité, par l'émigration volontaire à la Guyane, par M. Leblond, 1791, in-8.

96. Exposition sur les moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane, par Daniel Lescallier. *Paris*, 1791, in-8.

97. Geschiednis der colonie van Surinam. *Amsterdam*, 1791, in-8.

98. A. F. Luder. Statistische Beschreibung der Besitzungen der Hollænder in America. *Braunschweig*, 1792, in-8.

99. Notion sur la culture des terres basses dans la Guyane et sur la cessation de l'esclavage dans ces contrées, par le citoyen Lescallier. S. L., in-8.

100. Compte que rend de sa gestion M. G. Jeannet-Oudin, commissaire civil délégué à Cayenne. *Cayenne*, an III, 1795, in-8.

101. E. K. Rotschieds. Medicinische und chirurgische Bemerkungen ueber den Klima, die Lebenswisse und Krankheiten der Einwohner der hollandische Colonie Rio Essequebo. *Francfurt am Mayn*, *Jæger*, 1796, in-8.

102. Stedman. Nachricht von Surinam und von seiner Expedition gegen die rebellische Neger in dieser Colonie. *Hamburg*, *Hoffman*, 1797, in-8; Halle, 1797, in-8.

103. Voyage à la Guyane et à Cayenne, fait en 1789 et dans les années suivantes, par L. M. B., armateur. *Paris*, 1798, in-8.

104. Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane, par Daniel Lescallier. *Paris*, 1798, in-8.

105. Notion sur la culture des terres basses dans la Guyane, et sur la cessation de l'esclavage dans ces contrées, par le citoyen Lescallier. *Paris*, 1798, in-8.

106. Stedman. Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guyane, traduit de l'anglais, par Henry. *Paris*, Buisson, an VII, 4 vol. in-8.

On a ajouté à cette traduction : Supplément au voyage de Surinam; observations sur ce voyage, par Lescallier; correspondance entre un Hollandais et un Français sur le sol de la Guyane; tableau de la colonie de Cayenne, par P. F. Henry.

107. Mémoire sur la Guyane française, par le citoyen Jaquemin. *Paris*, 1799, in-12.

108. Tableau de Cayenne ou de la Guyane française. *Paris*, 1799, in-8.

109. Journal de l'adjudant-général Ramel, l'un des déportés à la Guyane, après le 18 fructidor. *Londres*, 1799, in-8.

110. Anecdotes sur le 18 fructidor, faisant suite au Journal de l'adjudant-général Ramel. *Paris*, in-12.

111. Voyage à la Guyane et à Cayenne. *Paris*, 1799, in-8.

112. Galard de Terraube. Tableau de Cayenne ou de la Guyane française. *Paris*, *Testu*, *an VII*, 1799, in-8.

113. Reise nach Cayenne aus dem franzosischen (van C. W. Lohman). *Hamburg, Hoffman*, 1799, in-8.

114. Neue Reise nach Cayenne. *Leipzig, Reinicke*, 1799, in-8.

115. Déportation et naufrage de J. J. Aimé, ex-législateur, suivi du tableau de vie et de mort des déportés, à son départ de la Guyane, avec quelques observations sur cette colonie et sur les nègres. *Paris*, 1800, in-8.

116. A narrative of the Deportation to Cayenne, of J. J. Aimé. *London*, 1800, in-8.

117. J. A. Riemer. Missions Reise nach Surinam und Berbice. *Zittau, Schöps*, 1801, in-8.

118. La France équinoxiale, par M. Mongrolle. *Paris*, 1802, in-8.

119. Voyage dans les forêts et dans les rivières de la Guyane, par M. Malouet.

Dans le premier volume des Mélanges de littérature de Suard. Paris, 1803.

120. Mémoire sur la colonie de la Guyane française et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession. *Paris*, 1803, in-8.

121. V. P. Malouet. Reise nach der franzœsische Guyana. *Weimar*, 1804, in-8.

122. L. A. Pitou. Voyage à Cayenne, dans les deux Amériques et chez les anthropophages. *Paris*, l'auteur, 1805, 2 vol. in-8.

Deuxième édition, ib., 1807, 2 vol. in-8.

123. Kœnig. Surinam und seine Bewohner, etc. *Erfurt*, Beger, 1805, in-8.

124. Pitou. Leben und Verweisung nach Cayenne. *Leipzig*, Hinrichs, 1806, in-8.

125. Henry Bolingbroke. A voyage to Demerary, containing a statistical account of the settlement there and af those of Essequebo, the Berbice, and others contiguous rivers of Guyana. London, Philips, 1807, in-4.

126. Nachricht von Surinam und seine Einwohner sonderlich der Arawacken, Waranen und Karaïben. *Görlitz*, 1808, in-8. Relation des missions des frères Moraves.

127. A. van Sack. Narrative of a voyage to Surinam. *London*, 1810, in-4.

128. Bolingbroke. Reise nach Demerary, aus dem englischen. *Leipzig*, *Rein*, 1812, in-8.

129. J. G. Stedman. Narrative of a five year's expedition against the revolted negros of Surinam. *London*, *Johnson*, 1813, 2 vol. in-4.

130. Description abrégée de la Guyane française, par M. Leblond. *Paris*, 1814, in-8.

131. J. F. Fernagus. Relation de la déportation et de l'exil à Cayenne, d'un jeune Français, sous le consulat de Buonaparte. *Paris*, *Delaunay*, 1816, in-8.

132. A voyage to the Westindies with some notices of the city of Paramaribo in Surinam, by J. A. Walter. *London*, 1820, in-8.

133. Beyer. Beytræge zur Kentniss des gegenwærtigen Zustands von Surinam. *Nürnberg*, *Schrage*, 1821, in-8.

134. Albert, Graf van Sack. Reise nach Surinam. *Berlin, Haude*, 1821, 2 vol. in-8.

135. Notice sur la Guyane française, suivie des motifs qui font désirer que la colonisation projetée sur la Mana soit dirigée par une association en concurrence avec le gouvernement, par M. Catineau la Roche. *Paris*, 1822, in-8.

136. De la Guyane française et du projet de la peupler. *Paris*, 1822, in-8.

137. Des colonies et particulièrement de la Guyane française, en 1821, par M. de Saint-Amant. *Paris*, 1822, in-8.

138. Estadistica historica geografica da provincia do Maranhao, por A. B. Pereira do Lago. *Lisboa*, 1822, in-8.

139. Coup d'œil sur Cayenne, par M. Vignal, habitant de cette colonie. *Paris*, 1823, in-8.

140. Mémoire sur la Guyane française, par M. Noyer. *Cayenne*, 1824, in-8.

141. Mémoires du général Freytag. *Paris*, 1824, 2 volumes in-8.

142. Compagnie pour l'exploitation des bois de construction civile et maritime, et autres produits de la Guyane française. *Paris*, 1826, in-8.

143. Compagnie de colonisation générale à la Guyane française, proposée à l'industrie nationale, par M. Decazes. *Paris*, 1826, in-8.

144. Instruction nautique sur les côtes de la Guyane française, par M. de Lartigues. *Paris*, 1827, in-8.

145. Forêts vierges de la Guyane française, considérées sous

le rapport des produits qu'on peut en retirer pour les chantiers maritimes de la France, par M. Noyer, *Paris*, 1827, in-8.

146. Henri Lister Maw. Journal of a passage from the pacific to the atlantic, crossing the Andes in the northern provinces of Peru and descending the river Maranon or Amazon. London, Murray, 1829, in-8.

147. Précis sur la colonisation des bords de la Mana à la Guyane française, imprimé par ordre de l'amiral Duperré. Paris, 1835, in-8.

148. Journal d'un déporté non jugé, par M. de Barbé-Marbois, Paris, 1834, 2 vol. in-8.

149. W. Smyth and F. Lowe. Narrative of a journey from Lima to para, across the Andes and down the Amazon. London, 1836, in-8.

150. Résultats de la liberté des noirs à Cayenne, de 1794 à 1803, par M. Aubert-Armand. *Saint-Pierre Martinique*, Thounens, 1837, in-4.

151. Sur quelques points importants de la géographie de la Guyane, par Alexandre de Humboldt, dans les Annales des voyages. Mai 1837.

152. Mémoire sur les nouvelles découvertes géographiques faites dans la Guyane française, et sur le nouvel établissement formé dans l'île de Mapa, par M. le baron Walkenaer, dans les Annales des voyages. Juillet 1837.

153. Mémoire à consulter pour les colons de la Guyane française, spoliés par violation de la capitulation du 12 janvier 1809 avec le Portugal. *Paris*, 1839, in-8.

154. A description of british Guyana, geographical and statistical exhibiting his ressources and capabilities, by R. H. Schomburgk. *London*, 1840, in-8.

155. Twelve views in the interior of Guyana, by R. H. Schomburgk. *London*, Ackerman, 1841, in-folio.

156. Schomburgk. Geographisch-statistische Beschreibung von Guyana. *Magdeburg*, 1841, in-8.

157. Notes sur la Guyane française, les mœurs et les habitudes des indigènes, par Gatier. Dans les Annales scientifiques d'Auvergne, t. II.

158. Coup d'œil sur la situation agricole de la Guyane française, par M. le général Louis Bernard. *Paris*, Blondeau, 1842, in-8.

159. Émigration à la Guyane anglaise, par Félix Milliroux. *Paris*, 1842, in-8.

160. Précis historique de l'expédition du Kourou. Paris, imprimerie royale, 1842, in-8.

161. Humboldt. Mémoire sur les limites de la Guyane française, dans Schæll. Archives politiques, tome I, page 48 et suivantes.

162. Mémoire sur les moyens d'appliquer le travail des Européens à la culture des terres de la Guyane française, par M. Bernard. A la Rochelle, in-8.

163. Études et avant-projet d'une institution financière, ayant pour but de développer le commerce maritime et de faciliter la réorganisation des colonies françaises, par M. Jules Lechevalier. Paris, 1840, in-f°.

164. Renseignements sur les questions coloniales, par le même. Paris, 1841, in-8.

165. Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française, suivie de pièces justificatives, par le même. Paris, 1842, in-8.

166. Procès-verbaux de la commission de colonisation de la Guyane, ouvrage publié par ordre de S. E. le Ministre de la marine et des colonies.

[illegible] brochure sur la
Feuille Guyane Fr.

Ouvrages du même auteur :

VOYAGES, RELATIONS ET MÉMOIRES ORIGINAUX pour servir à l'Histoire de la découverte de l'**AMÉRIQUE**, publiés pour la première fois en français.

BELLE ET AGRÉABLE NARRATION du premier voyage de **NICOLAS FÉDERMANN** le jeune, d'Ulm, aux **ILES DE LA MER OCÉANE**, et de tout ce qui lui est arrivé dans ce pays jusqu'à son retour en Espagne; écrite brièvement et divertissante à lire (Haguenau, **1537**), 1 vol. in-8. 6 fr. 50 c.

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE SANTA-CRUZ, que nous nommons ordinairement **LE BRÉSIL**, par PÉRO DE MAGHALANÈS DE GANDAVO, dédiée au très-illustre seigneur D. Llonis Péreira, ancien gouverneur de Malacca et de plusieurs parties de l'Inde méridionale (Lisbonne, **1576**), 1 vol. in-8. 4 fr. 50 c.

VÉRITABLE HISTOIRE ET DESCRIPTION D'UN PAYS HABITÉ PAR DES HOMMES SAUVAGES, NUS, FÉROCES ET ANTHROPOPHAGES, SITUÉ DANS LE NOUVEAU MONDE, NOMMÉ AMÉRIQUE, inconnu dans le pays de Hesse avant et depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année dernière, que HANS STADEN DE HOMBERG, en Hesse, l'a connu par sa propre expérience et le fait connaître actuellement par le moyen de l'impression (Marbourg, **1557**), 1 volume in-8. 8 fr. 50 c.

VÉRITABLE RELATION DE LA CONQUÊTE DU PÉROU ET DE LA PROVINCE DU CUZCO, nommée **NOUVELLE-CASTILLE**, subjuguée par François Pizarre et dédiée à S. M. l'Empereur, par FRANÇOIS XERÈS, natif de Séville, et secrétaire du susdit capitaine (Salamanque, **1547**), 1 vol. in-8. 6 fr.

HISTOIRE DE L'ADMIRABLE NAVIGATION D'ULRICH SCHMIDEL DE STRAUBING au Brésil et au Rio de la Plata, depuis l'année 1534 jusqu'en 1554 (Nuremberg, **1559**), 1 vol. in-8. 7 fr.

LES COMMENTAIRES D'ALVAR NUÑEZ CABEÇA DE VACA, gouverneur du Rio de la Plata (Valladolid, **1555**), 1 vol. in-8. 14 fr.

RELATION ET NAUFRAGES D'ALVAR NUÑEZ CABEÇA DE VACA (Valladolid, **1555**), 1 vol. in-8. 9 fr.

CRUAUTÉS HORRIBLES COMMISES PAR LES CONQUÉRANTS DU MEXIQUE ET PAR LES INDIENS QUI LES AIDÈRENT A SOUMETTRE CET EMPIRE A LA COURONNE D'ESPAGNE, MÉMOIRE de D. FERNANDO D'ALVA

IXTLILXOCHITL. Supplément à l'Histoire du père Sahagun, publié et dédié au gouvernement suprême de la confédération mexicaine, par CHARLES MARIE DE BUSTAMANTE (Mexico, 1829), 1 vol. in-8. 10 fr.

RELATION DU VOYAGE DE CIBOLA, ENTREPRIS EN 1540, où l'on traite de toutes les peuplades qui habitent cette contrée, de leurs mœurs et coutumes, par PEDRO DE CASTANEDA DE NAGERA. (Inédite.) 1 vol. in-8. 12 fr.

RECUEIL DE PIÈCES RELATIVES A LA CONQUÊTE DU MEXIQUE. (Inédit.) 1 vol. in-8. 14 fr.

RAPPORT SUR LES DIFFÉRENTES CLASSES DE CHEFS DE LA NOUVELLE-ESPAGNE, sur les lois, les mœurs des habitants, sur les impôts établis avant et depuis la conquête, etc., etc.; par ALONZO DE ZURITA, ex-auditeur à l'audience royale de Mexico. (Inédit.) 1 vol. in-8. 13 fr.

HISTOIRE DES CHICHIMÈQUES, ou des anciens rois de Tezcuco; par Don FERNANDO D'ALVA IXTLILXOCHITL, traduite sur le manuscrit espagnol. (Inédite.) 2 vol. in-8. 25 fr.

HISTOIRE DU NICARAGUA, par GONZALO FERNANDEZ DE OVIEDO Y VALDÈS. (Inédite.) 1 vol. in-8. 9 fr.

HISTOIRE DU PÉROU, par MIGUEL CAVALO BALBOA. (Inédite.) 1 vol. in-8. 10 fr.

RECUEIL (Second) **DE PIÈCES** relatives à la conquête du Mexique. (Inédit.) 1 vol. in-8. 11 fr.

MÉMOIRES HISTORIQUES SUR L'ANCIEN PÉROU, par le licencié FERNANDO MONTESINOS. (Inédits.) 1 vol. in-8. 8 fr.

HISTOIRE DU ROYAUME DE QUITO, par Don JUAN DE VELASCO, natif de ce royaume. (Inédite.) 2 vol. in-8. 26 fr.

RECUEIL DE PIÈCES SUR LA FLORIDE, 1 vol. in-8. 11 fr.

BIBLIOTHÈQUE AMÉRICAINE, ou Catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique, qui ont paru depuis sa découverte jusqu'à l'an 1700, 1 vol. in-8. 10 fr. 50 c.

LE MÊME OUVRAGE, format in-4°, grand papier. 20 fr. 50 c.

BIBLIOTHÈQUE ASIATIQUE ET AFRICAINE, ou Catalogue des ouvrages qui ont été publiés sur ces deux continents jusqu'à ce jour; 1 fort vol. in-8, terminé par une table des noms d'auteurs, etc. 13 fr.

3 2044 056 209 9

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
FEB 1 0 2005
BOOK DUE

WIDENER
JAN 1 4 2005
CANCELLED

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.